



RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE LONG POINT



PLAN DE GESTION
2022

N° de cat. : CW66-924/2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-46153-3
EC22102

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photo page couverture : © Environnement et Changement climatique Canada, Service Canadien de la Faune (Heather Braun), 2019

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English

Remerciements

Le présent plan de gestion a initialement été préparé par Brian Huis (consultant privé) ainsi que par Laurie Maynard et Allison Foran du Service canadien de la faune – Région de l'Ontario d'Environnement et Changement climatique Canada (SCF-RO-ECCC), et a ensuite été révisé par Graham Bryan et Graham Howell du SCF-ECCC. Nous remercions les employés du SCF-RO-ECCC qui ont participé à sa préparation ou à son examen : Shannon Badzinski, Danny Bernard, John Brett, Graham Bryan, Mike Cadman, Christian Friis, Krista Holmes, Graham Howell, Andrea Kettle, Burke Korol, Shawn Meyer, Jason Read, Daniel Rokitnicki-Wojcik, Jeff Robinson, Denby Sadler, Melanie Shapiera et Christopher Sharp. Nous remercions également les personnes qui ont préparé les figures et les cartes : Marie-Claude Archambault, Graham Howell, Mark Richardson, Jennifer White et Shady Abbas. **Un merci tout particulier aux personnes suivantes**, qui ont contribué aux premières versions du plan de gestion : Michael Bradstreet, Tara Crewe, Kathy Jones, Stuart Mackenzie et Jon McCracken (Études d'Oiseaux Canada); Scott Petrie et Ted Barney (Long Point Waterfowl); Joelle Pilon et David Balint (Pêches et Océans Canada); Leigh Patterson et Ian Glass (Canards Illimités Canada); Noah Cole (Ontario Nature); Melody Cairns, Arthur Castillo, Simon Dodsworth, Tim Marchand, Julie Foster, Lara Griffin, Elizabeth Gustafsson, Kurt Oldenburg, Michael Oldham, Anthony Rumleskie, Tanya Taylor et Richard Visser (ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario); Robert von Bitter (ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario); Brock Fenton (Université Western); Janice Gilbert (Ontario *Phragmites* Working Group, Ontario Invasive Plants Council); Heinz Winterscheidt et Brian Hamilton (Agence canadienne d'inspection des aliments); et Nishanthy Chitravelu (Statistique Canada). Le plan de gestion de la réserve nationale de faune de Long Point (*Management Plan : Long Point National Wildlife Area*) de 1983, élaboré par Gerald McKeating (Service canadien de la faune – Région de l'Ontario) a servi de base à la présente mise à jour. À moins d'indications contraires, les parties de l'information contenue dans cette mise à jour ont été fournies par le SCF-ECCC. Toutes les affiliations des contributeurs indiquées ci-dessus étaient exactes au moment de leur contribution.

Site Web sur les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html>

Comment citer ce document :

Environnement et Changement climatique Canada. 2022. Plan de gestion de la réserve nationale de faune de Long Point. Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, [129] p.

À propos des aires protégées et des plans de gestion d'Environnement et Changement climatique Canada

Qu'est-ce qu'une aire protégée d'Environnement et Changement climatique Canada?

Environnement et Changement climatique Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. L'objectif est de protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et d'autres espèces sauvages ainsi que leur habitat. Les réserves nationales de faune sont établies en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et visent principalement la protection des espèces sauvages. Les refuges d'oiseaux migrateurs sont établis en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et offrent un refuge pour les oiseaux migrateurs dans les milieux marins et terrestres.

Comment les investissements annoncés dans le budget de 2018 du gouvernement fédéral ont-ils aidé la gestion et l'expansion des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs d'Environnement et Changement climatique Canada?

L'initiative du Patrimoine naturel représente un investissement historique de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans qui aide Environnement et Changement climatique Canada à élargir ses réserves nationales de faune et ses refuges d'oiseaux migrateurs, à poursuivre ses objectifs de conservation de la biodiversité et à accroître sa capacité à gérer ses aires protégées.

Selon le budget de 2018, Environnement et Changement climatique Canada pourra assurer la conservation d'un plus grand nombre d'aires et aura plus de ressources pour gérer et surveiller efficacement l'habitat et les espèces se trouvant dans les aires protégées.

Quelle est la superficie du réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada?

Actuellement, le réseau d'aires protégées comprend 55 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs couvrant plus de 14 millions d'hectares au Canada.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion?

Un plan de gestion procure le cadre de décision en matière de gestion. Il est conçu pour guider le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada dans sa prise de décisions concernant la surveillance des espèces sauvages et l'amélioration de leur habitat, l'application des règlements, l'entretien des installations et la délivrance de permis. La gestion s'effectue de façon à maintenir l'intégrité écologique de l'aire protégée et les attributs pour lesquels celle-ci a été désignée. Environnement et Changement climatique Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les peuples autochtones, le public et d'autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui peuvent être menées en vertu d'un permis. Il peut aussi décrire les améliorations nécessaires de l'habitat et préciser où et quand les apporter. Il indique également les droits des Autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. Par ailleurs, les mesures prises en vue de la conservation des espèces doivent être conformes aux lois sur la protection de la faune de la province où se trouve l'aire protégée.

En quoi consiste la gestion d'une aire protégée?

La gestion comprend la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l'amélioration de l'habitat faunique, des inspections régulières, l'application des règlements ainsi que l'entretien des installations et des infrastructures. La recherche est également une activité importante réalisée dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

Série de plans de gestion

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Les plans de gestion devraient être réexaminés cinq ans après leur approbation initiale et tous les dix ans par la suite.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, veuillez consulter le site Web du Ministère à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html> ou communiquer avec le Service canadien de la faune.

Réserve nationale de faune de Long Point

La réserve nationale de faune (RNF) de Long Point se trouve sur la péninsule de la pointe Long, une flèche de sable de 40 km sur la rive nord du lac Érié. Établie en 1978, cette RNF est la plus grande de l'Ontario et couvre une superficie de 3 162 hectares (ha). Elle se compose de deux secteurs, le secteur de Long Point et le secteur Thoroughfare, qui représentent ensemble environ 40 % de la péninsule (**Figure 1**).

La péninsule de la pointe Long et les marais avoisinants constituent l'un des habitats de repos les plus importants pour la sauvagine en migration dans les Grands Lacs inférieurs et l'une des haltes migratoires les plus importantes pour la sauvagine dans l'est de l'Amérique du Nord. Au printemps et à l'automne, des dizaines de milliers de ces oiseaux aquatiques passent par la région au cours de leur migration annuelle. Pendant le pic de la migration d'automne, ils sont plus de 100 000 à se reposer et à se nourrir dans les marais et les eaux du large. Les espèces de sauvagine présentes en plus grand nombre dans les marais sont le canard branchu (*Aix sponsa*), le canard d'Amérique (*Anas americana*), la sarcelle d'hiver (*A. crecca*), le canard colvert (*A. platyrhynchos*), le canard noir (*A. rubripes*), le canard chipeau (*A. strepera*), le fuligule à tête rouge (*Aythya americana*), le fuligule à collier (*Aythya collaris*), le fuligule à dos blanc (*Aythya valisineria*), la bernache du Canada (*Branta canadensis*), le cygne siffleur (*Cygnus columbianus*), l'érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) et la sarcelle à ailes bleues (*Spatula discors*).

Étant donné sa position méridionale et le fait que plusieurs couloirs de migration (voies migratoires du Mississippi et de l'Atlantique) y convergent, la région de Long Point est un point central pour les oiseaux en Amérique du Nord. Plus de 400 espèces ont été observées, et 174 d'entre elles ont également niché dans la région (comté de Norfolk). Plusieurs espèces observées dans la RNF de Long Point sont rares ou inexistantes ailleurs au Canada. La RNF constitue également une halte migratoire importante pour des chauves-souris, des libellules et des papillons.

La RNF de Long Point est l'un des trois sites canadiens reconnus comme réserve internationale pour les monarches en raison du grand nombre de monarches (*Danaus plexippus*) qui s'y rassemblent pour se reposer et se nourrir durant leur migration. À la fin de l'été et au début de l'automne, ils sont des dizaines de milliers à traverser la région en chemin vers leurs lieux d'hivernage au sud.

De plus, la région de Long Point est reconnue internationalement en raison de son importance mondiale pour les espèces sauvages et leur conservation. Ses milieux humides côtiers s'étendent sur environ 13 465 ha le long de la péninsule et de la baie Inner de la baie Long Point. En 1996, Birdlife International a désigné la péninsule de la pointe Long et les marais connexes comme une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) à l'échelle mondiale dans la catégorie des espèces grégaires, la première au Canada. En 1982, la région de Long Point a été désignée comme zone humide d'importance internationale conformément à la Convention sur les zones humides d'importance internationale signée en 1971 à Ramsar, en Iran. Elle a également été désignée comme réserve mondiale de biosphère par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en tant qu'exemple de l'écosystème côtier des Grands Lacs. L'aire centrale de cette réserve est en grande partie formée par la RNF de Long Point. Plusieurs autres désignations ont aussi été attribuées à la région (**Tableau 1**), ce qui montre son importance pour les espèces sauvages et leur habitat à l'échelle régionale, provinciale, nationale et internationale.

La péninsule de la pointe Long est une flèche de sable dynamique, c'est-à-dire que les processus d'érosion et de sédimentation se produisent activement le long des plages et des cordons dunaires intérieurs. Son système dunaire est la plus longue flèche de sable en eau douce au monde (Kreutzwiser et Gabriel, 2000). En plus des plages et des dunes, la RNF de Long Point comprend des habitats de milieux humides, des étangs, des écosystèmes de savane ainsi que des communautés forestières de basses terres et de hautes terres.

La RNF de Long Point abrite 50 espèces en péril (en voie de disparition, menacées ou préoccupantes) inscrites à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral, soit 5 plantes vasculaires, 1 mollusque, 1 invertébré, 5 poissons, 7 reptiles, 1 amphibien, 28 oiseaux et 2 mammifères.

Les terres formant la RNF de Long Point ont été données au gouvernement du Canada par la Long Point Company et l'organisation The Nature Conservancy (États-Unis). L'une des conditions de la donation était que le Service canadien de la faune (SCF) préserve l'état naturel de la région. Avant d'appartenir à l'État canadien, celle-ci a été protégée pendant plus de cent ans par la Long Point Company à des fins de gestion de la sauvagine et de chasse récréative.

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (SCF-ECCC) gère la RNF de Long Point dans le but de préserver et d'améliorer l'habitat des oiseaux migrateurs, des espèces sauvages indigènes, des espèces végétales et de nombreuses espèces en péril. Les mesures de gestion prioritaires comprennent la protection de l'habitat pour limiter et atténuer les effets des perturbations humaines; la surveillance et la recherche pour améliorer et éclairer les décisions en matière de conservation et de gestion; et la gestion de l'habitat pour accroître et améliorer la biodiversité indigène et soutenir les espèces sauvages et en péril.

La RNF est en grande partie interdite d'accès au public à longueur d'année pour limiter la perturbation des espèces sauvages et protéger l'habitat fragile associé aux plages de sable, aux dunes, aux milieux humides, aux savanes et aux forêts qui abrite de nombreuses espèces. Toutefois, deux zones de plage désignées sont ouvertes au public chaque année du 15 mai au 15 septembre, aux fins de promenade, d'observation des espèces sauvages et de baignade. Certaines activités sont autorisées dans des zones désignées (indiquées par des panneaux), par exemple la navigation de plaisance, la pêche et la chasse à la sauvagine (les conditions des permis ainsi que les lois et les règlements fédéraux et provinciaux s'appliquent).

La RNF de Long Point est l'une des dix RNF qui ont été créées en Ontario. Le présent plan de gestion de la RNF de Long Point de 2022 établit le cadre des activités de gestion et remplace toutes les versions antérieures.

Il est entendu que rien dans le présent plan ne peut être interprété de manière à porter atteinte à la protection des droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada qui découle de la reconnaissance et de la confirmation de ces droits au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Table des matières

LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES TABLEAUX	ix
1.0 DESCRIPTION DE L'AIRES PROTÉGÉE	1
1.1 Contexte régional	9
1.2 Contexte historique	12
1.3 Propriété des terres	16
1.3.1 <i>RNF de Long Point – Gouvernement du Canada</i>	16
1.3.2 <i>RNF de Long Point – Propriétés privées et ententes</i>	16
1.4 Régime foncier et gestion des terres de la péninsule de la pointe Long	17
1.4.1 <i>Pêches et Océans Canada</i>	17
1.4.2 <i>Province de l'Ontario</i>	17
1.4.3 <i>Collectivité de chalets de Long Point</i>	18
1.4.4 <i>Long Point Company</i>	18
1.4.5 <i>Parcelle Anderson</i>	19
1.4.6 <i>Terres privées</i>	19
1.5 Installations et infrastructures	19
1.6 Ressources culturelles	24
2.0 Ressources écologiques	25
2.1 Habitats terrestres et aquatiques	25
2.1.1 <i>Milieux humides et étangs</i>	26
2.1.2 <i>Savanes</i>	29
2.1.3 <i>Dunes et plages</i>	31
2.1.4 <i>Forêt</i>	33
2.1.5 <i>Plantations de conifères</i>	34
2.2 Espèces sauvages	34
2.2.1 <i>Oiseaux</i>	34
2.2.2 <i>Mammifères</i>	40
2.2.3 <i>Reptiles et amphibiens</i>	41
2.2.4 <i>Invertébrés</i>	42
2.2.5 <i>Poissons</i>	43
2.2.6 <i>Mollusques</i>	44
2.3 Espèces en péril	44
3.0 DÉFIS DE GESTION ET MENACES	50
3.1 Conservation de multiples espèces et espèces en péril	50
3.2 Espèces végétales non indigènes et envahissantes	50
3.3 Espèces animales non indigènes et envahissantes	51
3.4 Espèces surabondantes	54
3.5 Animaux féraux et domestiques, et abandon d'espèces sauvages et d'animaux de compagnie	55
3.6 Planification et intervention en cas d'urgence	56
3.7 Autres défis en matière de gestion	56
3.7.1 <i>Demande d'accès et de services publics</i>	56
3.7.2 <i>Activités commerciales et aménagement accru</i>	57
3.7.3 <i>Ententes existantes et problèmes</i>	58
3.7.4 <i>Variabilité climatique et changements climatiques prévus</i>	58
3.7.5 <i>Défis et menaces panlacustres</i>	59
4.0 BUTS ET OBJECTIFS	60
4.1 Vision	60

4.2	Buts et objectifs	60
4.3	Évaluation	63
5.0	APPROCHES DE GESTION	63
5.1	Gestion de l'habitat	75
5.1.1	<i>Milieux humides et étangs</i>	75
5.1.2	<i>Milieux terrestres</i>	77
5.1.3	<i>Liens entre les habitats régionaux</i>	78
5.2	Gestion des espèces sauvages	78
5.2.1	<i>Gestion des oiseaux</i>	78
5.2.2	<i>Cerf de Virginie</i>	79
5.2.3	<i>Gestion des espèces sauvages surabondantes et des animaux féroces et domestiques</i>	79
5.3	Espèces en péril	80
5.4	Partenariats multiorganisationnels de gestion des terres	81
5.5	Gestion des installations et infrastructures et stratégie d'intervention d'urgence ..	83
5.6.	Surveillance et relevés	83
5.7.	Recherche	85
5.8	Accès, information et sensibilisation du public	86
5.9	Conservation de la péninsule de la pointe Long	88
6.0	AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS	88
6.1	Interdiction d'accès	89
6.2	Activités autorisées	89
6.3	Autorisations	91
6.4	Exceptions	92
6.5	Autres autorisations fédérales et provinciales	92
7.0	SANTÉ ET SÉCURITÉ	95
8.0	APPLICATION DE LA LOI	98
9.0	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	100
9.1	Mandats et autorités de gestion	102
9.2	Examen du plan de gestion	102
10.0	COLLABORATEURS	103
11.0	OUVRAGES CITÉS	105
12.0	AUTRES SOURCES D'INFORMATION	120
	ANNEXE 1. LOIS	122
	ANNEXE 2. CLAUSES RESTRICTIVES INSCRITES AUX TERMES DE LA DONATION	124
	ANNEXE 3. CONDITIONS DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (RÉGION DE L'ONTARIO) D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LES RÉSERVES NATIONALES DE FAUNE	126
	ANNEXE 4. ORGANISATIONS À CONTACTER EN CE QUI CONCERNE LA RNF DE LONG POINT	128

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Emplacement de la RNF de Long Point, lac Érié, Ontario.	2
Figure 2. Vue aérienne du secteur de Long Point, RNF de Long Point, Ontario.	3
Figure 3. Vue aérienne du secteur Thoroughfare, RNF de Long Point, Ontario.	4
Figure 4. Marais du secteur Thoroughfare, RNF de Long Point, 2013. Photo : Daniel Rokitnicki-Wojcik © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.	27
Figure 5. Étangs interdunaires dans la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.	27
Figure 6. Marais riverains de la RNF de Long Point.	28
Figure 7. Savane à peupliers et à genévriers dans la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.	30
Figure 8. Avant-dune du secteur de Long Point, RNF de Long Point, 2019. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.	32
Figure 9. Plage littorale de la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.	32
Figure 10. Plage et avant-dune de la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Information sur l'aire protégée.	5
Tableau 2. Installations et infrastructures de la RNF de Long Point.	21
Tableau 3. Espèces en péril dans la RNF de Long Point.	47
Tableau 4. Approches de gestion pour la RNF de Long Point.	65
Tableau 5. Calendrier de la stratégie de mise en œuvre pour la RNF de Long Point (2022-2031).	100

1.0 DESCRIPTION DE L'AIRES PROTÉGÉE

La réserve nationale de faune (RNF) de Long Point se situe sur une flèche de sable de 40 km sur la rive nord du lac Érié, à environ 10 km au sud-est de Port Rowan, dans le sud-ouest de l'Ontario (**Figure 1**). Plus longue flèche de sable en eau douce au monde (Kreutzwiser et Gabriel, 2000), la pointe Long ceint une grande étendue d'eau et de vastes marais situés dans la partie intérieure de la baie Long Point, appelée la baie Inner. Sur son côté sud, qui donne sur le lac, le rivage est une longue flèche incurvée et généralement continue, tandis que sur son côté nord, il est entrecoupé de systèmes de marais, de chaînons et de barres de sable. Les régimes d'érosion et de sédimentation observés sur les plages le long de la rive et des cordons dunaires intérieurs reflètent la nature dynamique de la flèche de sable. En plus des plages et des dunes, la RNF contient des habitats de marais et d'étangs, de savanes et de communautés forestières.

Établie en 1978, la RNF de Long Point est la plus grande RNF en Ontario, avec une superficie totale de 3 162 ha (**Figure 1**). Elle se compose de deux secteurs qui couvrent ensemble environ 40 % de la péninsule de la pointe Long : le secteur de Long Point et le secteur Thoroughfare (**Figure 2** et **figure 3**, respectivement). Ces deux secteurs sont séparés par une propriété privée.

Le secteur de Long Point se trouve près de la pointe de la péninsule et jouxte des propriétés administrées par le gouvernement de l'Ontario à l'est, et des terres privées à l'ouest (**Figure 1** et **Figure 2**). Il se compose de marais, de forêts de basses terres et de hautes terres, de savanes, de dunes et de plages.

Le secteur Thoroughfare se situe dans la partie intérieure (baie Inner) de la baie Long Point, près de la base de la péninsule. Il se compose de marais dominés par les quenouilles, de dunes et d'une plage. Il est délimité à l'est par des terres privées, à l'ouest par deux propriétés administrées par la province, soit le parc provincial Long Point et la Long Point Waterfowl Management Unit (**Figure 1** et **figure 3**), et au sud par des terres privées périodiquement submergées par le lac Érié.

Une autre RNF, la RNF du Ruisseau-Big, est située dans le marais du ruisseau Big, au fulcrum de la flèche de sable de la pointe Long, à environ 5 km à l'ouest du secteur Thoroughfare (les renseignements sur son plan de gestion se trouvent dans un autre document).

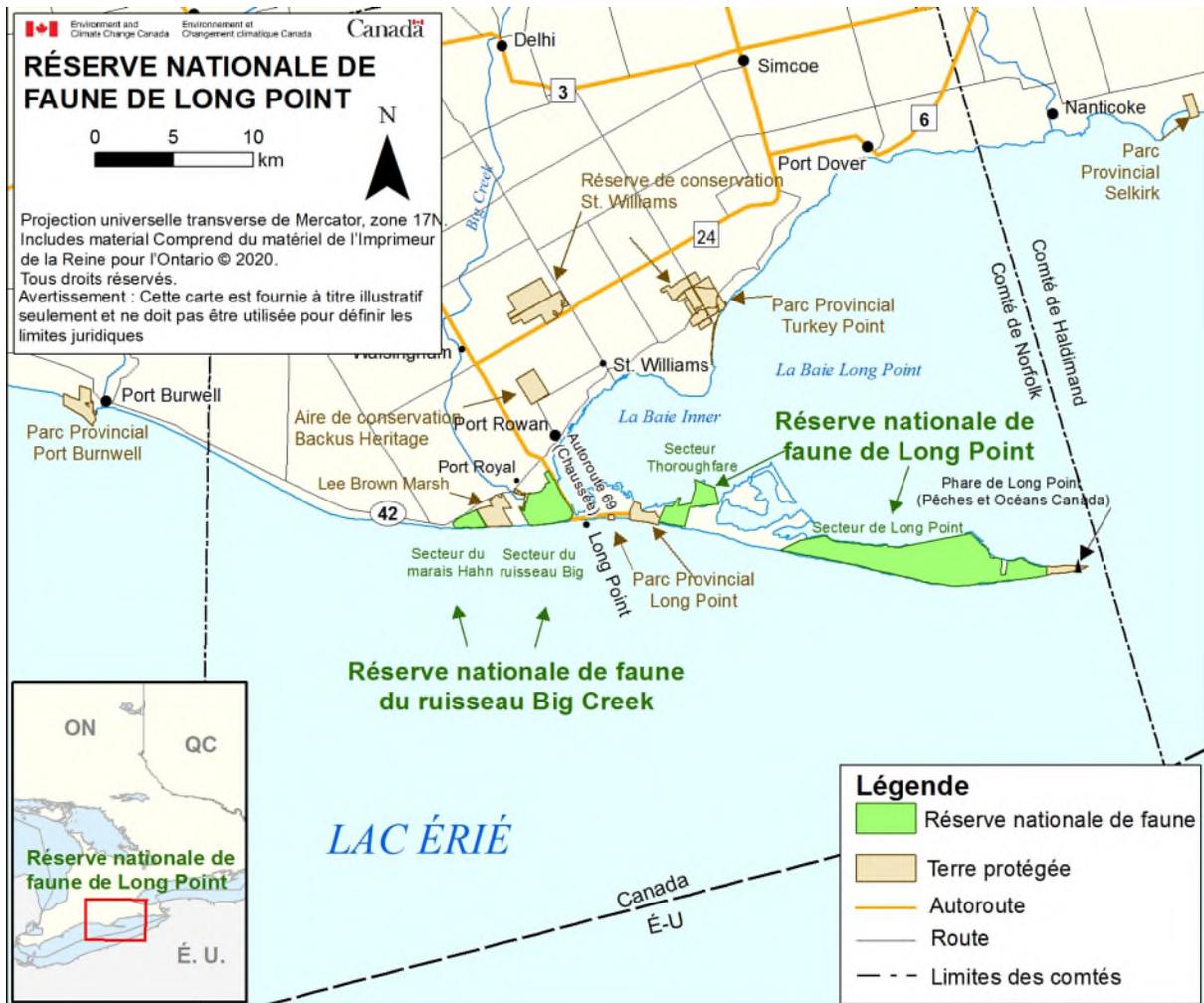


Figure 1. Emplacement de la RNF de Long Point, lac Érié, Ontario.

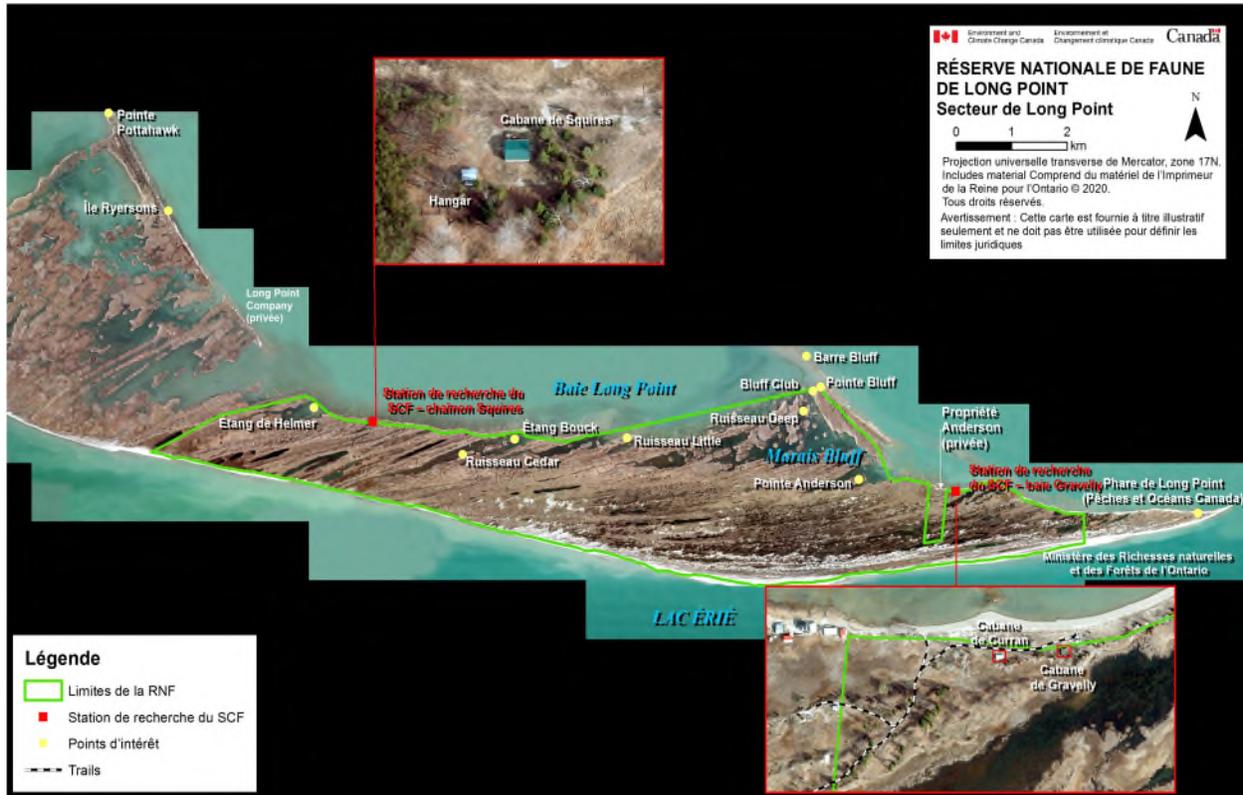


Figure 2. Vue aérienne du secteur de Long Point, RNF de Long Point, Ontario.

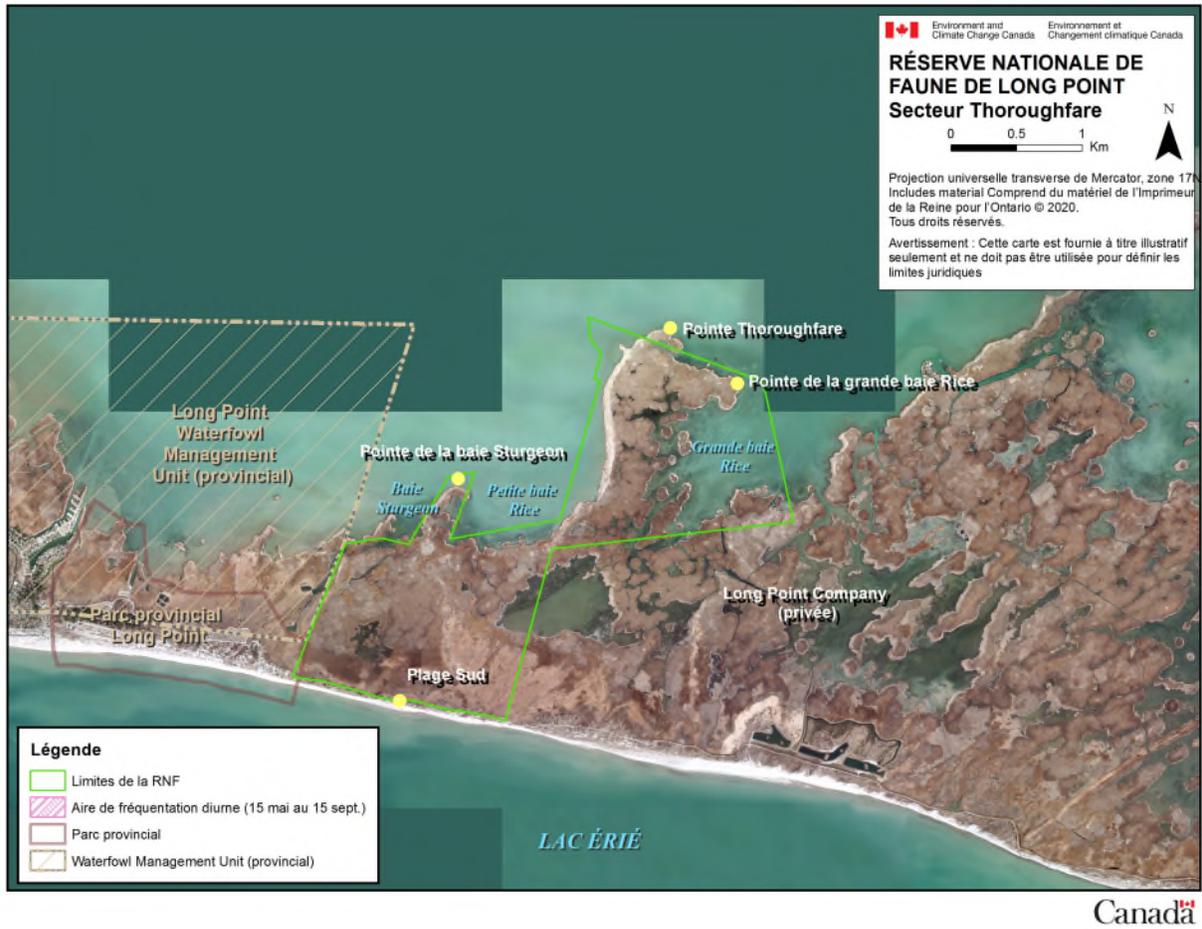


Figure 3. Vue aérienne du secteur Thoroughfare, RNF de Long Point, Ontario.

Tableau 1. Information sur l'aire protégée.

Désignation de l'aire protégée	Réserve nationale de faune de Long Point
Province ou territoire	Ontario
Municipalité	Comté de Norfolk
Canton géographique	South Walsingham
Latitude et longitude	Latitude : 42° 553933' N Longitude : 80° 174504' O
Superficie	Totale : 3 162 ha
Critères de désignation d'aire protégée (Manuel des aires protégées [non publié])	Critère 1.a) « L'aire abrite une population d'une espèce ou d'une sous-espèce ou d'un groupe d'espèces qui s'y concentre à un moment ou à un autre de l'année. » Critère 3.a) « L'aire constitue un habitat d'espèces sauvages rare ou inhabituel, d'un type particulier dans une région biogéographique. »
Système de classification des aires protégées (Manuel des aires protégées [non publié])	Catégorie A : Conservation des espèces ou de leur habitat essentiel
Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Catégorie IV – Aire de gestion des habitats ou des espèces Catégorie IV : Aires visant à protéger des espèces ou des habitats particuliers, leur gestion reflétant cette priorité. Bon nombre de ces aires protégées ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie (Dudley, 2008).
Numéro de décret en conseil	C.P. 1980-1827
Numéro du Répertoire des biens immobiliers fédéraux (RBIF)	22852
Publication dans la <i>Gazette du Canada</i>	1980
Autres désignations	La RNF de Long Point fait partie : <ul style="list-style-type: none"> • du site Ramsar de Long Point, en tant que zone humide d'importance internationale; • de l'aire centrale de la réserve mondiale de biosphère de Long Point désignée par l'UNESCO; • de la zone importante pour la conservation des

	<p>oiseaux (ZICO) à l'échelle nationale et mondiale de la péninsule et des marais de la pointe Long, désignée par Birdlife International;</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la réserve internationale pour les monarques de Long Point, désignée dans le cadre de la déclaration Canada-Mexique visant à créer le Réseau international de réserves pour les monarques; • du complexe de milieux humides de Long Point, un milieu humide d'importance provinciale (ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario [MDNMRNFO]); • de la zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) sur le plan des sciences de la vie de Long Point, une zone d'importance provinciale (MDNMRNFO); • de la zone d'importance continentale des Grands Lacs inférieurs et du fleuve Saint-Laurent (Plan conjoint des habitats de l'Est) du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
<p>Importance faunistique et floristique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1960 et 2020, plus de 400 espèces d'oiseaux ont été observées, et 174 d'entre elles ont niché dans la région de Long Point. • La RNF offre un habitat de reproduction important pour les oiseaux terrestres et aquatiques, la sauvagine et les oiseaux de rivage. • Un grand nombre d'espèces migratrices se regroupent le long de la péninsule de la pointe Long au printemps et à l'automne; on compte régulièrement de 70 000 à plus de 100 000 individus de sauvagine en une seule journée. • Plus de 25 espèces de sauvagine ont été observées dans la RNF; les espèces communes sont le canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>), le canard noir (<i>A. rubripes</i>), le fuligule à collier (<i>Aythya collaris</i>), le fuligule à tête rouge (<i>Aythya americana</i>), le petit fuligule (<i>Aythya affinis</i>), le fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>), le fuligule à dos blanc (<i>Aythya valisineria</i>) et la bernache du Canada (<i>Branta canadensis</i>; populations du sud de la baie James et populations se reproduisant en zone tempérée). • Une proportion importante (10 à 20 %) de la population de l'Est du cygne siffleur (<i>Cygnus columbianus</i>) traverse la péninsule de la pointe Long au printemps, en direction de ses lieux de reproduction dans l'Arctique canadien et en Alaska. Pendant le pic de la migration printanière, on compte entre 15 000 et 20 000 individus en une seule journée. • Des dizaines de milliers de monarques (<i>Danaus plexippus</i>) traversent la péninsule de la pointe Long durant leur migration automnale vers le sud. • La RNF offre un habitat important pour des espèces communes et rares. • Plus de 700 espèces de plantes vasculaires, dont des espèces en péril, y ont été observées. • La RNF offre un habitat important à 50 espèces en péril inscrites à la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. • Elle se trouve dans la zone carolinienne (écorégion 7E; Carolinian Canada Coalition).

	<ul style="list-style-type: none"> • Les principaux habitats comprennent les dunes de sable et les plages, les forêts, la savane, les milieux humides (marais et marécages) et les étangs. • Divers habitats rares à l'échelle mondiale, nationale et infranationale (Nature Serve).
Espèces envahissantes, surabondantes ou non indigènes (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces végétales : alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>), aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), épine-vinette de Thunberg (<i>Berberis thunbergii</i>), brome inerme (<i>Bromus inermis</i>), butome à ombelle (<i>Butomus umbellatus</i>), chardon des champs (<i>Cirsium arvense</i>), hydrocharide grenouillette (<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>), iris faux-acore (<i>Iris pseudacorus</i>), salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>), mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>), myriophylle en épi (<i>Myriophyllum spicatum</i>), alpiste roseau (<i>Phalaris arundinacea</i>), pâturin comprimé (<i>Poa compressa</i>), pâturin des prés (<i>P. pratensis</i>), roseau commun de lignée européenne (<i>Phragmites australis</i> subsp. <i>australis</i>), peuplier blanc (<i>Populus alba</i>), morelle douce-amère (<i>Solanum dulcamara</i>) et quenouille glauque (<i>Typha x glauca</i>). • Espèces animales : bithynie commune (<i>Bithynia tentaculata</i>), vivipare chinoise (<i>Cipangopaludina chinensis</i>), cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>), carpe commune (<i>Cyprinus carpio</i>), moule zébrée (<i>Dreissena polymorpha</i>), moule quagga (<i>D. bugensis</i>) et gobie à taches noires (<i>Neogobius melanostomus</i>). Les espèces animales pourraient comprendre dans le futur des espèces indigènes surabondantes à d'autres endroits, comme le cormoran à aigrettes (<i>Phalacrocorax auritus</i>).
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> • La RNF abrite 50 espèces (en voie de disparition, menacées ou préoccupantes) inscrites à la liste fédérale des espèces en péril en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>, soit 5 plantes vasculaires, 1 mollusque, 1 invertébré, 5 poissons, 7 reptiles, 1 amphibien, 28 oiseaux et 2 mammifères. • On y a recensé 48 espèces désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA). • La RNF abrite 4 autres espèces inscrites uniquement à la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (LEVD) de l'Ontario.
Organisme de gestion	Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune (SCF-ECCC), Région de l'Ontario.
Accès et utilisation du public	<p>Afin de protéger les espèces sauvages et leur habitat, la RNF de Long Point est en grande partie interdite d'accès au public, et certaines zones sont fermées pendant les migrations printanière et automnale de la sauvagine.</p> <p>Il n'y a aucune installation publique sur le site. Le faible degré de fréquentation est attribuable à des activités traditionnelles comme la pêche, la navigation de plaisance, la chasse à la sauvagine, la marche, l'observation des espèces sauvages, la photographie, l'utilisation des plages et la baignade dans les</p>

zones désignées par des panneaux. Voir les sections 5.8 et 6.2 pour en savoir plus.

Remarque

Les conditions des permis, les périodes autorisées ainsi que les lois et les règlements fédéraux et provinciaux concernant l'utilisation d'aéronefs, la navigation, la pêche et la chasse s'appliquent dans la RNF, à moins qu'un avis soit affiché.

Il est en tout temps interdit de faire des feux à ciel ouvert, d'utiliser des véhicules motorisés, de construire des caches de chasse, de laisser les chiens sans laisse, d'utiliser des lests de plomb, d'amarrer des bateaux pour la nuit, de faire du camping et de marcher dans les dunes.

La recherche, les relevés, la surveillance et la gestion de l'habitat et des espèces sauvages ainsi que toutes les activités commerciales nécessitent un permis en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Pour en savoir plus sur l'accès à la RNF de Long Point et la délivrance de permis, communiquez avec le bureau régional du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada.

1.1 Contexte régional

La RNF de Long Point est située dans le comté de Norfolk, dans le sud-ouest de l'Ontario. L'agriculture est l'utilisation des terres la plus importante du comté et le principal secteur de l'économie locale (Lake Erie Source Protection Region, 2008). Le comté de Norfolk possède certains des sols les plus fertiles de la province, et est connu localement sous le nom de « jardin de l'Ontario » (Norfolk Farms, 2012).

La région de Long Point attire chaque année plus de 100 000 visiteurs. Elle est une destination populaire auprès des propriétaires de chalets et des touristes qui souhaitent faire du bateau, de la randonnée, du camping et du vélo, chasser la sauvagine, pêcher, utiliser les plages et observer les oiseaux (S. Burnett and Associates Limited, 2011). Les ports, les villes et les villages à proximité, notamment Port Dover, Port Rowan, Turkey Point, Long Point, Simcoe, Delhi et Waterford, attirent également des visiteurs tout au long de l'année.

La RNF de Long Point se trouve sur une flèche de sable de 40 km (Davidson-Arnott et Van Heyningen, 2003) qui s'étend vers l'est à partir de la rive nord du lac Érié, en Ontario. La péninsule a commencé à se former il y a environ 4 000 ans grâce au dépôt de sable provenant de falaises érodées à l'ouest. Le transport et le dépôt continus de sédiments par le vent et les vagues sont responsables de la nature dynamique de la flèche de sable : celle-ci croît et rétrécit constamment à des rythmes variables en réponse à ces forces physiques. Jusqu'au tournant de ce siècle, elle s'est étendue vers le lac à un rythme de quatre à sept mètres par année (Kreutzwiser et Gabriel, 2000).

La pointe Long est la plus longue flèche de sable en eau douce au monde (Kreutzwiser et Gabriel, 2000) et l'une des trois principales flèches de sable de la rive nord du lac Érié, avec les pointes Pelée et Rondeau (Stewart et Davidson-Arnott, 1988).

En raison de l'effet modérateur du lac Érié et de l'emplacement méridional de la pointe Long, la région constitue une zone de transition compacte où l'on trouve à la fois des espèces végétales boréales et méridionales (Reznicek et Catling, 1989). La péninsule de la pointe Long est située dans la zone carolinienne, à la limite nord de l'aire de répartition de nombreuses espèces présentes habituellement plus au sud, dans les Carolines. Le fait que beaucoup d'espèces végétales et animales y vivent à la limite nord de leur aire de répartition explique en partie pourquoi bon nombre des espèces résidentes sont considérées comme rares en Ontario et au Canada. Cet emplacement particulier et la combinaison unique d'habitats

diversifiés font en sorte qu'on y retrouve une grande variété de communautés végétales et animales ainsi qu'un grand nombre de plantes et d'animaux rares (dont des espèces en péril).

La fluctuation du niveau du lac crée un paysage caractéristique où se succèdent des dunes et des creux. Une série de cordons dunaires dynamiques, globalement orientés du sud-ouest au nord-est, s'est formée parallèlement à la rive et est continuellement modifiée par le vent et les vagues. La nature dynamique de l'écosystème de dunes de sable donne lieu à un environnement instable qui est très sensible aux perturbations naturelles et humaines. En plus des dunes et des plages, les milieux naturels de la RNF sont en grande partie composés de milieux humides, de savanes et de forêts.

Il en résulte que la péninsule de la pointe Long présente un assemblage complexe de communautés végétales et constitue l'une des zones naturelles les plus importantes de la région des Grands Lacs (Reznicek et Catling, 1989). Les plages sablonneuses de la rive sud, dont la formation est plus récente, sont parsemées de graminées, et les savanes sèches à peupliers et genévriers de l'intérieur s'étendent sur les crêtes entre des creux où se trouvent des prés humides, des marais et des étangs. L'accumulation de matières organiques sur la pointe Long, même sur les crêtes les plus anciennes, est généralement minime, et la majeure partie du substrat est constituée de sable non consolidé. D'après les observations du SCF relatives à la gestion des terres, l'écosystème sablonneux rare qui se trouve sur la pointe est considéré comme fragile sur le plan écologique, avec des communautés végétales rares ancrées dans du sable souvent meuble et non consolidé. Ce système est sujet à l'érosion éolienne et aux inondations à court et à long terme par le lac Érié en raison des changements du niveau du lac, des tempêtes et des seiches (oscillations temporaires du niveau d'eau dues à une variation atmosphérique ou au vent) survenant de manière saisonnière ou sur une plus longue période. Les sites plus anciens abritent des forêts de pin blanc (*Pinus strobus*) et de chêne rouge (*Quercus rubra* var. *rubra*) ainsi que des marécages à mélèze laricin (*Larix laricina*) et à thuyas.

La conservation de la péninsule de la pointe Long et des environs est considérée comme une priorité à l'échelle continentale et mondiale en raison des vastes milieux humides et du grand nombre d'oiseaux migrateurs qui utilisent les divers habitats pendant leurs migrations printanière et automnale. Elle est également une priorité nationale étant donné l'importance de la région pour des espèces en péril. À cet égard, la forêt Walsingham de Long Point a été

désignée comme un lieu prioritaire dans le cadre de l'approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada.

Les milieux humides côtiers du lac Érié abritent la plus grande diversité d'espèces végétales et animales dans la région des Grands Lacs (Environment Canada et Ontario Ministry of Natural Resources, 2003; Herdendorf, 1987). La fluctuation du niveau d'eau du lac Érié causée par les seiches et les ondes de tempête favorise la biodiversité des communautés de milieux humides, comme les prés marécageux côtiers, qui sont rares (Environment Canada et Ontario Ministry of Natural Resources, 2003; Herdendorf, 1992). En plus d'offrir des valeurs écologiques, les milieux humides constituent des écosystèmes productifs et diversifiés qui procurent des avantages économiques et sociaux, notamment la filtration de l'eau et la protection du littoral.

En 1982, les marais de la pointe Long, y compris ceux de la RNF de Long Point, ont été désignés comme zone humide d'importance internationale en vertu de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (UNESCO, 1971), également appelée Convention de Ramsar. La raison de cette désignation est que ces marais constituent l'un des sites les plus importants pour la sauvagine en migration dans le sud du Canada et qu'ils abritent un certain nombre d'amphibiens et de reptiles rares ou menacés (Ramsar Convention Secretariat, 2019).

La RNF de Long Point fait partie de la zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) sur le plan des sciences de la vie de Long Point et du complexe de milieux humides côtiers de la région de Long Point, deux aires importantes à l'échelle provinciale. Ce complexe comprend environ 13 465 ha de milieux humides côtiers le long de la péninsule de la pointe Long et de la baie Inner, notamment les marais à l'embouchure du ruisseau Big et dans la RNF du Ruisseau-Big (Environment Canada et Ontario Ministry of Natural Resources, 2003). Il est particulièrement important pour la région, car plus de 80 % des milieux humides du comté de Haldimand-Norfolk qui étaient présents avant la colonisation européenne ont été convertis à d'autres usages, principalement l'agriculture (Ducks Unlimited Canada, 2010; Snell, 1987).

En 1986, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a désigné la région de Long Point comme réserve mondiale de biosphère, la troisième à être créée au Canada, à titre d'exemple d'un écosystème côtier des Grands Lacs.

L'aire centrale de cette réserve comprend la RNF de Long Point, et une partie de la zone tampon comprend la RNF du Ruisseau-Big, située à proximité (Parker *et al.*, 2003).

En 1996, Birdlife International a désigné la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) de la péninsule et des marais de la pointe Long, dont font partie les RNF du Ruisseau-Big et de Long Point, comme la première ZICO d'importance mondiale au Canada en raison de la grande concentration d'oiseaux terrestres migrateurs, d'oiseaux aquatiques en halte migratoire et de populations de sauvagine qui s'y trouve (Birdlife International, 2015).

La RNF de Long Point est l'une des trois réserves internationales pour les monarches qui ont été désignées dans le sud de l'Ontario dans le cadre d'un réseau international relevant de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord. Les deux autres sont le parc national de la Pointe-Pelée, sur la rive du lac Érié, et la RNF de la Pointe-du-Prince-Édouard, sur la rive du lac Ontario. Ces réserves ont été désignées en raison de l'habitat important et essentiel de halte et d'alimentation qu'elles fournissent à des milliers de monarches (*Danaus plexippus*) durant leur déplacement en direction et en provenance de leurs lieux d'hivernage au sud.

La RNF de Long Point est située dans la région de conservation des oiseaux 13 (RCO 13) de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, dans la plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié, dans l'écozone des plaines à forêts mixtes et dans l'écorégion des basses-terres du lac Érié (Ontario Partners in Flight, 2008; Wicken, 1986). Cette dernière est plus généralement connue sous les noms de forêt carolinienne ou de zone biologique carolinienne du Canada (Johnson, 2007), une région riche en espèces rares qui ne se trouvent habituellement pas ailleurs au pays. En plus de la RNF de Long Point, d'autres propriétés assurent la protection de l'habitat côtier important de cette écorégion (**Figure 1**).

1.2 Contexte historique

La RNF de Long Point se trouve sur le territoire traditionnel des Premières Nations haudenosaunee et anishinaabe, sur les terres visées par le Traité n° 3.

Il y a 11 000 ans, et peut-être avant, la région de Long Point était habitée par les peuples autochtones, qui ont été suivis par la première occupation connue de la région, entre 1 050 et 650 ans avant le présent (Francis et Whitelaw, 2001). Les premiers habitants ont construit des villages saisonniers et permanents entourés de palissades sur la péninsule, et

utilisé les terres pour l'agriculture, la pêche, la chasse et la cueillette (Francis et Whitelaw, 2001). Le lac ainsi que les forêts et marais environnants ont fourni aux peuples autochtones de la région un corridor de transport et une abondance de poissons et d'autres espèces sauvages qu'ils ont utilisés pour se nourrir et se vêtir (Raphael, 1987). Selon une étude chronologique de l'histoire humaine dans la région de Long Point, divers peuples autochtones auraient occupé la péninsule et les environs : beaucoup d'artéfacts et de preuves d'occupation, remontant jusqu'à 9 500 av. J.-C., ont été trouvés (Dakin et Skibicki, 1994). De 1550 à 1795 apr. J.-C. environ, des changements extrêmes y ont eu lieu, notamment la création rapide d'un commerce de la fourrure au milieu et à la fin du 16^e siècle et l'arrivée de missionnaires jésuites (1634-1640) et de colons européens (à partir des années 1780) [Dakin et Skibicki, 1994]. La guerre, la diminution des ressources due à la demande européenne et l'introduction de maladies telles que la variole et le choléra ont décimé les peuples autochtones résidents au cours de cette période (Dakin et Skibicki, 1994). La colonisation européenne s'étant poursuivie, le comté de Norfolk a été créé en 1792.

La consommation des ressources naturelles dans la région de Long Point a augmenté considérablement au cours du 19^e siècle en raison des changements dans l'utilisation des terres et du développement d'industries comme l'exploitation forestière, la fonte du fer, le moulinage des grains, la distillation, le traitement de la laine, le tannage et la fabrication de lessive et de potasse. Les forêts, les plaines et les marais ont été défrichés pour l'agriculture et le pâturage du bétail, ce qui a stimulé l'industrie du bois et favorisé les feux de forêt (Heffernan, 1978). En 1860, les forêts continentales étaient presque entièrement décimées et l'industrie du bois s'était étendue jusque sur la péninsule de la pointe Long (Barrett, 1977).

L'exploitation forestière commerciale a repris sur la péninsule de la pointe Long au début des années 1920, dans les zones autour de l'étang Bouck et du ruisseau Cedar. En 1934, les chaînons Squires et Courtright ont fait l'objet d'une exploitation forestière ciblant les érables (*Acer*), le genévrier de Virginie (*Juniperus virginiana* var. *virginiana*) et le thuya occidental (*Thuja occidentalis*), et un petit moulin a été construit sur le chaînon Squires (Heffernan, 1978). La J. Pitman Company a exploité la zone située entre le chemin West et le chemin Gravelly Bay (construit en 1946-1947 comme sentier de débardage) pour la coupe du pin blanc, du thuya occidental, du frêne blanc (*Fraxinus americana*) et du chêne rouge (Heffernan, 1978).

La péninsule de la pointe Long constitue un repère pour les navires passant par le lac Érié. Ceux-ci cherchaient la protection de la longue flèche de sable et des eaux calmes de la

baie Inner pendant les tempêtes. On compte plusieurs sites archéologiques marins près de la RNF, dont plus de 300 épaves sous-marines dispersées le long de la côte et de la baie Inner.

En 1830, le gouvernement du Haut-Canada a érigé un premier phare à l'extrémité de la pointe Long. En 1843, un autre phare a été construit, car une importante accumulation de sable avait entraîné le prolongement de la pointe vers l'est dans le lac Érié. Le phare actuel, situé à l'extrémité de la pointe, a été construit en 1915 et est automatisé. Il est encore une aide à la navigation et constitue un point d'intérêt local où les plaisanciers aiment s'arrêter. La propriété sur laquelle il se trouve (6 ha) appartient actuellement à Pêches et Océans Canada, et les installations sont gérées par la Garde côtière canadienne.

Le forage et l'extraction de gaz naturel dans la région de Long Point ont commencé au début du 20^e siècle. En 1918, la Dominion Gas Company a entrepris le forage sur la péninsule, ayant obtenu une concession de la Long Point Company. En 1958, cette dernière avait créé sa propre entreprise pétrolière et gazière (Pintail Oil & Gas Development Ltd.) dans le but d'exercer un contrôle sur les ressources pétrolières et gazières de la pointe Long et de surveiller et d'atténuer les effets de cette industrie sur les autres ressources naturelles de la pointe (Barrett, 1977).

La pêche commerciale à la senne est pratiquée dans la baie Long Point depuis la fin du 19^e siècle, et la pêche au verveux a commencé vers 1915 (Gislason *et al.*, 2010). Aujourd'hui, la pêche commerciale se pratique encore dans le lac Érié le long de la rive nord de la péninsule.

Les changements d'utilisation des terres régionales se sont poursuivis à mesure que la demande de construction de chalets sur les terres privées augmentait. En 1927-1928, l'aménagement d'une chaussée a facilité l'accès au parc provincial Long Point, qui avait été créé en 1921 (Hazen, 2000). En 1950, la chaussée de Long Point a été désignée comme faisant partie de la route provinciale 59, et sa responsabilité a ensuite été transférée au comté de Norfolk.

L'importance de la péninsule de la pointe Long pour les oiseaux en migration a été reconnue au cours de la colonisation de la région. En 1866, le gouvernement du Haut-Canada a octroyé 6 043 ha de terres de la flèche de sable à un groupe d'hommes d'affaires canadiens. Peu de temps après, ce groupe a été constitué en société pour devenir la Long Point Company (Barrett, 1977). Depuis plus de 150 ans, celle-ci gère ses propriétés à des fins de chasse à la sauvagine, veillant à la protection et à la conservation des terres par l'amélioration de l'habitat

de milieux humides, l'élimination de la coupe illégale sur la pointe Long et l'adoption des premiers règlements de chasse et des limites quotidiennes de prises autorisées en vue de favoriser la conservation (Patterson, 2014; Wilcox, 1996).

La Couronne provinciale avait conservé la plupart des terres à l'ouest du passage Old (au fulcrum de la flèche) et à l'est du marais Walsingham (marais du ruisseau Big). En 1921, elle en a mis en réserve et établi le parc Long Point, mais ne l'a désigné parc provincial qu'en 1955. Des routes et des chalets y ont été construits à la fin des années 1930 et, en 1961, la plupart des 450 chalets et des lots loués qui se trouvaient dans le parc d'origine avaient été vendus à des propriétaires fonciers privés. Les 5 ha restants du parc d'origine correspondent aujourd'hui à la partie désignée « ancien parc ». La Long Point Company a transféré des terres au gouvernement de l'Ontario aux fins de l'agrandissement du parc provincial Long Point, ainsi que d'autres terres destinées à la création d'une zone publique de chasse à la sauvagine administrée par la province (la Long Point Waterfowl Management Unit) [Patterson, 2014].

Établissement de la RNF de Long Point

Après la sanction royale de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* en 1973, le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (SCF-ECCC) a été en mesure d'acquérir des terres pour créer des RNF dans le but d'établir, de gérer et de protéger des réserves d'espèces sauvages et ainsi de faciliter les activités de recherche, de conservation et d'interprétation visant ces espèces. La *Loi sur les espèces sauvages du Canada* a pour objet de préserver l'habitat essentiel des oiseaux migrateurs et des autres espèces sauvages, particulièrement celles en péril.

En 1978, la Long Point Company a fait don de 1 000 ha au Canada (maintenant le SCF-ECCC) et de 2 200 ha à The Nature Conservancy (États-Unis). En 1979, The Nature Conservancy a transféré ces terres au SCF-ECCC pour l'établissement de la RNF de Long Point conformément à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

Des clauses restrictives inscrites sur le titre de propriété comme conditions de la donation par la Long Point Company exigent que les activités soient conformes à un objectif de conservation des espèces sauvages et ne portent pas atteinte au caractère naturel de la pointe Long (**annexe 2**).

Le SCF-ECCC examine régulièrement les baux, les permis et les accords afin d'assurer leur conformité à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* et aux clauses restrictives. Il délivre des permis et conclut des accords officiels qui autorisent certaines personnes (p. ex. voisins, gestionnaires des terres, chercheurs) à traverser la RNF de Long Point et à y accéder lorsque cela est conforme aux objectifs de ces dispositions législatives. Sauf indication contraire dans le plan de gestion et sur la propriété, l'utilisation de la RNF par le public est restreinte.

Il existe une version antérieure du plan de gestion de la RNF de Long Point (McKeating, 1983), qui contient des justifications détaillées des mesures de gestion appliquées dans le passé. Le présent plan de gestion de la RNF de Long Point de 2022 met à jour et remplace la version de 1983.

1.3 Propriété des terres

1.3.1 RNF de Long Point – Gouvernement du Canada

Les terres et les eaux de la RNF de Long Point appartiennent à la Couronne du chef du Canada et sont administrées par le SCF-ECCC, comme le décrit l'annexe I du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (voir l'**annexe 1** du présent document pour une description complète). La RNF se compose de deux parcelles de terrain et d'eau (les secteurs Thoroughfare et de Long Point) séparées par un terrain privé (**Figure 1**). La limite nord des secteurs s'étend dans la partie intérieure de la baie Long Point.

La Couronne du chef du Canada ne détient pas de droits miniers d'exploitation du sous-sol dans la RNF de Long Point. La Long Point Company a conservé ces droits sur les terres transférées au SCF-ECCC en 1978.

1.3.2 RNF de Long Point – Propriétés privées et ententes

Bluff's Hunting Club

Le Bluff's Hunting Club est un club de chasse à la sauvagine et de conservation privé qui utilise de manière saisonnière les terres de la RNF situées sur la rive nord de la péninsule de la pointe Long conformément à une entente de permis. Il a été fondé en 1918 (avant le transfert des terres au SCF-ECCC) et louait la propriété pour la chasse et la pêche auprès de la Long Point Company. Le SCF-ECCC a repris l'entente conclue avec le Bluff's Hunting Club

lorsque la propriété a été transférée au gouvernement du Canada en 1978.

L'entente actuelle du SCF-ECCC avec le Bluff's Hunting Club autorise les membres à occuper et à utiliser de manière saisonnière une partie de la RNF de Long Point à proximité du marais Bluff jusqu'en avril 2024. Ils doivent respecter les règlements fédéraux et provinciaux en matière de chasse à la sauvagine. Conformément aux modalités de l'entente, le Bluff's Hunting Club utilise trois bâtiments du SCF et doit en assurer la gestion et l'entretien quotidiens.

Chalets privés

Au moment du transfert des terres au SCF-ECCC, quatre contrats de location de chalets privés étaient en vigueur sur la rive nord de la péninsule de la pointe Long. À la suite du transfert, le SCF-ECCC est devenu responsable des contrats de location annuels non transférables, à condition que la présence des chalets ne nuise pas à la conservation de la RNF et que l'entente prenne fin au moment du décès du titulaire initial du bail. Il ne reste qu'un seul de ces chalets.

1.4 Régime foncier et gestion des terres de la péninsule de la pointe Long

1.4.1 Pêches et Océans Canada

Le phare de Long Point ainsi que les 6 ha de terres qui l'entourent appartiennent à la Couronne du chef du Canada et sont administrés par le ministère des Pêches et des Océans (MPO).

1.4.2 Province de l'Ontario

La Province de l'Ontario possède et gère trois parcelles de la péninsule de la pointe Long : le parc provincial Long Point, la Long Point Waterfowl Management Unit et les terres à l'est du secteur de Long Point qui ne sont pas administrées par le MPO.

Le parc provincial Long Point se situe à la base de la péninsule et est contigu à la limite ouest du secteur Thoroughfare (**Figure 1**). Il se compose de deux parcelles, soit « l'ancien parc » (5 ha), établi en 1921, et le « nouveau parc » (135 ha), établi en 1961 (OMNR, 1989). Le public peut y accéder pour pratiquer les activités suivantes : visite de jour, camping, marche, baignade, bains de soleil, navigation et pêche.

Depuis 1961, le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (MDNMRNFO) s'occupe de la gestion d'un autre marais (708 ha) au nord du parc provincial Long Point, à l'intérieur de la baie Inner (**Figure 1 et figure 3**), connu sous le nom de Long Point Waterfowl Management Unit (et de marais Crown à l'échelle locale). Ces milieux humides sont activement gérés aux fins de conservation de la sauvagine, et le MDNMRNFO administre les permis de façon à limiter la chasse à la sauvagine par le public. Le SCF-ECCC travaille étroitement avec le MDNMRNFO pour coordonner la conservation et la gestion des propriétés fédérales et provinciales situées sur la péninsule.

À compter de 1956, Transports Canada, puis Pêches et Océans Canada ont transféré à l'Ontario un total de 69 ha de terres associées au phare à l'extrémité de la pointe Long pour que la province s'en serve et les gère. Elles sont à présent administrées par le MDNMRNFO, et leur intendance est assurée par l'Observatoire d'oiseaux de Long Point (OOLP) d'Oiseaux Canada dans le cadre d'ententes d'utilisation des terres et de baux avec ce ministère.

1.4.3 Collectivité de chalets de Long Point

La collectivité de chalets de Long Point se situe entièrement à la base de la péninsule, le long de la route 59. Environ 450 personnes vivent sur la péninsule toute l'année; cependant, le nombre d'habitants passe à environ 5 000 lorsque les propriétaires de chalets et les campeurs s'y rendent pendant la période estivale (S. Burnett and Associates Limited, 2011).

1.4.4 Long Point Company

La Long Point Company possède environ 3 210 ha de marais, de dunes terrestres et d'îles (îles Millionaire's, Ryersons, Second et Snow) situés dans la partie centrale de la péninsule et utilisés par ses membres principalement pour la chasse à la sauvagine. La propriété se trouve entre les secteurs Thoroughfare et de Long Point (**figures 1 à 3**).

Étant donné le long historique de pêche dans la région, sur la rive sud de toute la péninsule de la pointe Long, la Couronne provinciale possède une réserve de pêche de deux chaînes (132 pieds) de largeur à partir du bord de l'eau d'origine qui permet aux bateaux de pêche d'accoster pendant les tempêtes, etc. Depuis des décennies, la Long Point Company loue ces terres à la Province de l'Ontario (en vertu du bail public à long terme 2223). À son tour, le SCF a sous-loué à la Long Point Company la partie de la réserve de pêche qui est adjacente

à la RNF de Long Point contre des paiements annuels. Il étudiera les possibilités de rationaliser ces dispositions à l'expiration du bail public 2223.

1.4.5 Parcelle Anderson

La parcelle Anderson est située dans la baie Gravelly et bordée sur trois côtés par le secteur de Long Point. Elle s'étend actuellement sur 28 ha (D. Bernard, comm. pers., 2019). Ce terrain a été acheté à titre de propriété privée au même moment où la Long Point Company acquérait ses terres. En 1890, le propriétaire, M. Anderson, a divisé son terrain en petites parcelles qu'il a ensuite louées ou vendues.

Conservation de la nature Canada possède actuellement une partie de la superficie originale de la propriété Anderson; les autres parties appartiennent à diverses personnes. Tous les détenteurs de terres de la parcelle ont accès à l'ensemble de celle-ci.

1.4.6 Terres privées

Deux parcelles de terres privées jouxtent les secteurs de la RNF de Long Point. Conservation de la nature Canada possède une propriété qui longe la limite sud du secteur Thoroughfare, et Oiseaux Canada possède une propriété qui s'étend entre la Long Point Company et la limite ouest du secteur de Long Point.

1.5 Installations et infrastructures

Les infrastructures (bâtiments, quais, sentiers d'accès, barrières et clôtures) de la RNF de Long Point (**Tableau 2**) appartiennent au SCF-ECCC, qui s'occupe de leur entretien.

La RNF contient deux stations de recherche nommées d'après leur emplacement, soit la station de la baie Gravelly et la station du chaînon Squires. Elles sont situées dans le secteur de Long Point, sur la rive nord de la pointe Long, et sont séparées par une distance d'environ 10,6 km (**Figure 2**). Un panneau de la RNF, mis en place par le SCF-ECCC, permet de les identifier.

La station de recherche de la baie Gravelly comprend deux cabanes, la cabane de la baie Gravelly et la cabane de Curran, ainsi qu'un hangar d'entreposage, deux toilettes extérieures (une pour chaque cabane), une remise à génératrice et un quai saisonnier. Le quai sert au chargement et au déchargement des bateaux, et des ancres d'amarrages sont installées

dans le lit du lac pour l'amarrage à plus long terme (p. ex. pendant la nuit). L'accès à cette station se fait principalement par bateau.

La station de recherche du chaînon Squires est composée d'une cabane, d'un hangar d'entreposage, d'une toilette extérieure et d'une remise à génératrice. On y accède aussi principalement par bateau. La voie d'accès navigable est très peu profonde, et il faut procéder annuellement à la coupe du roseau commun de lignée européenne (*Phragmites australis* subsp. *australis*, ci-après appelé roseau commun), qui est envahissant, afin de maintenir l'accès à la station. Il n'y a aucun quai, mais une ancre d'amarrage est installée dans le lit du lac pour utilisation autorisée.

Le SCF-ECCC possède également trois bâtiments associés aux terres utilisées par le Bluff's Hunting Club sur la pointe Bluff, dans le secteur de Long Point. Il s'agit d'une cabane réservée aux membres, d'une cabane utilisée pour cuisiner et réservée aux guides ainsi que d'un bâtiment d'entretien. Ces bâtiments sont entretenus par le Bluff's Hunting Club conformément à son entente avec le SCF-ECCC.

Le secteur de Long Point comprend deux sentiers : un qui relie la rive sud à la station de recherche de la baie Gravelly et un qui longe le chaînon Squires depuis la rive sud jusqu'à la station de recherche du chaînon Squires. Le sentier du chaînon Squires et certaines parties du sentier de la baie Gravelly appartiennent au SCF-ECCC, qui assure leur entretien, et ne sont accessibles qu'aux visiteurs autorisés possédant un permis valide délivré par le SCF-ECCC en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Un tronçon du sentier qui mène à la station de recherche de la baie Gravelly traverse une propriété privée, la parcelle Anderson. Les détenteurs de terres de cette parcelle empruntent ce sentier pour accéder à leurs propriétés; l'accès non autorisé est bloqué par une barrière verrouillée.

Les deux stations de recherche sont alimentées à l'énergie solaire et sont exploitées toute l'année. Elles servent de lieu d'hébergement au personnel du SCF-ECCC et de la Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (DALF-ECCC) ainsi qu'aux chercheurs autorisés. Les installations sont examinées périodiquement par Services publics et Approvisionnement Canada conformément aux calendriers et aux normes d'entretien.

Le SCF-ECCC avait érigé un cairn en béton dans le secteur Thoroughfare pour commémorer le don de propriété fait en 1978 par la Long Point Company et The Nature

Conservancy (É.-U.). En 1998, le cairn a été déplacé à l'extrémité est du parc provincial Long Point, où il est plus visible pour le public. Le SCF-ECCC en conserve la propriété et coordonne l'entretien du site avec Parcs Ontario.

Les points d'accès, les barrières et les sentiers utilisés par le SCF-ECCC aux fins de la gestion et de l'exploitation de la RNF de Long Point sont entretenus en collaboration avec les gestionnaires de terres, les propriétaires et les organismes voisins, notamment Parcs Ontario, Conservation de la nature Canada, la Long Point Company et l'Observatoire d'oiseaux de Long Point d'Oiseaux Canada.

L'entretien des panneaux et des clôtures servant à restreindre l'accès du public est constamment nécessaire. Les panneaux peuvent être endommagés ou disparaître en raison des intempéries, des effets de la glace ou d'actes de vandalisme. Les tempêtes et l'action des vagues peuvent causer l'érosion et la chute d'arbres le long de la rive et aux points d'accès. Après une tempête, le personnel du SCF-ECCC doit souvent couper les arbres tombés le long de la plage Sud.

Tableau 2. Installations et infrastructures de la RNF de Long Point.

RNF de Long Point			
Type d'installation ou d'infrastructure	Taille ou nombre approximatif	Emplacement	Responsable ou propriétaire
<i>Panneaux</i>			
Panneau d'identification de la RNF	1,2 m x 2,4 m (3)	Secteur de Long Point : sur la rive nord, à la cabane de Squires (1) et à la cabane de la baie Gravelly (1) Secteur Thoroughfare : plage Sud (1)	SCF-ECCC
Panneau délimitant la RNF et indiquant l'interdiction d'entrer	~ 220 panneaux	Limites de la RNF (terrestres et maritimes)	SCF-ECCC
Cairn de la RNF de Long Point	1	Parc provincial Long Point	SCF-ECCC
<i>Bâtiments</i>			
Station de recherche de la baie Gravelly			
Cabane de la baie Gravelly	59 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Terrasses	32 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC

RNF de Long Point			
Type d'installation ou d'infrastructure	Taille ou nombre approximatif	Emplacement	Responsable ou propriétaire
Toilette extérieure	2 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Hangar d'entreposage	20 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Remise à génératrice	1 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Quai	14 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Cabane de Curran	54 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Terrasse	20 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Toilette extérieure	2 m ²	Secteur de Long Point : baie Gravelly	SCF-ECCC
Station de recherche du chaînon Squires			
Cabane de Squires	77 m ²	Secteur de Long Point : chaînon Squires	SCF-ECCC
Terrasses	27 m ²	Secteur de Long Point : chaînon Squires	SCF-ECCC
Toilette extérieure	2 m ²	Secteur de Long Point : chaînon Squires	SCF-ECCC
Hangar d'entreposage	23 m ²	Secteur de Long Point : chaînon Squires	SCF-ECCC
Remise à génératrice	1 m ²	Secteur de Long Point : chaînon Squires	SCF-ECCC
Bluff's Hunting Club (privé)			
Cabane réservée aux membres	1	Secteur de Long Point : pointe Bluff	Bluff's Hunting Club (conformément au permis)
Cabane pour cuisiner et réservée aux guides	1	Secteur de Long Point : pointe Bluff	
Bâtiment de traitement et d'entretien	1	Secteur de Long Point : pointe Bluff	
Autres			
Barrière	1	Secteur Thoroughfare : limite ouest, adjacente au parc provincial Long Point	SCF-ECCC/ Parcs Ontario
Clôture	30 m	Secteur Thoroughfare : limite ouest, adjacente au parc provincial Long Point	SCF-ECCC

RNF de Long Point			
Type d'installation ou d'infrastructure	Taille ou nombre approximatif	Emplacement	Responsable ou propriétaire
Barrière	1	Secteur de Long Point : sentier de la baie Gravelly, adjacente à la parcelle Anderson (propriété privée)	SCF-ECCC/ parcelle Anderson
Barrière délimitant la propriété ne faisant pas partie de la RNF	1	Limite entre la Long Point Company et le secteur Thoroughfare	Long Point Company
Clôture délimitant la propriété ne faisant pas partie de la RNF	1	Limite entre la Long Point Company et le secteur Thoroughfare	Long Point Company
Chalet anciennement loué	1	Au nord-est de la station de recherche de la baie Gravelly	
Hangar anciennement loué	1	Au nord-est de la station de recherche de la baie Gravelly	

L'accès à la plus grande partie de la RNF (dont les stations de recherche du chaînon Squires et de la baie Gravelly) est interdit au public, et des panneaux interdisant l'entrée sont visibles à partir du lac pendant la saison des eaux libres.

La RNF compte deux zones désignées où l'accès du public est autorisé dans le cadre d'une utilisation de jour uniquement entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année. La zone désignée dans le secteur de Long Point correspond à une portion d'un kilomètre de rivage à l'est de la station de recherche du chaînon Squires appartenant au SCF-ECCC; l'accès n'est possible qu'à partir de l'eau (**Figure 2**). Actuellement, peu de gens la visitent en raison de la densité de la végétation et de l'empiétement du roseau commun non indigène. De plus, il arrive souvent que seules des parties de la plage de sable soient exposées à cause de la fluctuation du niveau du lac. La plage désignée aux fins d'utilisation de jour dans le secteur Thoroughfare se situe dans les limites sud du secteur de la RNF, entre le parc provincial Long Point et la propriété de la Long Point Company. Elle est parfois submergée en raison de la fluctuation du niveau du lac (**figure 3**). Le public y accède par un sentier pédestre à partir du parc provincial Long Point (à l'extrémité ouest du secteur Thoroughfare) ou directement par le lac Érié. Ces

zones sont délimitées par des panneaux et l'accès du public à l'intérieur des terres au-delà de la plage, dans les dunes, est interdit.

L'accès public aux terres de la RNF de Long Point, à l'exception des zones d'utilisation de jour désignées (le long de la plage Sud et à l'est du chaînon Squires), est interdit ou nécessite un permis délivré par le SCF-ECCC en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Toutefois, dans certaines zones et à certaines périodes de l'année, le public peut utiliser la partie aquatique de la RNF pour pratiquer des activités comme l'observation des espèces sauvages, la navigation de plaisance, la pêche et la chasse à la sauvagine; des avis sur l'utilisation de ces zones sont affichés de façon saisonnière (voir la section 6.2 pour en savoir plus).

1.6 Ressources culturelles

Des sites archéologiques autochtones ont été répertoriés dans la RNF de Long Point, notamment un lieu de sépulture vieux de 1 000 ans et un campement possiblement utilisé pour la pêche saisonnière (Fox et Molto, 1994; MacDonald, 1986). Ces deux sites auraient servi à des peuples autochtones de passage, qui pratiquaient la chasse et la cueillette pendant la période du Sylvicole moyen et supérieur (de 1 300 à 850 ans avant le présent), et dont l'aire d'occupation estivale comprenait le riche territoire de la baie Long Point (Fox et Molto, 1994; Still, 1985).

Il y a plusieurs sites archéologiques marins près de la RNF, et on trouve parfois à l'intérieur de celle-ci des morceaux d'épaves exposés ou transportés sur la rive par les tempêtes (Erie Wrecks, 2015).

2.0 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

2.1 Habitats terrestres et aquatiques

La RNF de Long Point renferme une grande diversité d'habitats terrestres et aquatiques, principalement des dunes et des plages, des forêts, des savanes, des milieux humides, des étangs et les eaux du lac Érié. Le secteur de Long Point est différent du secteur Thoroughfare en ce qu'il est uniquement composé d'une alternance de crêtes de hautes terres et de milieux humides avec des assemblages d'habitats et d'espèces variés. Les deux secteurs sont principalement constitués d'habitats de milieux humides (marais et marécages). Le reste des zones de hautes terres se compose d'habitats terrestres plus secs : dunes et plages, savanes et forêts. Les habitats aquatiques de la RNF comprennent des marais et des marécages, des étangs situés entre les cordons dunaires et à l'interface lac-plage, et les eaux littorales le long de la rive du lac Érié. La composition et le stade de succession des communautés végétales de la pointe Long sont influencés par des perturbations naturelles comme l'érosion éolienne et hydrique. Étant donné que la péninsule s'est formée d'ouest en est, un gradient de succession peut être observé dans les crêtes de hautes terres du secteur de Long Point; les stades de succession tardifs se trouvant à l'ouest, et les stades de succession pionnières, à l'est. Historiquement, la pression du broutage exercée par le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) surabondant a empêché la régénération de la végétation et influencé la composition et le stade de succession des communautés.

La RNF de Long Point abrite plus de 700 espèces de plantes vasculaires, dont des espèces rares et en péril (J. B. Korol, comm. pers., 2021; Reznicek et Catling, 1989).

Peu d'études approfondies de la végétation ont été réalisées dans la RNF de Long Point au cours des dernières décennies. Les récentes études de la végétation se sont limitées à des relevés annuels (de 1991 à aujourd'hui) menés dans une série de parcelles types afin de surveiller les changements au fil du temps et la réaction de la végétation après une diminution de la population de cerfs de Virginie dans la RNF (Bowles et Bradstreet, 2008). D'après les résultats des relevés antérieurs, il semble que les types d'habitats généraux (dunes, plage, forêt, milieux humides) et la répartition générale ne changent pas.

La photographie aérienne et l'imagerie satellitaire ont été utilisées pour cartographier les habitats et la couverture terrestre afin d'évaluer les changements au fil du temps à une échelle grossière (EC-CWS, 2015a; Wilcox *et al.*, 2003).

En 2016, le SCF-ECCC a étudié les milieux humides côtiers du lac Érié au moyen des protocoles du Projet d'évaluation et de surveillance de l'habitat côtier (PESHHC) des Grands Lacs. Trois sites de la RNF de Long Point ont été échantillonnés : le marais Bluff, le secteur Thoroughfare et le marais de l'étang Bouck (I. Smith, comm. pers., 2019). Le protocole du PESHHC prévoit la surveillance de neuf paramètres de la qualité de l'eau ayant une incidence sur la qualité de l'habitat des espèces sauvages. Parmi tous les sites du lac Érié échantillonnés en 2016, ceux de la RNF de Long Point présentaient les plus hauts indices de la qualité des eaux (IQE) et les plus hauts indices d'intégrité biotique (IIB) pour la végétation aquatique submergée et les communautés d'oiseaux reproducteurs. De plus, les deux IIB les plus élevés de 2016 pour la communauté de macroinvertébrés aquatiques du lac Érié ont également été obtenus aux sites de la RNF de Long Point (ECCC-CWS, 2019).

2.1.1 Milieux humides et étangs

Les milieux humides de la RNF de Long Point sont en majorité des marais et des marécages. Ils représentent environ 40 % de la superficie de la RNF (40 % et 55 % des secteurs de Long Point et Thoroughfare, respectivement).

Les milieux humides côtiers (ainsi que la péninsule elle-même) sont exposés aux tempêtes, aux dénivellations dues au vent et aux seiches (Bedford, 1992). Ces perturbations naturelles sont les principales responsables de la nature dynamique de l'habitat de la RNF. Les marais peu profonds sont fréquents dans les creux entre les dunes et autour de nombreuses communautés aquatiques. À la périphérie de certains des étangs et marais de la RNF, on trouve des prés marécageux à la couverture végétale courte et dense qui sont considérés comme en péril à l'échelle mondiale (Bradstreet et Bowles, 1999). De vastes étendues d'eau libre peu profonde parsemées de végétation des marais se trouvent dans des échancrures et des étangs le long de la rive nord de la péninsule (**Figure 4**), et de nombreux étangs se trouvent dans des creux entre des cordons dunaires (**Figure 5**).



**Figure 4. Marais du secteur Thoroughfare, RNF de Long Point, 2013.
Photo : Daniel Rokitnicki-Wojcik, © Environnement et Changement climatique Canada,
Service canadien de la faune.**



**Figure 5. Étangs interdunaires dans la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et
Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.**

Les habitats de marais (p. ex. du ruisseau Cedar et des marais Bluff Bar) sont dominés par les espèces flottantes suivantes : le grand nénuphar jaune (*Nuphar variegata*) ou le nymphéa odorant (*Nymphaea odorata*). Parmi les espèces submergées communes, on compte l'élodée du Canada (*Elodea canadensis*), le potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*) et la vallisnérie d'Amérique (*Vallisneria americana*) [EC-CWS, 2015a; Gilbert et Oldenburg, 2013]. Dans les eaux plus profondes des marais, les espèces émergentes dominantes sont les quenouilles (*Typha*), le roseau commun (de lignée nord-américaine; *Phragmite australis* subsp. *americanus*) et la zizanie aquatique (*Zizania aquatica* var. *aquatica*) [Gilbert et Oldenburg, 2013; J. Gilbert, comm. pers, 2014; Wilcox *et al.*, 2003]. Le roseau commun non indigène est une espèce végétale envahissante très préoccupante qui se trouve dans divers habitats de la RNF. Il a connu une croissance quasi exponentielle dans certaines zones de la RNF de 1999 à 2013, et s'est établi en grandes colonies le long des rives et des marais intérieurs (Bowles et Bradstreet, 2010; EC-CWS, 2013; Jung *et al.*, 2017; Pearce *et al.*, 2012; Wilcox *et al.*, 2003).



Figure 6. Marais riverains de la RNF de Long Point.

Des habitats de fourrés marécageux se trouvent dans les eaux stagnantes entre les dunes et se caractérisent par la présence du céphalanthe occidental (*Cephalanthus occidentalis*) et du décodon verticillé (*Decodon verticillatus*). De petites zones de fourrés marécageux sont également présentes dans la savane et les communautés forestières.

Les nombreux marais et étangs peu profonds de la RNF sont essentiels à la reproduction des poissons (Jude et Pappas, 1992) ainsi que des amphibiens et des invertébrés

(Mitsch et Gosselink, 2007), qui constituent une source de nourriture pour les oiseaux de marais reproducteurs et migrateurs passant par la pointe Long au printemps et à l'automne.

Un certain nombre d'espèces végétales rares sont présentes dans les marais et les étangs. L'espèce la plus remarquable est l'éleocharide fausse-prêle (*Eleocharis equisetoides*), une espèce en voie de disparition, qui occupe les eaux peu profondes et les bords d'étangs. Au Canada, elle se rencontre seulement dans la RNF de Long Point, et l'emplacement de la colonie d'origine est protégé à titre d'habitat essentiel conformément à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral.

2.1.2 Savanes

La plupart des habitats de hautes terres dans la RNF sont une forme quelconque de savane composée d'un couvert varié d'arbres et d'arbustes, d'espèces herbacées et de sable à découvert. On compte deux types distincts de savanes de dunes dans la RNF : les savanes de cordon d'arrière-dune et les savanes d'avant-dune (**Figure 7**). L'arrière-dune est moins exposée à l'érosion éolienne et hydrique, ce qui la rend plus stable. Le couvert forestier est dominé par des arbres feuillus matures dispersés, et le sous-étage est principalement composé de diverses espèces de graminées. L'avant-dune est dominée par des espèces pionnières comme le peuplier deltoïde (*Populus deltoides*) et le genévrier de Virginie. Dans certaines ouvertures du couvert forestier, les graminées de prairies sont soit dispersées, soit dominantes. L'ammophile à ligule courte (*Ammophila breviligulata*) et le sporobole à fleurs cachées (*Sporobolus cryptandrus*) sont des espèces importantes pour la végétalisation des dunes dénudées. Des perturbations naturelles comme le feu et l'érosion éolienne et hydrique ainsi que le broutage par le cerf de Virginie assurent le maintien des savanes.

Les espèces d'arbres les plus communes sur les crêtes plus anciennes sont l'érable rouge (*Acer rubrum*), le bouleau à papier (*Betula papyrifera*), le peuplier deltoïde, le pin blanc, le genévrier de Virginie, le chêne rouge et le tilleul d'Amérique (*Tilia americana* var. *americana*) [Pearce et al., 2012]. La végétation au sol est surtout composée de calamagrostide du Canada (*Calamagrostis canadensis*), de fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*), de pâturin comprimé (*Poa compressa*), de pâturin des prés (*Poa pratensis*), de framboisier d'Amérique du Nord (*Rubus idaeus*), de faux-sorgho penché (*Sorghastrum nutans*), de thélyptère des marais d'Amérique (*Thelypteris palustris* var. *pubescens*) et de vigne des rivages (*Vitis riparia*) [Pearce et al., 2012].

Les espèces peu communes dans ce type d'habitat comprennent l'asclépiade tubéreuse (*Asclepias tuberosa*), le tulipier de Virginie (*Liriodendron tulipifera*) et le chêne à gros fruits (*Quercus macrocarpa*) [Bowles et Bradstreet, 2010; Pearce *et al.*, 2012].



Figure 7. Savane à peupliers et à genévriers dans la RNF de Long Point.

Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.

L'emplacement méridional et le climat tempéré de la RNF de Long Point permettent à plusieurs espèces végétales de persister à la limite nord de leur aire de répartition. Les communautés végétales présentes dans la RNF sont une combinaison unique d'espèces boréales, des Grands Lacs et caroliniennes, dont plusieurs sont rares en Ontario. Voici quelques exemples de ces communautés, qui se trouvent en groupes dispersés dans le secteur de Long Point : pin blanc et thuya occidental, bouleau à papier, chêne rouge et frêne blanc. Chaque communauté occupe une niche spécifique. Par exemple, les communautés de pin blanc et de thuya occidental se trouvent sur les crêtes et les pentes de cordons d'arrière-dune plus anciennes et stabilisées, tandis que les communautés de bouleau à papier se trouvent sur les dunes basses et sont souvent entremêlées avec des habitats aquatiques (Heffernan et Ralph, 1978).

Les communautés de basses terres sont décrites comme des savanes de mélèze laricin, de pin blanc et de frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*), étant donné les espèces qui y sont

dominantes (Heffernan et Ralph, 1978). Ces communautés se trouvent en bordure de l'habitat de marais peu profond et possèdent un sous-étage semblable à celui de ce type de marais (Heffernan et Ralph, 1978). Dans le secteur de Long Point, des étendues fragmentées de basses terres s'étendent du sud de l'étang Bouck jusqu'à la pointe.

2.1.3 Dunes et plages

La RNF de Long Point est caractérisée par divers habitats soutenus par une série de cordons dunaires qui, vers l'extrémité est de la pointe Long, s'étendent parallèlement à la rive sud. Cette série de dunes exposées ou abritées favorise la diversité des communautés végétales (**figure 8**).

Les plages sont des zones sablonneuses sans végétation ou presque, situées à l'interface terre-lac. Les rives nord et sud de la RNF de Long Point comportent des plages, celle de la rive sud étant plus étendue en raison des niveaux plus élevés d'érosion et de dépôt. Les habitats ouverts de dune de plages sont très vulnérables à l'érosion éolienne et hydrique à cause du sol dénudé ou peu recouvert de végétation, et les changements au fil du temps de la flèche et du bilan sédimentaire de la péninsule de la pointe Long ont été étudiés (Davidson-Arnott et Van Heyningen, 2003; Stewart et Davidson-Arnott, 1988). Les habitats dynamiques d'avant-dune et de plage, situés du côté sud de la flèche de sable, sont exposés au lac Érié (**Figure 9** et **Figure 10**) et sont donc plus vulnérables à l'érosion causée par les tempêtes, les vagues, le vent, le broutage par le cerf de Virginie et les activités humaines comme la marche et l'utilisation de véhicules motorisés.



Figure 8. Avant-dune du secteur de Long Point, RNF de Long Point, 2019.

Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.



Figure 9. Plage littorale de la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.



Figure 10. Plage et avant-dune de la RNF de Long Point. Photo : © Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune.

À la suite des activités de gestion ciblant le cerf de Virginie, le recrutement de tiges de conifères a augmenté sur les dunes aux premiers stades de succession, en particulier celles du genévrier de Virginie et du genévrier commun (*Juniperus communis*). Le peuplier deltoïde demeure l'espèce d'arbre la plus commune sur l'avant-dune. Il y a eu une forte augmentation des espèces végétales comme le cerisier de Virginie (*Prunus virginiana* var. *virginiana*), la vigne des rivages, le framboisier et certaines graminées des dunes comme le panic raide (*Panicum virgatum*) et le barbon à balais (*Schizachyrium scoparium*) [Pearce *et al.*, 2012].

Une petite prairie à pâturins (5 ha), caractérisée par le pâturin comprimé, le faux-sorgho penché, le panic raide et la vigne des rivages, se trouve entre l'étang Bouck et le lac Érié dans le secteur de Long Point. Par le passé, la zone où se trouve cette prairie a été perturbée par la récolte du bois (Heffernan et Ralph, 1978) et des incendies causés par l'homme (Pearce *et al.*, 2012).

2.1.4 Forêt

Près de la limite occidentale du secteur de Long Point, sur le chaînon Squires, se trouve une forêt de chêne rouge et d'érable à sucre qui est techniquement considérée comme la seule véritable forêt de la RNF en raison de son couvert forestier supérieur à 60 % (Bradstreet *et al.*, 1991). En plus du chêne rouge et de l'érable à sucre, l'érable rouge est considéré comme

une espèce commune; l'ostryer de Virginie et des espèces de frêne sont occasionnellement présents. Le sous-étage et la strate arbustive peuvent comprendre la ronce des Alléghanys (*Rubus allegheniensis*), le framboisier d'Amérique du Nord, le sureau blanc (*Sambucus canadensis*), le pâturin des prés et la calamagrostide du Canada (Bowles et Bradstreet, 2008; Bradstreet *et al.*, 1991).

2.1.5 Plantations de conifères

Le secteur de Long Point comprend trois petites plantations de conifères couvrant chacune un hectare aux endroits suivants : l'extrémité nord du chaînon Squires, la partie nord des chaînons du ruisseau Little et la rive est de la pointe Bluff. La plantation de la pointe Bluff se compose de pin noir d'Autriche (*Pinus nigra*), tandis que celle du chaînon Squires est dominée par le pin rouge (*Pinus resinosa*) et parsemée d'épinette blanche (*Picea glauca*). Cette dernière espèce abonde dans la plantation des chaînons du ruisseau Little. Ces peuplements ont été plantés au début des années 1940 (Heffernan et Ralph, 1978).

2.2 Espèces sauvages

2.2.1 Oiseaux

L'importance de la péninsule de la pointe Long pour les oiseaux et l'étude de leur migration est reconnue par les naturalistes et les scientifiques depuis de nombreuses décennies. En 1960, l'Ontario Bird Banding Association a fondé l'Observatoire d'oiseaux de Long Point (OOLP), le premier observatoire d'oiseaux de l'hémisphère occidental (Mackenzie et LeClair, 2014). L'OOLP, un programme d'Oiseaux Canada, exécute des programmes de recherche, d'éducation et de formation axés sur l'ornithologie, la conservation et d'autres aspects de l'histoire naturelle à la pointe Long. De plus, il exploite trois stations de baguage d'oiseaux sur la péninsule de la pointe Long, où il mène de façon saisonnière des activités quotidiennes de surveillance et de recherche visant les oiseaux et les espèces sauvages. Plus d'un million d'oiseaux de plus de 300 espèces différentes ont été bagués à ces trois stations (S. A. Mackenzie, comm. pers., 2019).

Plus de 400 espèces d'oiseaux ont été observées dans la région de Long Point (comté de Norfolk), dont plus de 25 espèces en péril (Bird Studies Canada, 2015; Mackenzie *et al.*, 1981).

Plusieurs facteurs contribuent aux fortes concentrations d'oiseaux qui fréquentent la pointe Long. Le relief des terres crée un effet d'entonnoir naturel qui fait converger les voies migratoires du Mississippi et de l'Atlantique dans la région. De plus, la diversité d'habitats (vastes milieux humides, forêt, savanes, plages de sable et dunes) et le climat tempéré fournissent un habitat à l'année ainsi que des habitats de repos, de halte et d'alimentation essentiels à une grande variété d'oiseaux migrateurs.

Sauvagine

La RNF de Long Point est surtout reconnue pour les grandes concentrations de sauvagine (canards, oies et cygnes) qui utilisent ses marais, ses étangs et ses baies. Ces milieux offrent un abri dans des zones non perturbées, de la nourriture provenant d'une grande diversité d'invertébrés et de plantes aquatiques, et des habitats de repos et de halte pour les oiseaux en migration (Dennis *et al.*, 1984; Herdendorf, 1992; Petrie, 1998; Planck, 1983; Prince *et al.*, 1992; Wetlands International, 2012). La sauvagine en migration se rassemble en grand nombre le long de la flèche de sable de la pointe Long, des baies Inner et Long Point et des marais connexes, où le nombre d'individus présents au cours d'une journée peut souvent varier de 70 000 à plus de 100 000 au printemps et à l'automne (Important Bird Areas Canada, 2014; Planck, 1983; Smith *et al.*, 2013).

La pointe Long est l'un des habitats de repos les plus importants pour le canard noir (*Anas rubripes*), le canard colvert (*A. platyrhynchos*), le cygne siffleur (*Cygnus columbianus*) et d'autres canards barboteurs en Ontario et dans l'est de l'Amérique du Nord (Petrie, 1998; Petrie *et al.*, 2002; Smith *et al.*, 2013).

Pendant les jours de pointe de la migration, plus de 25 espèces de sauvagine ont été observées dans la région de Long Point. Parmi les espèces qui utilisent fréquemment les habitats de marais peu profonds de la RNF, on compte le canard branchu (*Aix sponsa*), le canard noir, le canard pilet (*Anas acuta*), la sarcelle d'hiver (*A. crecca*), le fuligule à collier (*Aythya collaris*), le canard chipeau (*Mareca strepera*), le canard d'Amérique (*Mareca americana*), la sarcelle à ailes bleues (*Spatula discors*) et le canard colvert. La plupart des canards plongeurs et des canards de mer utilisent plutôt le lac Érié et ses grandes baies; ils n'occupent ou ne survolent que rarement les petits étangs peu profonds des marais de la RNF (Planck, 1983). Les eaux libres plus profondes au large du côté sud de la flèche de sable de la pointe Long et des baies Inner et Long Point sont souvent fréquentées par le fuligule à dos blanc (*Aythya valisineria*), le fuligule à tête rouge (*A. americana*) et l'érisma rousse (*Oxyura*

jamaicensis). Les eaux plus profondes de la baie intérieure et extérieure de la pointe Long sont utilisées par un grand nombre de petits fuligules (*Aythya affinis*), de fuligules milouinans (*A. marila*), de garrots à œil d'or (*Bucephala clangula*), de petits garrots (*B. albeola*), de grands harles (*Mergus merganser*) et de harles huppés (*M. serrator*) ainsi que par un grand nombre de hareldes kakawis (*Clangula hyemalis*) et de macreuses à ailes blanches (*Melanitta deglandi*) au début du printemps et à la fin de l'automne.

Un nombre important de cygnes siffleurs de la population de l'Est utilisent la RNF durant leur traversée de la région de Long Point au cours de leur migration du printemps et de l'automne, en direction ou en provenance de leurs lieux de reproduction dans l'Arctique canadien et en Alaska (Petrie, 1998; Petrie *et al.*, 2002). Pendant ces deux saisons, ils fréquentent les RNF de Long Point et du Ruisseau-Big pour se nourrir et se reposer en cours de migration.

L'importance que revêt la pointe Long comme aire de repos pour la sauvagine est l'une des principales raisons de sa protection (Bradstreet, 1977), mais elle n'en demeure pas moins une aire de reproduction importante pour ces espèces (Petrie, 1998; Prince *et al.*, 1992). Les espèces communes de sauvagine qui se reproduisent dans la RNF et les environs sont la sarcelle à ailes bleues, la bernache du Canada (*Branta canadensis*), le harle couronné (*Lophodytes cucullatus*), le canard colvert et le canard branchu. Le cygne tuberculé (*Cygnus olor*), une espèce envahissante et non indigène, a aussi été vu en train de nicher dans la RNF.

Oiseaux aquatiques

Les espèces d'oiseaux aquatiques sont celles qui dépendent d'habitats aquatiques pour compléter des parties de leur cycle vital (Kushlan *et al.*, 2002).

Les oiseaux de marais fréquentent surtout les baissières et les marais côtiers de la RNF, qui présentent des zones de végétation émergente où ils peuvent se reproduire et des eaux libres peu profondes où ils peuvent se nourrir. Plus de 20 espèces d'oiseaux aquatiques dépendantes des marais ont été observées dans la RNF, dont le héron vert (*Butorides virescens*), la gallinule d'Amérique (*Gallinula galeata*), le petit blongios (*Ixobrychus exilis*), une espèce menacée, le grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*), la marouette de Caroline (*Porzana carolina*) et le râle élégant (*Rallus elegans*), une espèce en voie de disparition (Bartok, 2011; EC-CWS, 2015b; Meyer, 2003).

Les marais de la pointe Long fournissent un habitat de reproduction à des espèces communes et rares comme le butor d'Amérique (*Botaurus lentiginosus*), la guifette noire (*Chlidonias niger*), le râle de Virginie (*Rallus limicola*), la sterne de Forster (*Sterna forsteri*) et le petit blongios (*Ixobrychus exilis*) [Bartok, 2011; Cadman *et al.*, 2007; Meyer *et al.*, 2010].

La population de l'Est de grues du Canada (*Antigone canadensis*) en migration a commencé à fréquenter la région à la fin des années 1990 et au début des années 2000; en 2002, des individus ont possiblement été aperçu en train de se reproduire (Cadman *et al.*, 2007; Meyer, 2003). La présence d'une douzaine de couples reproducteurs a été confirmée dans la région de Long Point, et les RNF de Long Point et du Ruisseau-Big représentent d'importantes aires de rassemblement et d'hivernage pour cette population pendant sa migration de l'automne.

Au printemps, à la fin de l'été et à l'automne, des goélands, des sternes et le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*) utilisent les plages non perturbées de la pointe Long comme habitat de repos en cours de migration. De plus, les plages soutiennent un grand nombre de goélands immatures non reproducteurs durant l'été, principalement le goéland argenté (*Larus argentatus*) et le goéland à bec cerclé (*L. delawarensis*). Les plages non perturbées de la pointe constituent une aire d'estivage plus attrayante pour les oiseaux que les autres sites du lac Érié (Bradstreet, 1977).

Oiseaux de rivage

La RNF de Long Point offre un habitat important aux oiseaux de rivage migrateurs et reproducteurs. Au printemps et à l'automne, les oiseaux de rivage en migration passent par la pointe Long; ils se nourrissent sur la plage de la rive sud (Bradstreet, 1977) et fréquentent les nombreux étangs des milieux humides de la région. La péninsule accueille 35 espèces d'oiseaux de rivage, dont des espèces migratrices comme le bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*), le bécasseau sanderling (*C. alba*), le bécasseau minuscule (*C. minutilla*), le bécasseau variable (*C. alpina*), le pluvier semipalmé (*Charadrius semipalmatus*), le grand chevalier (*Tringa melanoleuca*), le petit chevalier (*T. flavipes*) et le bécasseau maubèche de la sous-espèce *rufa* (*Calidris canutus rufa*), une espèce en voie de disparition (Bradstreet *et al.*, 1977). Plusieurs espèces d'oiseaux de rivage se sont reproduites sur la pointe Long, notamment le chevalier grivelé (*Actitis macularius*), le pluvier kildir (*Charadrius vociferus*), la bécassine de Wilson (*Gallinago delicata*), la bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*), le phalarope de Wilson

(*Phalaropus tricolor*) et le pluvier siffleur (*Charadrius melodus circumcinctus*), une espèce en voie de disparition (Cadman *et al.*, 2007).

Par le passé, la péninsule de la pointe Long était un site de reproduction important pour le pluvier siffleur (Cadman *et al.*, 2007; McCracken *et al.*, 1981). Dans les années 1970, les pluviers siffleurs avaient disparu des Grands Lacs canadiens, et en 1985, l'espèce a été désignée « en voie de disparition » au Canada (EC-CWS, 2012). En 2001, on constatait sa disparition à titre d'espèce nicheuse dans les Grands Lacs canadiens (Boyne, 2001). En 2007, un couple de pluviers siffleurs a niché à la plage Sauble, au lac Huron, 30 ans après la dernière mention de couple nicheur dans les Grands Lacs canadiens. Depuis 2007, plusieurs nids et jeunes à l'envol ont été observés, ce qui témoigne du succès reproductif au lac Huron, au lac Ontario et à la baie Georgienne (Environment Canada, 2013a). Presque chaque année pendant la migration printanière, des pluviers siffleurs sont observés à la péninsule de la pointe Long, et la présence d'individus a été signalée pendant la saison de reproduction (EC-CWS, 2012); cependant, aucune mention de reproduction sur la pointe Long n'a été confirmée depuis 1977. La pointe et la RNF offrent malgré tout un habitat de reproduction convenable au pluvier siffleur. Des relevés annuels sont menés dans la RNF afin de surveiller et de détecter la présence de pluviers siffleurs et d'évaluer le caractère convenable de l'habitat à mesure que l'espèce continue de se rétablir dans la région des Grands Lacs canadiens.

Oiseaux terrestres

Les oiseaux terrestres comprennent une grande diversité d'espèces qui dépendent surtout des habitats terrestres tout au long de l'année (Ontario Partners in Flight, 2008). La péninsule de la pointe Long est réputée pour le grand nombre d'espèces et d'oiseaux terrestres (particulièrement des oiseaux chanteurs) qui la traversent lors des migrations au printemps et à l'automne. Les oiseaux terrestres forment la majorité des plus d'un million d'oiseaux qui ont été bagués dans la région depuis 1960 (Bird Studies Canada, 2020). Les divers habitats de la pointe Long fournissent des lieux d'alimentation, de repos, de halte et de reproduction importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres. Les hirondelles, par exemple l'hirondelle bicolore (*Tachycineta bicolor*), l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), une espèce menacée, et l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), se nourrissent d'insectes volants, et les marais sont d'importants sites de repos pour des centaines de milliers d'entre elles à la fin de l'été. Les marais fournissent également une aire de repos à plus de dix millions d'ictéridés (merles et mainates religieux, y compris le quiscale rouilleux [*Euphagus carolinus*], une espèce

préoccupante, chaque année) qui se nourrissent dans les milieux humides et les champs agricoles environnants du début octobre au début décembre (S. Mackenzie, comm. pers., 2021). Des oiseaux de proie comme la petite nyctale (*Aegolius acadicus*), l'épervier brun (*Accipiter striatus*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus anatum/tundrius*), une espèce préoccupante, fréquentent la pointe Long pendant leur migration.

Les divers habitats de la RNF accueillent une vaste gamme d'espèces d'oiseaux terrestres qui se reproduisent dans la région, notamment le moqueur polyglotte (*Mimus polyglottos*), la paruline à capuchon (*Setophaga citrina*), la paruline à tête cendrée (*S. magnolia*), le troglodyte de Caroline (*Thryothorus ludovicianus*), la paruline orangée (*Protonotaria citrea*), une espèce en voie de disparition, et le pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*), une espèce menacée. Au Canada, plusieurs espèces d'oiseaux chanteurs des forêts qui sont en péril, dont la paruline hochequeue (*Parkesia motacilla*), une espèce préoccupante, l'engoulevent bois-pourri (*Anrostomus vociferus*), une espèce menacée, ainsi que le moucherolle vert (*Empidonax virescens*) et la paruline azurée (*Setophaga cerulea*), deux espèces en voie de disparition, sont des oiseaux migrateurs qui se partagent l'habitat de reproduction essentiel présent dans les forêts de la zone carolinienne de l'Ontario. Comme de nombreux autres oiseaux chanteurs nichant au Canada, ces espèces passent l'hiver en Amérique centrale et en Amérique du Sud, puis migrent chaque année vers l'est de l'Amérique du Nord pour y passer le printemps et l'été. Ces quatre espèces nichent principalement dans les régions forestières de l'est des États-Unis, mais également dans celles de la zone carolinienne de l'Ontario. La RNF abrite aussi des espèces d'oiseaux terrestres non migratrices comme la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*) et le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*) [D. Bernard, comm. pers., 2015].

La RNF de Long Point offre un habitat de nidification à de nombreux rapaces, dont la buse à queue rousse (*Buteo jamaicensis*), le busard Saint-Martin (*Circus hudsonius*), l'épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*), le faucon émerillon (*Falco columbarius*), la crécerelle d'Amérique (*Falco sparverius*) et le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*). Les chouettes nicheuses comprennent le grand-duc d'Amérique (*Bubo virginianus*), le petit-duc maculé (*Megascops asio*), la petite nyctale et le hibou des marais (*Asio flammeus*). Les pygargues à tête blanche, en particulier, ont connu un déclin rapide au début du 20^e siècle en raison de l'utilisation de composés chlorés synthétiques comme le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT). Cet insecticide, dont l'utilisation est maintenant interdite, a presque entraîné la disparition de l'espèce de l'Ontario dans les années 1960. Entre 1983 et 1987, 32 aiglons ont été transportés

du nord-ouest de l'Ontario jusqu'à la rive nord du lac Érié dans le cadre du projet de surveillance du pygargue à tête blanche du sud de l'Ontario (Southern Ontario Bald Eagle Monitoring Project) dirigé par le MDNMRNFO et le SCF-ECCC. Du côté canadien du lac Érié, les aiglons ont été lâchés principalement dans le secteur de Long Point afin de rétablir la population de pygargues à tête blanche sur la péninsule de la pointe Long. Depuis la fin des années 1980, la population de pygargues à tête blanche du sud de l'Ontario a augmenté de façon constante, et l'on a observé un grand nombre de nids actifs de l'espèce dans la RNF et les environs (D. Bernard, comm. pers., 2015).

2.2.2 Mammifères

Plus de 30 espèces de mammifères ont été observées dans la RNF de Long Point. Les mammifères communs dans les habitats aquatiques sont le castor (*Castor canadensis*), le vison d'Amérique (*Neovison vison*), le raton laveur (*Procyon lotor*) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*). Dans les habitats terrestres de la RNF, les mammifères communs sont notamment le coyote (*Canis latrans*), l'opossum de Virginie (*Didelphis virginiana*), la mouffette rayée (*Mephitis mephitis*), le renard roux (*Vulpes vulpes*), le cerf de Virginie ainsi que de petits rongeurs comme la souris sylvestre (*Peromyscus maniculatus*) et le tamia rayé (*Tamias striatus*). Des loutres de rivière (*Lontra canadensis*) sont parfois observées dans les milieux humides intérieurs de la pointe Long, et des pékans (*Pekania pennanti*) ont été vus pour la première fois depuis plus d'un siècle en 2018 et 2020 (S. Mackenzie, comm. pers., 2021).

La pointe Long est également un important couloir de migration pour les chauves-souris telles que la chauve-souris argentée (*Lasionycteris noctivagans*), la chauve-souris cendrée (*Lasiurus cinereus*) et la chauve-souris rousse (*Lasiurus borealis*). Certaines espèces résidentes de chauves-souris, comme la grande chauve-souris brune (*Eptesicus fuscus*), dépendent aussi de la pointe au cours de leur cycle vital (COSEWIC, 2020; Dzal *et al.*, 2009; McGuire, 2012; **Tableau 3**). Parmi les autres petits mammifères présents dans la RNF, on compte la grande musaraigne (*Blarina brevicauda*), le campagnol des prés (*Microtus pennsylvanicus*), la musaraigne cendrée (*Sorex cinereus*), le campagnol sylvestre (*Microtus pinetorum*), une espèce préoccupante, et la souris sauteuse des champs (*Zapus hudsonius*) [Meyer, 2003].

2.2.3 Reptiles et amphibiens

Les divers habitats terrestres et aquatiques que l'on trouve dans la RNF de Long Point abritent une forte concentration de reptiles et d'amphibiens, dont plusieurs espèces en péril.

Les couleuvres sont nombreuses sur la pointe Long. La couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis sirtalis*) est le reptile le plus abondant et le plus largement réparti dans la RNF, mais on y trouve entre autres aussi la couleuvre verte (*Opheodrys vernalis*), la couleuvre brune (*Storeria dekayi*) et la couleuvre d'eau (*Nerodia sipedon sipedon*). Des neuf espèces qui y ont été observées, cinq sont en péril : la couleuvre mince (*Thamnophis sauritus*) et la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*), des espèces préoccupantes; la couleuvre à nez plat (*Heterodon platirhinos*), une espèce menacée; la couleuvre fauve de l'est (*Pantherophis gloydi*; population carolinienne) et la couleuvre royale (*Regina septemvittata*), des espèces en voie de disparition (Gillingwater et Piraino, 2005; Government of Canada, 2019; **Tableau 3**)

La RNF de Long Point abrite plusieurs espèces de tortues, notamment la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) et la tortue peinte du Centre (*Chrysemys picta marginata*) [Gillingwater et Piraino, 2005].

On y a aussi enregistré plusieurs espèces de grenouilles et de crapauds, entre autres : le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanus*), le ouaouaron (*Lithobates catesbeiana*), la grenouille léopard (*Lithobates pipiens*), la grenouille verte (*Lithobates clamitans*), la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*; population carolinienne), la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*) et le crapaud de Fowler (*Anaxyrus fowleri*), une espèce en voie de disparition (Gillingwater et Piraino, 2005; Government of Canada, 2019; Green *et al.*, 2011).

Les mentions d'amphibiens proviennent d'observations fortuites, de projets de recherche et de relevés du Programme de surveillance des marais des Grands Lacs (PSMGL). La RNF de Long Point constitue un important site de recherche et de surveillance à long terme visant des espèces rares comme le crapaud de Fowler, qui se trouve uniquement sur la pointe Long et à trois autres endroits en Ontario (Green *et al.*, 2011). Les relevés effectués dans le cadre du PSMGL sur des itinéraires et à des stations à l'intérieur de la RNF de Long Point (p. ex. marais Bluff, South Thoroughfare, étang Bouck, chaînon Squires) et de la RNF du Ruisseau-Big fournissent des données sur la présence et l'abondance des amphibiens et des oiseaux de marais ainsi que des descriptions d'habitat.

Les données sur les salamandres vivant dans la RNF de Long Point proviennent uniquement de quelques relevés et observations fortuites. Cinq espèces ont été observées dans la RNF : la salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), la salamandre maculée (*A. maculatum*), le necture tacheté (*Necturus maculosus*), le triton vert (*Notophthalmus viridescens viridescens*) et la salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*) [Planck, 1981a; Planck, 1981b].

2.2.4 Invertébrés

Aucun inventaire ou relevé exhaustif ciblant les invertébrés n'a été effectué dans la RNF de Long Point. Celle-ci en abrite néanmoins toute une foule, comme en témoignent les grands essaims d'insectes qu'on peut y observer et qui constituent une source d'alimentation diversifiée pour les oiseaux prédateurs, les petits mammifères, les reptiles et les amphibiens qui s'y trouvent à certains moments de l'année. Les milieux humides produisent d'immenses quantités d'insectes volants (p. ex. moucheron, moustiques, libellules, demoiselles) dont s'alimentent les oiseaux insectivores pour faire le plein d'énergie durant leur migration printanière et automnale. L'échantillonnage de macroinvertébrés aquatiques dans la RNF effectué par le SCF-ECCC indique que la diversité des espèces aquatiques dans la RNF est supérieure à la moyenne, en comparaison avec les autres milieux humides côtiers du lac Érié évalués en 2010 et 2013 (EC-CWS, 2011; EC-CWS, 2015a). Ces invertébrés aquatiques, moins visibles, mais biologiquement importants, sont la proie de poissons, d'amphibiens, d'espèces de sauvagine et d'autres espèces sauvages qui fréquentent la RNF. La pointe Long est un lieu de regroupement pour des centaines de milliers de libellules et de papillons diurnes et nocturnes migrateurs, notamment les papillons monarques (S. Mackenzie, comm. pers., 2021).

Le monarque, une espèce préoccupante, utilise la RNF comme habitat de halte migratoire à la fin de l'été et au début de l'automne. La Réserve pour les monarques de la RNF est l'une des trois Réserves internationales pour les monarques établies dans le sud de l'Ontario dans le cadre de la déclaration Canada-Mexique de 1995 visant à créer le Réseau international de réserves pour les monarques (Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas, 2007). La rive nord du lac Érié est une zone importante pour les monarques, qui viennent s'y reposer et s'y nourrir. Pendant la migration automnale, des monarques se rassemblent sur des arbres pour y passer la nuit (COSEWIC, 2010). La pointe Long constitue une aire de repos où, à la fin de l'été et au début de l'automne, on peut compter en une journée

des milliers de monarches se rassemblant pendant leur migration vers leurs lieux d'hivernage, au sud. En 1990, l'Observatoire d'oiseaux de Long Point d'Oiseaux Canada a entrepris le recensement des monarches migrateurs à ses stations de recherche. Les effectifs de l'espèce sur la pointe Long ont beaucoup varié au fil du temps; toutefois, les tendances à long terme indiquent une diminution du nombre d'individus pendant la migration automnale (Crewe et McCracken, 2015). La RNF de Long Point est l'un des sites de surveillance de Mission Monarque depuis le lancement du programme en juin 2016. Cette initiative, qui encourage les Canadiens à participer à la surveillance des chenilles de monarches et de leur habitat, est appuyée par ECCC. Les données favorisent le rétablissement des populations de monarches par la mise en œuvre d'initiatives de conservation éclairées (Montreal Insectarium, 2016).

La tique à pattes noire (aussi appelée la tique du cerf; *Ixodes scapularis*), porteuse de la maladie de Lyme, est présente sur la pointe Long : la péninsule est une zone où cette maladie est endémique en raison de la grande population de tiques qui s'y reproduit (Ogden *et al.*, 2010). La tique américaine du chien (*Dermacentor variabilis*) est également commune. La région abrite de nombreuses mouches piqueuses et autres insectes piqueurs, dont les mouches à chevreuil (*Chrysops*), la mouche piquante des étables (*Stomoxys calcitrans*) et des espèces de moustiques.

Les crustacés et les écrevisses suscitent un intérêt particulier dans la RNF, car ils constituent une importante source de nourriture pour diverses espèces sauvages (Hamr, 1998; Hamr, 2003), dont le râle élégant et la couleuvre royale, des espèces en voie de disparition (Government of Canada, 2019; Government of Ontario, 2019). Toutefois, il existe peu de données sur la présence et la répartition des crustacés à cet endroit. La plupart des mentions se limitent à des observations fortuites. Deux espèces indigènes présentes dans la RNF sont inscrites sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) : l'écrevisse marbrée (*Orconectes immunis*) et l'écrevisse de Diogène (*Cambarus diogenes*) [Adams *et al.*, 2010; Barr, 1981; Crocker et Barr, 1968; IUCN, 2014; Taylor *et al.*, 2005].

2.2.5 Poissons

Les milieux humides côtiers du lac Érié présentent l'une des plus grandes diversités de poissons des Grands Lacs en raison de leur emplacement méridional et de la diversité des habitats (Jude et Pappas, 1992). Les milieux humides de la RNF de Long Point (surtout le long

de la baie Inner) offrent à plusieurs espèces de poissons des habitats importants de fraie, de croissance et d'alimentation. Plus de 45 espèces de poissons ont été observées dans la RNF (Dewey, 1981; Gilbert et Oldenburg, 2013; Mahon et Balon, 1977; Marson *et al.*, 2010; Timmerman, 1992). Parmi les espèces communes, on compte le crayon d'argent (*Labidesthes sicculus*), le crapet-soleil (*Lepomis gibbosus*), l'achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides*) et la perchaude (*Perca flavescens*). Les espèces en péril suivantes ont également été observées : le brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*), une espèce préoccupante; le lépisosté tacheté (*Lepisosteus oculatus*), une espèce menacée; ainsi que le sucet de lac (*Erimyzon sucetta*) et le méné camus (*Notropis anogenus*), des espèces en voie de disparition (Gilbert et Oldenburg, 2013; Mahon et Balon, 1977; Marson *et al.*, 2010; Timmerman, 1992; **Tableau 3**).

La carpe commune (*Cyprinus carpio*), qui occupe la RNF, est une espèce non indigène envahissante ayant des effets nuisibles sur la végétation aquatique submergée (Gilbert et Oldenburg, 2013; Jude et Pappas, 1992; Marson *et al.*, 2010). Le gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), qui est aussi une espèce non indigène envahissante occupant la RNF, pourrait avoir des effets négatifs sur des espèces de poissons indigènes (Gilbert et Oldenburg, 2013).

2.2.6 Mollusques

Plusieurs espèces indigènes de mollusques ont été observées dans la RNF, notamment la lampsile siliquoïde (*Lampsilis siliquoidea*), le potamile ailé (*Potamilus alatus*), la grande anodonte (*Pyganodon grandis*) et la ligumie pointue (*Ligumia nasuta*), une espèce en voie de disparition (COSEWIC, 2011; Government of Canada, 2019; **Tableau 3**).

La moule quagga (*Dreissena bugensis*) et la moule zébrée (*D. polymorpha*), deux espèces non indigènes et envahissantes, se trouvent dans les eaux côtières du lac Érié le long de la pointe Long.

2.3 Espèces en péril

La RNF de Long Point abrite 50 espèces inscrites (en voie de disparition, menacées ou préoccupantes) à la liste fédérale des espèces en péril en vertu de la LEP, soit 5 plantes vasculaires, 1 mollusque, 1 invertébré, 5 poissons, 7 reptiles, 1 amphibien, 28 oiseaux et 2 mammifères. On y compte aussi 48 espèces évaluées par le Comité sur la situation des

espèces en péril au Canada (COSEPAC) [Tableau 3; Government of Canada, 2019]. Plusieurs espèces en péril occupant la RNF ne sont pas énumérées dans le Tableau 3 parce qu'elles sont susceptibles d'être prélevées illégalement. Leur nom ne figure pas dans le présent plan de gestion en raison du caractère sensible de leur aire de répartition (voir l'article 124 de la LEP).

La RNF abrite aussi trois espèces inscrites à la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) qui ne figurent pas à la liste de la LEP, mais revêtent une importance locale, soit le pygargue à tête blanche et la guifette noire, des espèces préoccupantes, et l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), une espèce en voie de disparition (Government of Ontario, 2019;

Tableau 3).

La RNF de Long Point contient l'habitat essentiel¹ (en vertu de la LEP) de nombreuses espèces, par exemple celui d'espèces menacées comme le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*; populations de l'Ontario), le pic à tête rouge et le petit blongios, et celui d'espèces en voie de disparition comme le magnolia acuminé (*Magnolia acuminata*), le sucet de lac et le méné camus (Environment Canada, 2014; Environment Canada, 2015; Fisheries and Oceans Canada, 2012; Fisheries and Oceans Canada, 2017; Fisheries and Oceans Canada, 2018).

La seule population connue de l'éléocharide fausse-prêle (en voie de disparition) au Canada se trouve dans la RNF de Long Point, et son emplacement est désigné à titre d'habitat essentiel en vertu de la LEP (Environment Canada, 2016). On s'attend à ce que les habitats essentiels de plusieurs autres espèces en péril y soient également désignés (Environment Canada, 2012; Government of Canada, 2019).

Des règlements sur l'habitat propres à plusieurs espèces en péril observées dans la RNF ont été pris en vertu de la LEVD provinciale, notamment pour le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*), le dard de sable, la couleuvre fauve de l'Est, l'éléocharide géniculée (*Eleocharis geniculata*), le crapaud de Fowler et la couleuvre royale (Bowles, 2010; Eastern Foxsnake Recovery Team, 2010; Gillingwater, 2011; Green *et al.*, 2011; Government of Ontario, 2019; McCracken *et al.*, 2013; OMNR, 2013).

¹ Aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*, l'habitat essentiel correspond à « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » (Gouvernement du Canada, 2002, au <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/S-15.3.pdf>).

La liste des espèces du tableau 3 met l'accent sur les espèces résidentes de la RNF de Long Point et sur celles qui s'y reproduisent ou l'utilisent pendant une partie importante de leur cycle vital. Elle n'est pas exhaustive, et les espèces vagabondes ou transitoires ne sont pas nécessairement prises en compte dans la planification de la gestion.

L'annexe 1 fournit des liens vers des renseignements supplémentaires sur les lois fédérales et provinciales relatives aux espèces en péril de l'Ontario. Pour en savoir plus sur la LEP, le COSEPAC et la LEVD, consultez l'annexe 1 ou les sites suivants :

- <https://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/>
- <http://cosewic.ca/index.php/fr/>
- <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080230>

Tableau 3. Espèces en péril dans la RNF de Long Point.

Noms communs et scientifiques des espèces	Statut		
	Canada		Ontario
	LEP ^a	COSEPAC ^b	LEVD ^c
Plantes vasculaires			
Chimaphile maculée <i>Chimaphila maculata</i>	En voie de disparition	Menacée	Menacée
Éléocharide géciculée (population des plaines des Grands Lacs) <i>Eleocharis geniculata</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Ptéléa trifolié <i>Ptelea trifoliata</i>	Menacée	Préoccupante	Préoccupante
Magnolia acuminé <i>Magnolia acuminata</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Éléocharide fausse-prêle <i>Eleocharis equisetoides</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Mollusques			
Ligumie pointue <i>Ligumia nasuta</i>	En voie de disparition	Préoccupante	Préoccupante
Invertébrés			
Monarque <i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	En voie de disparition	Préoccupante
Poissons			
Dard de sable (populations de l'Ontario) <i>Ammocrypta pellucida</i>	Menacée	Menacée	En voie de disparition
Brochet vermiculé <i>Esox americanus vermiculatus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Sucet de lac <i>Erimyzon sucetta</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	Menacée
Méné camus <i>Notropis anogenus</i>	En voie de disparition	Menacée	Menacée
Lépisosté tacheté <i>Lepisosteus oculatus</i>	Menacée	En voie de disparition	En voie de disparition
Reptiles			
Couleuvre fauve de l'Est (population carolinienne) <i>Pantherophis gloydi</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Couleuvre à nez plat <i>Heterodon platirhinos</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Couleuvre tachetée <i>Lampropeltis triangulum</i>	Préoccupante	Préoccupante	Non classée
Couleuvre mince (population des Grands Lacs) <i>Thamnophis sauritus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Tortue peinte du Centre <i>Chrysemys picta marginata</i>	Préoccupante	Préoccupante	Non classée
Couleuvre royale <i>Regina septemvittata</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition

Noms communs et scientifiques des espèces	Statut		
	Canada		Ontario
	LEP ^a	COSEPAC ^b	LEVD ^c
Tortue serpentine <i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Amphibiens			
Crapaud de Fowler <i>Anaxyrus fowleri</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Oiseaux			
Moucherolle vert <i>Empidonax virescens</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Pélican d'Amérique <i>Pelecanus erythrorhynchos</i>	Aucun statut	Non en péril	Menacée
Pygargue à tête blanche <i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Aucun statut	Non en péril	Préoccupante
Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	Aucun statut	Non en péril	Préoccupante
Goglu des prés <i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Bécasseau roussâtre <i>Tryngites subruficollis</i>	Préoccupante	Préoccupante	Non classée
Paruline du Canada <i>Cardellina canadensis</i>	Menacée	Menacée	Préoccupante
Paruline azurée <i>Setophaga cerulea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	Menacée
Martinet ramoneur <i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	Menacée	Préoccupante	Préoccupante
Sturnelle des prés <i>Sturnella magna</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Engoulevent bois-pourri <i>Antrostomus vociferus</i>	Menacée	Menacée	Menacée
Pioui de l'Est <i>Contopus virens</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	Aucun statut	Non en péril	En voie de disparition
Paruline à ailes dorées <i>Vermivora chrysoptera</i>	Menacée	Menacée	Préoccupante
Grèbe esclavon (population de l'Ouest) <i>Podiceps auritus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Râle élégant <i>Rallus elegans</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Petit blongios <i>Ixobrychus exilis</i>	Menacée	Menacée	Menacée

Noms communs et scientifiques des espèces	Statut		
	Canada		Ontario
	LEP ^a	COSEPAC ^b	LEVD ^c
Paruline hochequeue <i>Parkesia motacilla</i>	Préoccupante	Menacée	Menacée
Moucherolle à côtés olive <i>Contopus cooperi</i>	Menacée	Préoccupante	Préoccupante
Faucon pèlerin de la sous-espèce <i>anatum/tundrius</i> <i>Falco peregrinus anatum/tundrius</i>	Préoccupante	Non en péril	Préoccupante
Pluvier siffleur de la sous-espèce <i>circumcinctus</i> <i>Charadrius melodus circumcinctus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Paruline orangée <i>Protonotaria citrea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Pic à tête rouge <i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Menacée	En voie de disparition	Préoccupante
Bécasseau maubèche de la sous-espèce <i>rufa</i> <i>Calidris canutus rufa</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Buse à épaulettes <i>Buteo lineatus</i>	Préoccupante	Non en péril	Non classée
Quiscale rouilleux <i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Grive des bois <i>Hylocichla mustelina</i>	Menacée	Menacée	Préoccupante
Ictérie polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i> (population de l'Est) <i>Icteria virens virens</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition
Mammifères			
Campagnol sylvestre <i>Microtus pinetorum</i>	Préoccupante	Préoccupante	Préoccupante
Vespertilion brun <i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	En voie de disparition

- LEP (*Loi sur les espèces en péril*) : disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril (évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître) ou aucun statut (non évaluée).
- COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) : disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril (évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître) ou données insuffisantes (les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce).
- LEVD (*Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*), liste des espèces en péril en Ontario : disparue de la province, en voie de disparition, menacée, préoccupante ou non classée.

3.0 DÉFIS DE GESTION ET MENACES

3.1 Conservation de multiples espèces et espèces en péril

La conservation et le rétablissement de multiples espèces constituent un défi continu dans la RNF de Long Point et nécessitent une gestion active qui assure le maintien des fonctions écosystémiques ainsi que la diversité et l'abondance des espèces. La gestion et l'élimination du roseau commun non indigène, la gestion de la population de cerfs de Virginie et l'établissement de restrictions et de conditions pour l'accès du public sont essentiels au maintien de l'habitat des espèces sauvages et de la biodiversité en général. De nombreuses espèces ont des besoins complexes et mal compris en matière d'habitat, et les populations de petite taille ou largement réparties sont souvent sous-représentées dans les études de recherche générale.

La RNF comprend l'habitat essentiel désigné en vertu de la LEP de plusieurs espèces (p. ex. éléocharide fausse-prêle, magnolia acuminé, petit blongios et sucet de lac) ayant des besoins spécifiques en matière de protection d'habitat, lesquels peuvent nécessiter des mesures de gestion active pour l'amélioration ou le maintien de l'habitat. On s'attend à ce que les habitats essentiels de plusieurs autres espèces soient désignés dans la RNF dans un avenir prévisible, ce qui fera ressortir les défis que représente la gestion des différents besoins en matière d'habitat de multiples espèces, communes et en péril.

3.2 Espèces végétales non indigènes et envahissantes

La RNF abrite un grand nombre d'espèces végétales non indigènes, parmi lesquelles certaines se sont bien établies au fil des décennies et se sont essentiellement intégrées à l'habitat existant. Les problèmes surgissent dans le cas d'espèces agressives qui peuvent se propager rapidement, délogeant ensuite les espèces indigènes et réduisant la biodiversité.

Dans la RNF, et sur la péninsule de la pointe Long à plus grande échelle, la propagation et le caractère envahissant des roseaux non indigènes sont particulièrement inquiétants.

Plusieurs études se sont penchées sur la répartition et l'abondance de ces végétaux au fil du temps et ont permis de constater qu'ils se sont répandus de façon quasi exponentielle dans certains secteurs de la péninsule de la pointe Long et de la RNF (notamment de 1995 à 2013) [Jung *et al.*, 2017]. Cette expansion rapide devrait se poursuivre (Badzinski *et al.*, 2008; Bowles et Bradstreet, 2010; EC-CWS, 2013; Pearce *et al.*, 2012; Wilcox *et al.*, 2003) sur la

pointe Long, favorisée par la variation des niveaux d'eau et l'augmentation des températures de l'air ambiant (Wilcox *et al.*, 2003).

Une étude de la répartition et de l'abondance historiques des roseaux non indigènes à la pointe Long a révélé que des peuplements monotypiques de ces derniers ont majoritairement remplacé les habitats de milieux humides indigènes, notamment les eaux libres, les prés marécageux, les quenouilles et les buttes de graminées et de cypéracées. Il a été observé que les peuplements purs de roseaux non indigènes modifient les propriétés chimiques et physiques du sol et le cycle des éléments nutritifs, et entraînent une diminution localisée de la diversité végétale et animale (Tagliavia et Hayes, 2009; Wilcox *et al.*, 2003).

De plus, les roseaux non indigènes ont un impact négatif sur l'habitat de reproduction et d'alimentation des oiseaux des milieux humides comme la sauvagine, les oiseaux de marais et d'autres échassiers (Chambers *et al.*, 1999; Robichaud et Rooney, 2017). Les peuplements de roseaux sont souvent denses et peuvent empêcher le déplacement de tortues et d'amphibiens qui tentent de traverser les dunes ou les plages pour se reproduire ou se nourrir.

Les roseaux non indigènes poussent sur des substrats secs ou humides. Des peuplements monotypiques denses s'établissent ainsi dans des zones d'eau peu profonde et de sol humide en bordure d'étangs et de rives et s'étendent à partir de là dans des environnements secs et de hautes terres. La densité de la végétation, jumelée à des taux d'évapotranspiration élevés, réduit la quantité d'eau libre disponible pour que la sauvagine puisse se poser et faire une halte pendant sa migration et pour que des oiseaux comme le grand héron (*Ardea herodias*) et le petit blongios puissent se nourrir et se reposer. La perte d'habitat dans les milieux humides est ensuite amplifiée par l'effet d'autres espèces envahissantes, comme le cygne tuberculé et la carpe commune, qui réduisent la quantité et la qualité des lits de végétation aquatique submergée (Tagliavia et Hayes, 2009).

3.3 Espèces animales non indigènes et envahissantes

De nombreuses espèces animales envahissantes sont présentes dans la RNF de Long Point (voir le **Tableau 1** pour une liste détaillée), et plusieurs sont décrites dans les paragraphes ci-dessous. Les mesures de gestion qui les visent sont propres à chaque espèce.

Agrile du frêne

L'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) est un insecte envahissant et non indigène qui s'attaque aux frênes (*Fraxinus*) pour se nourrir et finit par causer la mort des arbres infectés. Il est présent dans le comté de Norfolk (B. Hamilton, comm. pers., 2015) et des observations anecdotiques d'arbres mourants portent à croire qu'il pourrait être présent dans la RNF, bien que son identification n'ait pas encore été confirmée par un spécialiste (D. Bernard, comm. pers., 2019). S'il est présent sur la pointe Long, l'agrile du frêne constitue une menace importante pour les espèces de frênes et l'habitat forestier sur la péninsule et dans la RNF, particulièrement dans la savane à frênes rouges et chênes rouges du secteur de Long Point (Pearce *et al.*, 2012).

Écrevisse à taches rouges

L'écrevisse à taches rouges (*Orconectes rusticus*) est une espèce envahissante et non indigène qui représente une menace importante pour les écrevisses indigènes. Au moment de la rédaction du présent plan, l'espèce avait été observée dans de nombreux bassins versants et rivières entourant tous les Grands Lacs, et l'échantillonnage de l'ADN de source environnementale avait permis de détecter sa présence dans des échantillons d'eaux côtières des lacs Érié, Ontario, Michigan et Huron, en Ontario (Larson *et al.*, 2017; OMNR, 2012). Cependant, au moment de la rédaction du présent plan, aucun individu appartenant à l'espèce n'a été observé dans les Grands Lacs, et il n'y a aucune population connue d'écrevisses à taches rouges près de la RNF (Larson *et al.*, 2017). Si cette écrevisse arrivait dans le lac Érié, sa grande taille, son comportement alimentaire agressif et sa propagation rapide pourraient avoir de graves répercussions sur les espèces d'écrevisses indigènes. D'autres effets sont possibles; par exemple, son invasion dans la région de Long Point pourrait nuire à la couleuvre royale, une espèce en voie de disparition, puisque cette dernière se nourrit d'écrevisses indigènes (Gillingwater, 2011; Reid et Nocera, 2015). Il n'existe actuellement aucun moyen pratique d'éradiquer les écrevisses à taches rouges (OMNR, 2012). Pour réduire la menace et prévenir la propagation de cette espèce, l'Ontario interdit le transport terrestre de toutes les espèces d'écrevisses, vivantes ou mortes, et n'autorise l'utilisation d'écrevisses comme appâts que dans le plan d'eau où elles ont été pêchées (OMNR, 2012).

Carpe commune

Il a été montré que la carpe commune a un effet néfaste sur les habitats de milieux humides (Jude et Pappas, 1992). Cette espèce a une longue période de fraie, et fraie plus d'une fois et pendant les périodes de température élevée et de haut niveau d'eau (Jude et Pappas, 1992). La fraie entraîne une augmentation de la turbidité dans les milieux humides, ce qui peut être préoccupant pour des espèces de poissons indigènes. Quatre espèces de poissons en péril présentes dans la RNF ont besoin d'un mélange dense de végétation submergée et émergente et d'une très faible turbidité de l'eau (Marson *et al.*, 2010). Tout comme la propagation des roseaux non indigènes, la carpe commune peut réduire la valeur alimentaire de l'habitat des milieux humides pour la sauvagine en migration (Bookhout *et al.*, 1989; Petrie, 1998). La carpe commune est présente dans les deux secteurs de la RNF et est difficile à gérer, étant donné que les marais s'ouvrent sur le lac Érié (Gilbert et Oldenburgh, 2013).

Cygne tuberculé

Le cygne tuberculé est une espèce d'oiseau non indigène envahissante provenant de l'Eurasie, qui s'est propagée rapidement dans la région du lac Érié depuis son arrivée dans les Grands Lacs inférieurs au milieu des années 1960 et dans les années 1970 (Meyer *et al.*, 2012; Petrie et Francis, 2003). Les populations reproductrices et hivernantes de cygnes tuberculés se sont formées en tirant profit des marais à végétation émergente, des eaux peu profondes et de la nourriture abondante que l'on trouve dans le lac Érié. La population de cygnes tuberculés dans le complexe de marais de la pointe Long a augmenté considérablement au cours des dernières années, et cette augmentation devrait se poursuivre (Barney et Badzinski, 2015).

Les cygnes tuberculés suscitent de plus en plus de préoccupations, parce qu'ils font concurrence à des espèces de sauvagine indigènes pour l'habitat et la nourriture et comptent très peu de prédateurs naturels (Petrie et Francis, 2003). Leur population est donc surveillée de près dans la RNF. Une gestion active visant à empêcher l'espèce de nicher et d'établir son territoire dans la RNF est requise si l'on veut réduire ses effets négatifs sur les oiseaux indigènes et leur habitat.

Le long des rives du lac Érié, les marais sont gérés activement pour dissuader les cygnes tuberculés de s'établir, et les gestionnaires de marais peuvent demander un permis relatif aux oiseaux nuisibles ou dangereux en vertu du *Règlement sur les oiseaux migrants*

pour éliminer les oiseaux qui posent problème. Dans la RNF de Long Point, la population de cygnes tuberculés est régulièrement surveillée, et des mesures sont prises pour dissuader les oiseaux de nicher ou pour les enlever afin de réduire la concurrence avec les espèces indigènes de sauvagine et d'autres oiseaux aquatiques ainsi que le délogement de ces espèces. Le nombre recensé sur la péninsule de la pointe Long est faible par rapport aux individus dénombrés dans d'autres régions des Grands Lacs, ce qui indique que les efforts visant à réduire les effectifs dans la RNF et ses environs ont généralement porté fruit (S. Badzinski, comm. pers., 2015; Meyer *et al.*, 2012). La surveillance et l'élimination continues sont nécessaires pour limiter la population et ses effets néfastes sur les marais et les espèces sauvages.

3.4 Espèces surabondantes

Une espèce sauvage peut être considérée comme une espèce surabondante ou une espèce indigène problématique si elle constitue une menace ou est une source de préjudices ou de dommages pour l'habitat d'espèces sauvages, les espèces en péril, les infrastructures de la RNF ou la santé et la sécurité du public.

Espèces résidentes

Il est possible que des espèces d'oiseaux résidentes ou des mésoprédateurs (comme le cormoran à aigrettes, la mouffette rayée, le raton laveur, l'opossum de Virginie et le renard roux) soient considérés comme des espèces indigènes problématiques, et exercent un stress insoutenable et causent des dommages pour des espèces en péril prioritaires. Cette situation n'est actuellement pas étayée par la recherche, mais pourrait un jour devenir une menace.

Cerf de Virginie

La végétation de la RNF de Long Point a été modifiée, dans le passé, par la récolte de bois d'œuvre et les incendies. Plus récemment, le broutage excessif par les cerfs de Virginie surabondants a contribué à limiter la croissance de la végétation du sous-étage et la régénération forestière (Pearce *et al.*, 2012). Cette perte de biodiversité végétale a réduit la quantité et la qualité de l'habitat disponible pour les espèces sauvages résidentes ainsi que pour la nidification et le repos des oiseaux (Pearce *et al.*, 2012).

En 1989, le SCF-ECCC a entrepris des mesures de surveillance et de gestion visant la population de cerfs de Virginie dans la RNF afin d'assurer le rétablissement et le maintien de la

végétation du sous-étage, de façon à établir des milieux indigènes en santé et à accroître la biodiversité (Ashley *et al.*, 1998; McCullough et Robinson, 1998). L'objectif est de maintenir un effectif d'environ cinq cerfs par kilomètre carré (Ashley et Robinson, 2007; Pearce *et al.*, 2012; Sadler, 2013).

Castor

Les populations de castors font l'objet de relevés officiels dans la RNF. Au cours des dernières années, les castors y ont abattu un nombre important d'arbres et d'arbustes, ce qui pourrait entraîner la déstabilisation des dunes et des rives ou l'inondation et la perturbation d'habitats fragiles (D. Bernard, comm. pers., 2014). Cette situation est particulièrement préoccupante dans le cas de l'habitat essentiel de l'éléocharide fausse-prêle, une espèce en voie de disparition (D. Bernard, comm. pers., 2014), où les castors ont modifié les niveaux d'eau et causé des inondations. Il pourrait s'avérer nécessaire de prendre des mesures pour dissuader l'activité des castors ou gérer leur population locale (p. ex. en installant des dispositifs de régulation du niveau des eaux [*beaver baffles*]). La surveillance et l'évaluation régulières des niveaux d'eau et de la population de castors sont nécessaires pour déterminer si l'espèce constitue une menace ou est une source de préjudices ou de dommages considérables pour l'habitat d'espèces sauvages ou les espèces en péril.

3.5 Animaux féroces et domestiques, et abandon d'espèces sauvages et d'animaux de compagnie

Des animaux féroces et domestiques (p. ex. chats et chiens) ont été observés dans la RNF. Ce sont souvent des animaux égarés, mais ils ont parfois été relâchés illégalement (p. ex. tortues et poissons non indigènes). Le nombre réel de chats, de chiens et d'autres animaux domestiques retournés à l'état sauvage dans la RNF n'est pas noté à l'heure actuelle; toutefois, ces animaux peuvent exercer une pression de prédation importante sur les espèces sauvages indigènes par la destruction des nids, le transfert de maladies et d'agents pathogènes et la perturbation de la faune et de son habitat. Ils doivent donc être constamment pris en compte lors de l'élaboration de futures mesures de gestion.

3.6 Planification et intervention en cas d'urgence

La grande taille de la péninsule de la pointe Long et le fait que l'habitat naturel s'étend de façon contiguë dans les propriétés foncières rendent essentielle l'étroite collaboration entre les gestionnaires de terres pour assurer la conservation de la péninsule.

Il est nécessaire d'élaborer une réponse coordonnée aux problèmes et aux menaces qui touchent la RNF de Long Point et le paysage plus vaste de la péninsule. Ces problèmes et menaces comprennent la propagation d'espèces envahissantes, les déversements de combustibles et de produits chimiques, les incendies, les perturbations d'origine humaine des espèces sauvages et de leur habitat ainsi que les effets potentiels de la variabilité climatique et des changements climatiques prévus. Il faut élaborer un plan d'intervention d'urgence en cas de déversements et d'incendies dans la RNF et sur la péninsule. Les déversements de produits chimiques et de combustibles de même que les feux non maîtrisés représentent une menace importante pour les espèces sauvages et l'habitat naturel, surtout à certaines périodes de l'année (p. ex. lors de la halte de sauvagine en migration au printemps et à l'automne).

La Long Point *Phragmites* Action Alliance est un bon exemple d'approche stratégique et collaborative visant à réduire et à gérer les roseaux non indigènes sur la péninsule de la pointe Long.

3.7 Autres défis en matière de gestion

3.7.1 Demande d'accès et de services publics

Les plages de sable, les eaux chaudes et les vastes marais le long du lac Érié et de la péninsule de la pointe Long sont des destinations populaires pour l'industrie du tourisme, des loisirs et des chalets de villégiature. Depuis l'établissement de la RNF, la croissance démographique dans les centres urbains à proximité et l'intérêt croissant du public pour les activités de plein air et le tourisme ont entraîné une augmentation du nombre de visiteurs de la RNF. Les effets du niveau actuel de fréquentation et d'activités récréatives publiques (p. ex. randonnée pédestre, utilisation de la plage, navigation de plaisance, pêche sportive et chasse à la sauvagine) sur les espèces sauvages et leur habitat n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète, mais l'augmentation du nombre de visiteurs pourrait avoir de tels effets négatifs et exiger davantage des infrastructures et du personnel du SCF-ECCC et de la Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (DALF-ECCC) pour ce qui est de faire connaître et appliquer les règles et les règlements.

Il est toujours nécessaire de communiquer aux visiteurs les risques pour la santé et la sécurité. La RNF se trouve dans une région éloignée, et les visiteurs doivent être autonomes et prendre des précautions pour faire face à la chaleur extrême, aux intempéries, au vent et aux insectes piqueurs, y compris la tique porteuse de la maladie de Lyme.

Les rapports du personnel du SCF-ECCC sur les dommages à l'habitat et aux infrastructures indiquent que les cas d'accès non autorisé et d'activités interdites sont nombreux (p. ex. utilisation de VTT hors route, feux en plein air, rejet de déchets, vandalisme, piégeage d'espèces sauvages, accès illégal aux plages, pêche et chasse hors des zones désignées et activités touristiques non autorisées). Parmi les autres activités préoccupantes, on retrouve le vol à basse altitude et l'atterrissage d'aéronefs non autorisés (y compris les systèmes d'aéronefs télépilotés) et les intrusions dans les zones à accès restreint de la RNF. La prévention et l'application de la loi à l'égard des activités interdites sont des défis permanents en raison de l'éloignement et de l'étendue du site de la RNF, qui rendent difficiles la détection des activités illégales et la prise de mesures d'application de la loi, le cas échéant.

3.7.2 Activités commerciales et aménagement accru

La pêche commerciale autorisée, y compris la récolte d'appâts, se pratique dans la baie Long Point et la baie Inner à l'extérieur de la RNF. Cette activité a déjà été quelque peu pratiquée dans la RNF, souvent sans permis délivré en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Les pêcheurs commerciaux sont tenus de remettre à l'eau les prises vivantes d'espèces en péril capturées accidentellement (p. ex. tortues, poissons), de prendre des mesures pour réduire au minimum les impacts de leurs activités et de veiller à ce que la pêche commerciale ainsi que la récolte d'appâts ne compromettent pas la survie ni le rétablissement des espèces en péril (Gislason *et al.*, 2010).

Au cours des dernières décennies, la population humaine a augmenté dans le bassin du lac Érié, ce qui pourrait intensifier l'aménagement des rives (ECCC et la US EPA, 2017). En raison des futures hausses démographiques, il est possible que le tourisme et l'aménagement des terres privées de la péninsule de la pointe Long continuent d'augmenter. On sait que les activités d'aménagement le long des rives ont des effets négatifs sur les Grands Lacs (ECCC et la US EPA, 2017) et que l'aménagement des rives du lac Érié au nord de la RNF pourrait avoir des effets négatifs sur l'habitat et les espèces sauvages (p. ex. perte de diversité le long des rives riches en espèces, impacts sur les espèces qui utilisent l'habitat du corridor riverain pendant la migration, perte et fragmentation d'habitat).

3.7.3 Ententes existantes et problèmes

Il existe plusieurs ententes formelles et informelles d'utilisation du territoire, sous forme de baux, de licences, d'accords, de permis, d'autorisations verbales ou de pratiques de longue date, qui autorisent les partenaires, les voisins, les parties prenantes et le public à accéder à des parties de la RNF de Long Point et à les utiliser. Ces ententes seront examinées de près dans les prochaines années, lorsqu'elles devront être renouvelées ou qu'elles ne satisferont plus au régime réglementaire et de politique actuel, afin de régulariser et de consigner adéquatement les autorisations d'utilisation et de mettre fin aux utilisations non autorisées. Certaines ententes sont antérieures à des changements apportés aux lois, règlements, directives, politiques ou critères fédéraux applicables à la délivrance de permis, et certaines situations et utilisations ont évolué. Afin d'assurer la conformité à l'ensemble des lois et des politiques fédérales actuelles, chaque entente sera examinée, modifiée ou non renouvelée, selon ce qui conviendra à ce moment-là. Chaque situation sera évaluée en fonction de ses qualités et de sa cohérence avec les politiques et directives en vigueur et les critères de décision.

3.7.4 Variabilité climatique et changements climatiques prévus

Selon les modèles actuels, les changements climatiques auront les effets suivants sur la région de l'Ontario : hausse de la température atmosphérique, évaporation et précipitations annuelles accrues (Cohen *et al.*, 2019; examen par Derksen *et al.* 2019). Sur le bassin des Grands Lacs, ils causeront une diminution de la couverture de glace hivernale (Gula et Peltier, 2012; examen par Zhang *et al.*, 2019) et un accroissement de la variabilité du niveau d'eau des lacs (examen par Bonsal *et al.*, 2019; Music *et al.*, 2015).

Les changements climatiques pourraient détériorer l'habitat côtier, et la superficie de ce dernier pourrait diminuer si les niveaux d'eau devaient baisser (Expert Panel on Climate Change for Ontario, 2009). En revanche, la récente période prolongée de hautes eaux a provoqué une érosion substantielle de certaines parties de la péninsule de la pointe Long. Les changements climatiques pourraient aussi entraîner une modification de la répartition et des comportements de reproduction des oiseaux migrateurs (National Audubon Society, 2009). Bien que l'on ne connaisse pas les effets exacts des changements climatiques sur l'habitat et les espèces sauvages dans la RNF, il est vraisemblable que l'utilisation par les espèces sauvages de milieux comme la pointe Long changera par rapport aux normes historiques (Expert Panel on Climate Change for Ontario, 2009). En particulier, certaines espèces sauvages des milieux

humides qui sont sensibles aux fluctuations hydrologiques pourraient être plus sévèrement touchées que d'autres espèces (Environment Canada, 2013b). Les changements climatiques et la variabilité des niveaux d'eau du lac Érié pourraient exacerber la propagation des espèces végétales envahissantes et non indigènes (roseaux non indigènes) et, ultimement, contribuer à une réduction de la biodiversité (Expert Panel on Climate Change for Ontario, 2009).

On craint également que les effets des changements climatiques combinés aux changements induits par l'humain à l'extérieur du site dans la zone littorale du lac Érié, tels que la modification des régimes de circulation des sédiments, n'affectent la configuration physique et l'étendue de la pointe Long. Cela pourrait à son tour avoir une incidence sur l'étendue et l'intégrité de l'habitat de la pointe, ce qui représente une menace pour l'habitat des espèces sauvages et la géodiversité.

Compte tenu des changements climatiques prévus et de l'augmentation probable de la variabilité du niveau des lacs et des phénomènes météorologiques violents qui en découleront, ainsi que de l'incertitude globale en ce qui concerne les impacts locaux et régionaux à long terme, il sera nécessaire de consacrer davantage de ressources pour assurer la conservation de l'habitat existant et la gestion des espèces végétales envahissantes et non indigènes. De plus, les niveaux d'eau variables pourraient entraîner des coûts liés à l'adaptation des infrastructures, à l'accès aux sites ainsi qu'à l'entretien normal des installations et des panneaux indiquant les limites.

Il faut élaborer des stratégies de gestion adaptative pour tenir compte des modifications au fil du temps et des autres effets possibles des changements et de la variabilité climatiques sur les espèces sauvages (y compris les espèces en péril) et leur habitat, et déterminer si des pratiques de gestion supplémentaires sont requises pour la remise en état et la protection de l'habitat.

3.7.5 Défis et menaces panlacustres

Les défis et les menaces panlacustres qui ont des répercussions importantes sur les oiseaux migrateurs (et qui peuvent toucher directement ou indirectement les populations d'espèces en péril et leur habitat) comprennent les changements dans les ressources alimentaires, l'incidence accrue du botulisme, les maladies, l'assimilation de contaminants ou de toxines, les espèces envahissantes et non indigènes et les aménagements incompatibles (Evers *et al.*, 2011; Ewert *et al.*, 2006; Fields, 2005; Hamilton *et al.*, 2011; Knapton et

Petrie, 1999; Poos *et al.*, 2009). Bien que ces menaces dépassent pour la plupart la portée des mesures de gestion localisées décrites dans le présent plan, elles sont et continueront d'être prises en compte dans l'élaboration de mesures de gestion au sein de la RNF et en partenariat avec d'autres gouvernements et organisations de conservation non gouvernementales.

4.0 BUTS ET OBJECTIFS

4.1 Vision

La RNF de Long Point sera protégée et maintenue à titre de l'une des aires protégées les plus riches en biodiversité au Canada. Les habitats de milieux humides côtiers et intérieurs, d'étangs, de prairies, de savanes, de dunes et de plages seront protégés, restaurés et améliorés conformément au statut de la pointe Long comme halte migratoire et aire de reproduction d'importance continentale pour les oiseaux migrateurs, habitat d'importance nationale abritant une grande diversité et une forte abondance d'oiseaux migrateurs et l'une des régions les plus riches en espèces en péril au Canada.

4.2 Buts et objectifs

Les buts et objectifs pour la RNF de Long Point seront atteints grâce à une gestion active et passive visant à maintenir l'habitat, à améliorer la biodiversité et à permettre des utilisations humaines limitées de la RNF, conformément au classement de cette dernière comme aire protégée de catégorie IV selon l'UICN (aire de gestion des habitats ou des espèces) [Dudley, 2008].

Les approches décrites à la section 5.6 et les activités de recherche décrites à la section 5.7 fournissent des renseignements supplémentaires sur la façon dont les buts généraux seront atteints.

But 1 : Protéger et gérer les habitats terrestres et aquatiques de façon à assurer la conservation des populations d'oiseaux migrateurs, des espèces en péril ainsi que de la faune et de la flore résidentes.

Objectifs :

- a) Gérer les habitats de hautes terres et de milieux humides pour maintenir ou améliorer la diversité de la végétation indigène et historique dans le but de conserver les populations d'espèces migratrices indigènes ainsi que la faune et la flore résidentes.
- b) Maintenir ou améliorer les habitats de halte et de reproduction pour les espèces migratrices.

- c) Déterminer et mettre en œuvre des mesures de gestion d'habitat pour maintenir ou améliorer l'habitat des espèces en péril conformément aux stratégies de rétablissement des espèces en péril, et chercher à intégrer ces mesures dans un contexte écosystémique plus large.
- d) Déterminer, hiérarchiser et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration active de l'habitat pour maintenir ou recréer la biodiversité historique et indigène.
- e) Poursuivre la mise en œuvre du programme de gestion du cerf de Virginie pour maintenir la population de cerfs à un niveau égal ou inférieur à la capacité de charge afin de protéger l'habitat indigène, de favoriser une communauté aviaire diversifiée et une biodiversité élevée de la faune et de la flore, et d'améliorer la végétation du sous-étage.
- f) Évaluer les risques et atténuer les impacts potentiels de la variabilité climatique et des changements climatiques prévus sur la RNF. Dans les trois prochaines années, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion comprenant des mesures d'adaptation pour atténuer les répercussions éventuelles de la variabilité climatique et des changements climatiques prévus.

But 2 : Limiter et éliminer (autant que possible) les espèces végétales non indigènes de manière à faire diminuer ou à ramener à zéro au fil du temps la superficie et le nombre de parcelles d'habitat dominées par ces espèces, aussi aux endroits où leur présence constitue une menace pour l'habitat.

Objectifs :

- a) Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à détecter la propagation des espèces végétales envahissantes et non indigènes, à établir les priorités et à réduire l'ampleur ou la vitesse de cette propagation ainsi qu'à empêcher autant que possible l'établissement de nouvelles espèces végétales envahissantes et non indigènes.
- b) Travailler en partenariat avec les principaux propriétaires fonciers sur la pointe Long, d'autres intervenants et des experts en espèces envahissantes pour planifier la gestion des roseaux non indigènes sur la pointe et appliquer les mesures de gestion, ce qui comprend la production de rapports de situation bisannuels sur la lutte contre les roseaux dans la RNF de Long Point.
- c) Réduire la zone dominée par les roseaux non indigènes dans la RNF à moins de 10 % de son étendue de 2018 d'ici 2025.
- d) Encourager les pratiques exemplaires de gestion pour lutter contre les espèces envahissantes et non indigènes dans l'habitat naturel contigu et adjacent à la RNF (et au-delà si possible).
- e) Limiter et éliminer les nouvelles espèces végétales non indigènes et envahissantes (autant que possible) dans les deux ans suivant leur détection.

But 3 : Faire en sorte que les activités humaines dans la RNF soient conformes à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, soient axées sur l'éducation et la recherche et ne constituent pas une menace raisonnable pour les populations d'espèces sauvages ou leur habitat.

Objectifs :

- a) Gérer et surveiller les activités humaines et les infrastructures dans la RNF pour assurer un environnement sécuritaire et maintenir ou améliorer l'intégrité écologique de la RNF.
- b) Viser à accroître la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* et aux autres lois, règlements, directives, politiques et programmes fédéraux pertinents avant les dates d'échéance des accords et des permis et lors de l'examen et de la réflexion relatifs au renouvellement, à la mise à jour, à la modification ou à l'annulation de tous les baux, licences, permis et accords concernant la RNF établis avec des organismes, des visiteurs, des partenaires et des intervenants.
- c) Travailler en collaboration avec le personnel fédéral et provincial chargé de l'application de la loi sur la faune pour promouvoir la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, à la *Loi sur les espèces en péril* et aux autres politiques et règlements pertinents, et réduire le taux d'occurrence des activités interdites dans la RNF.
- d) Travailler avec les gestionnaires de terres publiques et privées, les intervenants et les partenaires voisins et à proximité pour délimiter les terres privées et publiques et communiquer les utilisations autorisées et interdites dans la RNF.

But 4 : Maintenir et accroître la connectivité de l'habitat sur la péninsule de la pointe Long et appuyer les initiatives et les partenariats régionaux de conservation à l'échelle du paysage.

Objectifs :

- a) Accroître la connectivité de l'habitat et des couloirs de migration en regroupant et, lorsque c'est possible, en agrandissant les aires protégées, directement et au moyen de partenariats.
- b) Accroître la capacité du SCF-ECCC à participer aux réunions et aux initiatives communautaires et des intervenants afin de cerner les enjeux communs et de définir des approches de gestion pour la péninsule de la pointe Long.
- c) Accumuler et diffuser les connaissances et mettre en œuvre des initiatives de surveillance et de recherche pour combler les lacunes dans l'information sur les espèces sauvages et l'habitat associés à la RNF et à la péninsule de la pointe Long.

- d) Collaborer avec les gestionnaires de terres et les organisations de la péninsule de la pointe Long pour promouvoir la recherche visant à combler les lacunes dans l'information, évaluer les mesures de gestion et établir des pratiques exemplaires.
- e) Élaborer un plan d'intervention d'urgence pour la RNF de Long Point visant l'évaluation des risques de déversement et d'incendie et l'atténuation des effets potentiels de ces incidents, et l'intégrer à un plan général à l'échelle de la péninsule en faisant participer les gestionnaires de terres partenaires.

4.3 Évaluation

Une surveillance annuelle sera effectuée dans les limites des ressources humaines et financières disponibles. Le plan de gestion sera examiné cinq ans après son approbation initiale pour évaluer les progrès réalisés et permettre d'y apporter des révisions minimales en fonction des constatations liées à la gestion adaptative et de tout problème émergent susceptible d'avoir une incidence considérable sur les mesures de gestion de la RNF. Il sera mis à jour tous les dix ans par la suite. L'évaluation prendra la forme d'un examen annuel des données obtenues dans le cadre des projets de surveillance et de recherche décrits plus bas. La surveillance servira à établir l'ordre de priorité des mesures à prendre et à attribuer des ressources.

5.0 APPROCHES DE GESTION

Une gestion passive et active est nécessaire pour maintenir les habitats aquatiques, terrestres et de milieux humides ainsi que la présence et la santé des espèces qui s'y trouvent. Toutes les mesures de gestion tiendront compte de l'utilisation de l'habitat par les espèces, des périodes d'occupation de l'habitat, des habitats essentiels et d'autres contraintes.

Par ordre de priorité, la gestion de l'habitat et des espèces sauvages indigènes dans la RNF visera :

1. à maintenir ce qui existe déjà;
2. à restaurer et à améliorer ce qui pourrait être amélioré;
3. à recréer ce qui a été perdu ou pourrait l'être à l'avenir.

Le tableau 4 décrit les mesures et les approches particulières qui pourraient être utilisées dans le cadre de la gestion de la RNF de Long Point. Ces mesures serviront à déterminer les besoins en ressources au cours des dix ans que doit durer le présent plan de gestion et au-delà. Ces mesures et approches seront utilisées au cours de l'exercice annuel de

planification et seront mises en œuvre en fonction de leur priorité relative et des ressources humaines et financières disponibles. La présente section (section 5) fournit des renseignements généraux sur la gestion ainsi que des références et un contexte supplémentaires pour accompagner les approches et les mesures répertoriées dans le tableau 4.

Les mesures de gestion iront de la modification intensive à l'absence d'interférence avec les processus naturels. Les processus naturels dynamiques (p. ex. érosion des rives, fluctuation des niveaux d'eau, changements et variabilité climatiques) se poursuivront avec un minimum d'intervention humaine. Des mesures de gestion actives peuvent être prises pour éteindre un incendie, gérer les espèces ou intervenir en cas d'urgence. Les mesures de gestion visant une espèce particulière seront mises en œuvre de manière à réduire autant que possible le stress sur les autres espèces sauvages et l'habitat.

Les espèces en péril seront gérées de manière intégrée (selon les directives des documents de rétablissement) avec les autres espèces en péril et les autres espèces sauvages. Les besoins en matière d'habitat qui se chevauchent et qui divergent seront évalués, et la gestion de l'habitat visera à fournir le plus grand nombre d'avantages au plus grand nombre d'espèces en péril, tout en tenant compte des espèces hautement prioritaires (celles qui sont le plus en péril).

Tableau 4. Approches de gestion pour la RNF de Long Point.

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la biodiversité en raison de la propagation des espèces végétales envahissantes ou non indigènes • Lacunes dans les données concernant les besoins en matière d'habitat propres aux sites des espèces en péril • Gestion des différents besoins en matière d'habitat des espèces • Pressions de prédation et perturbation de l'habitat par des espèces sauvages surabondantes • Variabilité climatique et changements climatiques prévus 	<p>But 1 : Protéger et gérer les habitats terrestres et aquatiques de façon à assurer la conservation des populations d'oiseaux migrateurs, des espèces en péril ainsi que de la faune et de la flore résidentes.</p> <p>a) Objectif : Gérer les habitats de hautes terres et de milieux humides pour maintenir ou améliorer la diversité de la végétation indigène et historique dans le but de conserver les populations d'espèces migratrices indigènes ainsi que la faune et la flore résidentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des évaluations écologiques des milieux humides intérieurs et côtiers, des prés marécageux et des communautés de pannes et, si nécessaire, les enrichir ou les mettre à jour, pour établir les données de base sur la structure des communautés végétales, les espèces envahissantes et non indigènes et l'utilisation de l'habitat par les espèces sauvages. (1) • Établir un inventaire de référence et évaluer la qualité et l'étendue de l'habitat ainsi que la structure des communautés (y compris l'étendue de propagation des espèces envahissantes) dans les zones naturelles (dunes et plages, forêts de hautes terres et de basses terres, savanes, milieux humides et étangs), et vérifier la cartographie de la Classification écologique des terres (CET) en fonction de la réalité de terrain au moyen de protocoles établis, d'images aériennes et de visites sur place afin de déterminer l'utilisation de l'habitat par les espèces sauvages et d'orienter la gestion de l'habitat. (1) • Continuer de surveiller et de recenser les oiseaux de marais, les amphibiens et les habitats de milieux humides à l'aide de protocoles établis (p. ex. Programme de surveillance des marais des Grands Lacs, Projet d'évaluation et de surveillance des habitats côtiers [PESHCH]) pour évaluer l'intégrité des communautés des marais côtiers. (1) • Surveiller et gérer activement, au besoin et autant que possible, les espèces comme le castor et le cormoran à aigrette dont l'abondance ou d'autres attributs peuvent avoir une incidence négative sur l'habitat et les espèces indigènes de la RNF. (1) • Surveiller et gérer les cygnes tuberculés non indigènes. Dissuader les oiseaux de nicher ou les enlever pour réduire les dommages de l'habitat et le délogement des

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
		<p>espèces indigènes de sauvagine et d'autres oiseaux aquatiques. (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un relevé proactif dans la RNF pour détecter les espèces exotiques et envahissantes, les ravageurs et les maladies. (1) • Surveiller les espèces exotiques et envahissantes, les ravageurs et les maladies. (1) • Évaluer en continu le risque que représentent les espèces exotiques envahissantes, les ravageurs et les maladies pour l'habitat et les espèces indigènes, et, si nécessaire, entreprendre des mesures de lutte ciblées pour réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes là où c'est possible. Tenir compte des pratiques exemplaires de gestion et des guides en la matière, quand il en existe, et, pour les espèces végétales envahissantes, de la nécessité de prendre des mesures conformément au but 2 du présent plan. (1) • Effectuer des inspections régulières pour surveiller les installations et les infrastructures, les espèces envahissantes et non indigènes, l'accès non autorisé, l'utilisation par les visiteurs, les propriétés chimiques de l'eau et les réactions de l'habitat et des espèces sauvages aux activités de gestion. (1) • Établir un inventaire des espèces végétales, de vertébrés et d'invertébrés et des taxons dont la conservation est préoccupante, et les évaluer en tant que tels ou en tant qu'indicateurs de l'intégrité de l'habitat ou de l'écosystème de la RNF. (1)
	<p>b) Objectif : Maintenir ou améliorer les habitats de halte et de reproduction pour les espèces migratrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'appuyer les programmes établis pour les relevés des populations d'oiseaux et d'amphibiens (p. ex. relevé décennal de la sauvagine migratrice, inventaire de la sauvagine du milieu de l'hiver [annuel], programme annuel de surveillance des marais, Projet d'évaluation et de surveillance des habitats côtiers) qui sont exécutés dans la RNF de Long Point. (1)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
		<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller les populations de chauves-souris et leur utilisation de l'habitat. (1) • Surveiller les populations et l'habitat des monarques reproducteurs et migrateurs ainsi que les populations d'autres pollinisateurs, d'espèces d'insectes en péril et d'autres insectes clés. (1)
	<p>c) Objectif : Déterminer et mettre en œuvre des mesures de gestion d'habitat pour maintenir ou améliorer l'habitat des espèces en péril conformément aux stratégies de rétablissement des espèces en péril, et chercher à intégrer ces mesures dans un contexte écosystémique plus large.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les recommandations formulées dans les documents de rétablissement des espèces en péril (programmes de rétablissement, plans d'action, plans de gestion, etc.). (2) • Établir et mettre en œuvre des protocoles pour surveiller et évaluer les mesures de protection et de rétablissement de l'habitat des espèces en péril (p. ex. étangs de reproduction expérimentaux du crapaud de Fowler). (2) • Surveiller la population de castors et son incidence sur les niveaux d'eau, et mettre en œuvre des mesures pour réduire et prévenir l'inondation des colonies d'éléocharide fausse-prêle. (1) • Entreprendre une surveillance ciblée des espèces en péril et de l'habitat essentiel désigné lorsqu'il y a des lacunes dans l'information. (2) • Recenser et surveiller les populations d'espèces en péril pour évaluer l'efficacité des activités de gestion visant à protéger et à améliorer leur habitat essentiel. (1) • Recenser et surveiller les espèces en péril et l'habitat essentiel désigné à l'aide de protocoles établis lorsqu'il y a des lacunes dans l'information et que des effets potentiels pourraient survenir, pour éclairer les mesures de protection et de rétablissement de l'habitat. (1)
	<p>d) Objectif : Déterminer, hiérarchiser et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration active de l'habitat pour maintenir ou</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du risque (probabilité et gravité de la perte d'habitat, et caractère irremplaçable de l'habitat), de l'endémisme, de la fonction écologique et des besoins des principales espèces qui en

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
	recréer la biodiversité historique et indigène.	<p>dépendent, déterminer les zones et les habitats où la restauration, la création ou l'amélioration actives auraient le plus d'effet et seraient viables et fructueuses, et les hiérarchiser. (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les zones et les habitats où une restauration passive serait la plus appropriée en utilisant la méthode de détermination des sites de restauration active. (2) • Entreprendre la plantation d'espèces indigènes pour naturaliser les plantations existantes, restaurer les sites perturbés et remplacer la végétation envahissante et non indigène. (2) • Éliminer les espèces végétales envahissantes et non indigènes ou réduire le nombre d'individus et planter des espèces indigènes ou prendre des mesures pour empêcher la réinvasion et restaurer les communautés indigènes et historiques. (1) • Éliminer ou contrôler (lorsque c'est possible) les autres taxons non indigènes qui compromettent ou inhibent la présence et l'intégrité des communautés végétales indigènes. (2) • Surveiller l'efficacité des mesures de restauration et adapter la gestion au besoin. (2)
	e) Objectif : Poursuivre la mise en œuvre du programme de gestion du cerf de Virginie pour maintenir la population de cerfs à un niveau égal ou inférieur à la capacité de charge afin de protéger l'habitat indigène, de favoriser une communauté aviaire diversifiée et une biodiversité élevée de la faune et de la flore, et d'améliorer la végétation du sous-étage.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une surveillance annuelle aérienne de la population de cerfs de Virginie au milieu de l'hiver pour orienter au besoin les activités de gestion du troupeau. (1) • Effectuer la surveillance annuelle de la végétation et des oiseaux nicheurs pour appuyer le programme de gestion du cerf de Virginie, et analyser les données sur les oiseaux et la végétation tous les cinq ans pour orienter les mesures de gestion. (1) • Exécuter un programme de gestion du cerf de Virginie, ce qui comprend la réalisation de recensements périodiques de la végétation et des oiseaux nicheurs et d'un recensement

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
	<p>f) Objectif : Évaluer les risques et atténuer les impacts potentiels de la variabilité climatique et des changements climatiques prévus sur la RNF. Dans les trois prochaines années, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion comprenant des mesures d'adaptation pour atténuer les répercussions éventuelles de la variabilité climatique et des changements climatiques prévus.</p>	<p>annuel de la population de cerf de Virginie ainsi que la surveillance des coyotes (population, abondance et répartition). (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un inventaire de référence et surveiller les changements de l'habitat (étendue et qualité) des communautés végétales des milieux humides et des hautes terres au moyen de photographies aériennes et de visites des sites. (1) • Encourager et soutenir les projets de surveillance et de recherche qui appuient les objectifs de gestion de la RNF et comblent les lacunes dans les données et les connaissances. (1) • Tous les dix ans, effectuer un inventaire biologique de la RNF afin de rendre compte de la diversité biologique et des menaces. (2) • Élaborer une étude qui modélise les processus géologiques à court et à long terme, les tendances d'accrétion ou d'érosion du littoral et la géoconservation en tenant compte des effets des changements climatiques prévus sur la péninsule de la pointe Long. (2) • Élaborer et mettre en œuvre des méthodes de terrain pour surveiller les taux d'érosion, l'accrétion et les changements propres aux sites dans les plages et les avant-dunes le long des rives du lac Érié afin de déterminer les mesures de gestion nécessaires pour atténuer les perturbations d'origine humaine. (2)
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la biodiversité en raison de la propagation des espèces végétales envahissantes ou non indigènes • Gestion des différents besoins en matière d'habitat des espèces • Capacité limitée d'intervention en cas 	<p>But 2 : Limiter et éliminer (autant que possible) les espèces végétales non indigènes de manière à faire diminuer ou à ramener à zéro au fil du temps la superficie et le nombre de parcelles d'habitat dominées par ces espèces, aussi aux endroits où leur présence constitue une menace pour l'habitat.</p> <p>a) Objectif : Élaborer et mettre en œuvre un plan visant à détecter la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer et hiérarchiser les mesures de contrôle actif immédiat des espèces végétales envahissantes en fonction de la menace que celles-ci représentent pour les espèces résidentes et de leur capacité à transformer l'habitat ou à modifier les fonctions écologiques (probabilité et gravité de la perte d'habitat, caractère irremplaçable de l'habitat) ainsi que de l'endroit où les mesures seraient viables et efficaces. (1) • Déterminer des stratégies et des mesures de contrôle pour les espèces

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
<p>d'urgence (p. ex. gestion ou élimination d'espèces envahissantes) à cause des vastes habitats de milieux humides et de hautes terres et de l'accès difficile dû à l'éloignement</p> <ul style="list-style-type: none"> Variabilité climatique et changements climatiques prévus 	<p>propagation des espèces végétales envahissantes et non indigènes, à établir les priorités et à réduire l'ampleur ou la vitesse de cette propagation ainsi qu'à empêcher autant que possible l'établissement de nouvelles espèces végétales envahissantes et non indigènes.</p>	<p>envahissantes moins prioritaires ou plus difficiles à contrôler. (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> Déterminer des stratégies et protocoles potentiels pour la détection et la prévention de la réinvasion et des invasions futures par des espèces envahissantes existantes, nouvelles et émergentes. (1) Établir et mettre en œuvre des mesures de surveillance pour évaluer les méthodes de contrôle, et utiliser les résultats afin de modifier la gestion continue au besoin. (2) Poursuivre les activités annuelles de gestion et d'enlèvement du peuplier blanc (<i>Populus alba</i>), de l'alliaire officinale (<i>Alliaria petiolata</i>) et de l'épine-vinette du Japon (<i>Berberis thunbergii</i>), des espèces envahissantes, au moyen de pratiques exemplaires de gestion. (1)
	<p>b) Objectif : Travailler en partenariat avec les principaux propriétaires fonciers sur la pointe Long, d'autres intervenants et des experts en espèces envahissantes pour planifier la gestion des roseaux non indigènes sur la pointe et appliquer les mesures de gestion, ce qui comprend la production de rapports de situation bisannuels sur la lutte contre les roseaux dans la RNF de Long Point.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et tenir à jour un plan de travail basé sur l'orientation en matière de lieux prioritaires pour la mise en œuvre d'une gestion continue des roseaux sur la péninsule de la pointe Long et dans la RNF qui définit les mesures prioritaires, comprend les besoins en ressources et les échéanciers et réserve les ressources nécessaires à la mise en œuvre. (1)
	<p>c) Objectif : Réduire la zone dominée par les roseaux non indigènes dans la RNF à moins de 10 % de son étendue de 2018 d'ici 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réduire ou prévenir la propagation des roseaux non indigènes dans la RNF par l'application d'herbicides en suivant des approches ciblées dans les zones sensibles, et utiliser une combinaison de méchage manuel, de traitement par pulvérisateurs à dos et d'application par véhicule terrestre et aéronef en ayant recours à des entrepreneurs expérimentés pour l'ensemble de la RNF. (1)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
		<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le rétablissement des zones ayant reçu un traitement d'élimination des roseaux non indigènes afin qu'elles redeviennent un habitat fonctionnel en aplatissant les tiges mortes, en procédant à des brûlages dirigés et en contrôlant la recolonisation végétale, au besoin. (2) Lorsque l'application d'herbicides, l'aplatissement des tiges mortes ou les brûlages dirigés ne sont pas efficaces, que l'équipement n'est pas disponible ou que la logistique ne permet pas d'utiliser ces méthodes, d'autres méthodes telles que l'élimination manuelle ou le contrôle biologique peuvent être employées si elles sont jugées efficaces. (1)
	d) Objectif : Encourager les pratiques exemplaires de gestion pour lutter contre les espèces envahissantes et non indigènes dans l'habitat naturel contigu et adjacent à la RNF (et au-delà si possible).	<ul style="list-style-type: none"> Travailler en partenariat et en collaboration avec d'autres gestionnaires de terres de la pointe Long afin de trouver et de mettre en œuvre des pratiques exemplaires de gestion réglementées et viables pour atteindre les objectifs partagés en matière de contrôle des plantes envahissantes et non indigènes prioritaires. (1)
	e) Objectif : Limiter et éliminer les nouvelles espèces végétales non indigènes et envahissantes (autant que possible) dans les deux ans suivant leur détection.	<ul style="list-style-type: none"> Lorsqu'il n'existe pas encore de pratiques exemplaires de gestion, des méthodes expérimentales de lutte contre les espèces envahissantes peuvent être utilisées, sous réserve des examens et approbations appropriés. (3) Surveiller et recenser les espèces végétales envahissantes ou non indigènes préoccupantes à l'aide de protocoles établis, lorsqu'il y a des lacunes dans l'information. (1)
<ul style="list-style-type: none"> • Demandes accrues d'accès et d'utilisation de la part du public • Perturbation d'origine humaine des espèces sauvages et de l'habitat • Accès illégal et pratique d'activités 	<p>But 3 : Faire en sorte que les activités humaines dans la RNF soient conformes à la Loi sur les espèces sauvages du Canada et au Règlement sur les réserves d'espèces sauvages, soient axées sur l'éducation et la recherche et ne constituent pas une menace raisonnable pour les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer régulièrement que les chercheurs respectent les conditions de leur permis de recherche et de surveillance, et s'assurer qu'ils répondent aux besoins en matière de données et de gestion de la RNF, comblent les lacunes dans l'information et abordent à la fois les effets cumulatifs et la gestion adaptative. (1) • Planifier des évaluations périodiques officielles de l'ensemble des

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
<p>interdites dans la RNF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de biodiversité dans les habitats de plage et de dune fragiles en raison de l'invasion d'espèces végétales et animales sauvages non indigènes • Diminution de la disponibilité et de la qualité de l'habitat pour les espèces sauvages • Conservation de multiples espèces • Espèces non indigènes et envahissantes • Coordination des pratiques exemplaires pour assurer la conservation de la péninsule de la pointe Long • Changements et variabilité climatiques 	<p>populations d'espèces sauvages ou leur habitat.</p> <p>a) Objectif : Gérer et surveiller les activités humaines et les infrastructures dans la RNF pour assurer un environnement sécuritaire et maintenir ou améliorer l'intégrité écologique de la RNF.</p>	<p>installations et infrastructures et déterminer les risques pour la santé et la sécurité; les risques pour les espèces sauvages, l'eau, le sol, l'habitat et d'autres éléments naturels comme les contaminants; les structures instables telles que les digues; ou d'autres risques. Remplir des rapports sur l'état des bâtiments, au besoin. (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspecter, entretenir et réparer régulièrement l'ensemble des installations, des infrastructures et des autres actifs de la RNF. (1) • Surveiller l'utilisation par les visiteurs et les répercussions des activités humaines (y compris des activités interdites) et modifier les activités et les infrastructures au besoin pour : maintenir ou améliorer les avantages pour les espèces sauvages; améliorer l'expérience éducative des visiteurs; et protéger l'habitat (p. ex. enquête auprès des visiteurs qui utilisent la plage ou qui pratiquent la chasse à la sauvagine, la pêche sportive, la navigation de plaisance, etc.). (1) • Étudier les infrastructures, les activités et les produits, sur place et virtuels, qui permettraient aux Canadiens de mieux entrer en contact avec la nature dans la RNF, et en élaborer. (2)
	<p>b) Objectif : Viser à accroître la conformité à la <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i>, au <i>Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i> et aux autres lois, règlements, directives, politiques et programmes fédéraux pertinents avant les dates d'échéance des accords et des permis et lors de l'examen et de la réflexion relatifs au renouvellement, à la mise à jour, à la modification ou à l'annulation de tous les baux, licences, permis et accords concernant la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, officialiser les accords de collaboration, les réviser, les renouveler, les mettre à jour ou les annuler, selon le cas. (1) • Examiner les ententes de collaboration, les accords et les permis existants; les réviser, les renouveler, les mettre à jour ou les annuler, au besoin, dans le but d'accroître la conformité aux lois fédérales et aux autres politiques pertinentes, et collaborer avec le personnel fédéral et provincial chargé de l'application de la loi sur la faune, au besoin. (2)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
	RNF établis avec des organismes, des visiteurs, des partenaires et des intervenants.	
	<p>c) Objectif : Travailler en collaboration avec le personnel fédéral et provincial chargé de l'application de la loi pour la faune afin de promouvoir la conformité à la <i>Loi sur les espèces sauvages du Canada</i>, au <i>Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i>, à la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et aux autres politiques et règlements pertinents, et réduire le taux d'occurrence des activités interdites dans la RNF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des visites régulières pour surveiller et entretenir les installations et infrastructures, déterminer et évaluer les répercussions des activités humaines sur les espèces sauvages et l'habitat, et évaluer les mesures de gestion. Les résultats seront consignés et régulièrement communiqués au SCF-ECCC et à la DALF-ECCC. (1) • Surveiller les activités interdites et préparer un rapport annuel sur l'accès du public (visites autorisées et non autorisées) et les activités illégales (nombre, nature, atténuation). (1) • Se coordonner avec la DALF-ECCC pour la réalisation des visites régulières sur place. (1) • Afficher des avis, installer des panneaux et tenir à jour le site Web du SCF-ECCC pour promouvoir la conformité au <i>Règlement sur les réserves d'espèces sauvages</i> et réduire les cas d'accès non autorisé et la pratique d'activités interdites, dans le but d'éviter et de réduire les perturbations des espèces sauvages et de l'habitat. (1)
	<p>d) Objectif : Travailler avec les gestionnaires de terres publiques et privées, les intervenants et les partenaires voisins et à proximité pour délimiter les terres privées et publiques et communiquer les utilisations autorisées et interdites dans la RNF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place du soutien pour le personnel et assurer autant que possible la participation aux réunions des gestionnaires de terres de la communauté. (1) • Informer les visiteurs des valeurs écologiques et du statut d'aire protégée de la RNF ainsi que des pratiques sécuritaires au moyen de panneaux, et fournir du matériel de sensibilisation, au besoin. (1) • Aborder et résoudre de manière proactive les problèmes actuels de délimitation, d'accès et de propriété avec les propriétaires fonciers voisins. (2)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité limitée d'intervention en cas d'urgence (p. ex. déversement dans le lac Érié, incendie) à cause des vastes habitats de milieux humides et de hautes terres et de l'accès difficile dû à l'éloignement • Nécessité de coordonner la gestion et la conservation de l'habitat contigu sur la péninsule de la pointe Long • Coordination des pratiques exemplaires pour la conservation à court et à long terme des espèces sauvages et de l'habitat sur la péninsule de la pointe Long 	<p>But 4 : Maintenir et accroître la connectivité de l'habitat sur la péninsule de la pointe Long et appuyer les initiatives et les partenariats régionaux de conservation à l'échelle du paysage.</p> <p>a) Objectif : Accroître la connectivité de l'habitat et des couloirs de migration en regroupant et, lorsque c'est possible, en agrandissant les aires protégées, directement et au moyen de partenariats.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les terres adjacentes à la RNF ou importantes pour celle-ci qui doivent être conservées en priorité; contribuer aux initiatives de conservation régionales à l'échelle du paysage. (2) • Encourager la conservation des terres adjacentes prioritaires par l'agrandissement de la RNF ou d'autres options de préservation, comme des servitudes de conservation, des pratiques exemplaires de gestion et des partenariats avec le secteur privé, les gestionnaires de terres et les organisations non gouvernementales. (2) • Surveiller les possibilités d'accroître la connectivité de l'habitat, les couloirs de migration et la taille de l'aire protégée par l'entremise de gestionnaires de terres partenaires. (3) • Élaborer une vision à long terme pour la conservation de la péninsule de la pointe Long. (2)
	<p>b) Objectif : Accroître la capacité du SCF-ECCC à participer aux réunions et aux initiatives communautaires et des intervenants afin de cerner les enjeux communs et de définir des approches de gestion pour la péninsule de la pointe Long.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les gestionnaires de terres de la pointe Long pour mettre en œuvre et coordonner des mesures de conservation des zones naturelles sur la péninsule. (2) • Communiquer avec les communautés autochtones à propos de la gestion de la RNF et leur permettre d'y participer. (2) • Communiquer avec les partenaires, les voisins, les intervenants et la collectivité locale en ce qui concerne la gestion de la RNF et l'intendance de la péninsule de la pointe Long. (2)
	<p>c) Objectif : Accumuler et diffuser les connaissances et mettre en œuvre des initiatives de surveillance et de recherche pour combler les lacunes dans l'information sur les espèces sauvages et l'habitat associés à la RNF et à la péninsule de la pointe Long.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des activités de sensibilisation et d'éducation dans les collectivités avoisinantes. (2)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (mesures et niveau de priorité ¹)
	<p>d) Objectif : Collaborer avec les gestionnaires de terres et les organisations de la péninsule de la pointe Long pour promouvoir la recherche visant à combler les lacunes dans l'information, évaluer les mesures de gestion et établir des pratiques exemplaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en commun l'expertise afin de déterminer quelles activités de collaboration sont nécessaires et possibles. (3) • Participer aux partenariats et aux collaborations visant la conservation de la péninsule de la pointe Long et aux initiatives régionales de conservation. (1)
	<p>e) Objectif : Élaborer un plan d'intervention d'urgence pour la RNF de Long Point visant l'évaluation des risques de déversement et d'incendie et l'atténuation des effets potentiels de ces incidents, et l'intégrer à un plan général à l'échelle de la péninsule en faisant participer les gestionnaires de terres partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer une stratégie d'intervention d'urgence en cas de déversement dans le lac Érié et la RNF ainsi qu'en cas d'incendie dans la RNF. (1)

¹ Niveau de priorité : 1 (de 0 à 3 ans); 2 (de 4 à 6 ans); 3 (de 7 à 10 ans).

5.1 Gestion de l'habitat

La conservation et la protection de l'habitat des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et d'autres espèces sauvages seront principalement réalisées par la gestion des activités humaines ou par l'absence de mesures autres que de permettre à certains systèmes de continuer dans leur état actuel. Outre la gestion des activités humaines, des activités de surveillance et de recherche visant à améliorer et à éclairer les décisions en matière de conservation et de gestion ainsi que des activités de gestion de l'habitat seront menées pour accroître et améliorer la biodiversité indigène et appuyer la conservation des espèces sauvages et des espèces en péril.

5.1.1 Milieux humides et étangs

La RNF de Long Point sera gérée comme lieu de halte et de repos pour la sauvagine migratrice, et comme lieu contenant des espèces végétales de milieux humides rares (p. ex. éléocharide fausse-prêle) et d'autres espèces en péril qui en dépendent. Les approches de

gestion seront axées sur les espèces de sauvagine qui ont besoin d'un milieu marécageux à l'abri de toute perturbation, en particulier pendant la migration automnale. La principale technique de gestion d'habitat qui sera appliquée consistera à maintenir les zones d'eau libre et les étangs par la lutte contre les roseaux non indigènes.

Les méthodes mécaniques servant à lutter contre les plantes envahissantes et non indigènes comme les roseaux (p. ex. la coupe) demandent souvent beaucoup de travail, requièrent de la machinerie spécialisée ou sont peu efficaces si elles ne sont pas appliquées correctement. Au cours des dernières années, une exception aux fins d'utilisation d'urgence accordée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada a été utilisée dans toute la région de Long Point pour contrôler les roseaux non indigènes. Des mesures de contrôle initiales ont notamment été prises dans les RNF du Ruisseau-Big et de Long Point. Récemment, l'herbicide Habitat^{MD} Aqua a été homologué au Canada pour application sur les roseaux non indigènes qui poussent dans l'eau stagnante. L'emploi de ce produit dans la RNF de Long Point sera envisagé dans le cadre des stratégies de lutte antiparasitaire intégrée actuelles.

Les niveaux d'eau du lac Érié sont l'un des principaux facteurs qui influent l'étendue et l'état des milieux humides dans la RNF de Long Point. Les mesures de gestion particulières dans la RNF n'ont aucun effet sur ces facteurs si l'on ne modifie pas de façon importante la dynamique du système (p. ex. par l'endiguement).

Le SCF-ECCC a fait une évaluation écologique des milieux humides intérieurs et côtiers, des prés marécageux et des communautés de pannes pour établir les données de référence sur la structure des communautés végétales, la répartition et l'abondance des espèces envahissantes et non indigènes, et l'utilisation de l'habitat par les espèces sauvages. Les résultats serviront à suivre les changements au fil du temps, à déterminer les pratiques de gestion qui permettront de protéger et d'améliorer l'habitat et à cerner les problèmes émergents qui pourraient nécessiter la prise de mesures de gestion. Une surveillance ciblée des espèces en péril et de l'habitat essentiel désigné qui se trouvent dans ces communautés sera également entreprise là où il y a un manque d'information.

L'accès du public et l'utilisation des marais et des étangs pour la pêche, la navigation de plaisance et la chasse à la sauvagine feront l'objet d'une surveillance régulière.

5.1.2 *Milieux terrestres*

Tous les autres types d'habitats dans la RNF – les dunes et les plages, les savanes et les communautés de hautes terres et de basses terres – nécessitent peu de mesures de gestion active, sauf pour les espèces envahissantes. Ces habitats seront régulièrement surveillés pour cerner les problèmes émergents (p. ex. nouvelles espèces envahissantes ou non indigènes, érosion, maladies) qui pourraient nécessiter la prise de mesures de gestion (p. ex. agrile du frêne, épine-vinette du Japon et alliaire officinale). Des relevés ou des activités de surveillance des espèces en péril qui se trouvent dans ces communautés pourront également être entrepris.

Des végétaux pourraient être plantés pour restaurer ou améliorer l'habitat. Toute plantation sera faite en vue d'obtenir un bénéfice optimal pour les espèces sauvages, et seules les espèces indigènes de la région de Long Point seront utilisées. Par exemple, des arbres et des arbustes indigènes pourraient être plantés pour offrir des corridors aux espèces sauvages, comme barrières visuelles pour réduire au minimum les perturbations causées aux oiseaux dans les haltes, comme brise-vent, ou pour offrir les éléments d'habitat nécessaires aux oiseaux chanteurs ou à d'autres espèces sauvages. Des mesures seront prises pour enlever les arbres et arbustes non indigènes existants dans la RNF et replanter des espèces végétales indigènes, au besoin. Les plantations de conifères pourraient être éclaircies ou éliminées pour dégager le sous-étage, et des espèces d'arbres recherchées pourraient y être plantées, selon le cas.

Les stratégies efficaces de gestion des plantes envahissantes comprennent la prévention, la surveillance, l'éradication et le contrôle (Tagliavia et Hayes, 2009). Cependant, il est souvent difficile de déterminer les solutions efficaces pour réduire les effets de ces espèces en raison de la capacité de beaucoup d'entre elles à s'adapter aux conditions de croissance en Ontario. La détection rapide est essentielle au contrôle et à la gestion des plantes envahissantes avant leur établissement et leur adaptation aux conditions locales. Une combinaison de mesures comme la coupe, l'arrachage, l'application d'herbicides et d'autres pratiques de gestion exemplaire peut servir à la lutte contre les espèces végétales envahissantes et non indigènes.

D'autres taxons non indigènes qui compromettent ou inhibent la présence et l'intégrité des communautés végétales indigènes peuvent être éliminés ou contrôlés (lorsque c'est possible), notamment les annélides, mollusques, arthropodes, nématodes et cordés non

indigènes, y compris qui sont ceux indigènes à l'Ontario, mais ne sont pas historiquement originaires de la péninsule de la pointe Long.

5.1.3 Liens entre les habitats régionaux

Comme la pointe Long est d'une importance particulière pour la faune migratrice, il est essentiel de maintenir des liens écologiques efficaces vers d'autres habitats pour les espèces migratrices. Ces liens comprennent les habitats de marais et de hautes terres à la base de la péninsule de la pointe Long, la baie Inner et les terres de l'autre côté du lac Érié vers le sud et l'est ainsi que les parcelles d'habitat sur le territoire du comté de Norfolk que les oiseaux et autres animaux de passage utilisent. Les initiatives plus générales de conservation du paysage présentent donc un intérêt direct pour la RNF.

En outre, il se pourrait qu'un jour l'occasion se présente d'envisager la conservation des terres adjacentes à la RNF ou à la péninsule, lorsque des propriétaires privés chercheront à vendre leurs terres ou seront disposés à considérer d'autres options, comme des servitudes de conservation.

Le SCF-ECCC collaborera avec des partenaires afin de promouvoir les pratiques exemplaires de gestion des terres et de conservation de l'habitat du poisson et des autres espèces sauvages le long des limites de la RNF et dans l'ensemble de la péninsule de la pointe Long.

5.2 Gestion des espèces sauvages

En vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, toutes les espèces sauvages sont protégées dans la RNF. Les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et les autres espèces sauvages seront surveillés et recensés dans le cadre d'activités de portée plus générale (p. ex. relevés de la sauvagine, surveillance des oiseaux de marais et des amphibiens), et les menaces seront évaluées (sections 5.6 et 5.7).

5.2.1 Gestion des oiseaux

Les habitats de la RNF de Long Point sont principalement gérés en tant que haltes migratoires et sites de repos pour les populations de sauvagine migratrice et d'oiseaux aquatiques et terrestres nicheurs. La protection et la conservation de l'habitat des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des autres espèces sauvages seront principalement

assurées par la limitation des perturbations d'origine humaine. La sauvagine migratrice, les oiseaux nicheurs aquatiques et terrestres et les espèces en péril seront surveillés et recensés, et les menaces seront évaluées (sections 5.6 et 5.7). Une gestion active pourrait être entreprise si le besoin s'en fait sentir. Cependant, certaines menaces pesant sur les oiseaux (p. ex. changements dans les ressources alimentaires, phénomènes météorologiques, incidence accrue du botulisme, substances toxiques, maladies, mortalité aviaire) sont considérées comme étant au-delà de la portée des approches de gestion décrites dans le présent plan.

5.2.2 Cerf de Virginie

On s'attend à ce qu'une communauté forestière diversifiée persiste dans la RNF de Long Point tant qu'un sous-étage structurellement diversifié sera maintenu. Pour favoriser un rétablissement du sous-étage et du couvert végétal au sol et maintenir une population viable de cerfs de Virginie dans la RNF, un programme permanent de gestion des cerfs sera poursuivi (Pearce *et al.*, 2012; Sadler, 2013).

Les objectifs de gestion du cerf de Virginie continueront de reposer sur les objectifs en matière de végétation, le recensement annuel de la population de cerfs de Virginie et les relevés annuels de la végétation et des oiseaux nicheurs (Pearce *et al.*, 2012). Pour mieux comprendre les effets potentiels de la gestion du cerf de Virginie sur les espèces aviaires en péril, les tendances des populations seront évaluées à l'aide de relevés ciblés propres à chaque espèce. L'analyse des données sur les oiseaux sera mise à jour tous les cinq ans afin d'obtenir de l'information sur les « tendances » pour guider les mesures de gestion.

5.2.3 Gestion des espèces sauvages surabondantes et des animaux féraux et domestiques

La nécessité de gérer les espèces sauvages non indigènes, envahissantes ou surabondantes sera évaluée après les activités régulières de visite des lieux et de relevés. Des mesures de lutte contre ces espèces pourraient être envisagées si celles-ci constituent une menace ou sont une source de dommages pour des espèces en péril ou l'habitat d'espèces sauvages.

Par exemple, la surveillance et l'évaluation de la population de castors et de ses impacts (p. ex. enlèvement de la végétation, persistance de niveaux d'eau élevés) seront entreprises afin de déterminer si et quand des mesures de gestion sont nécessaires. L'enlèvement des

castors peut être entrepris pour réduire les dommages excessifs à la végétation des dunes et des rives et ainsi atténuer le risque de déstabilisation des dunes et d'érosion des rives, et pour prévenir les inondations. D'autres moyens de dissuader les castors et de protéger les plantes ligneuses vulnérables ou les plantes sensibles aux inondations pourraient devoir être mis en œuvre (p. ex. dispositifs de régulation du niveau des eaux [*beaver baffles*] pour prévenir l'inondation des éléocharides fausse-prêle et dispositifs de protection des arbres dans les plantations).

Le piégeage des animaux à fourrure pourrait être entrepris et surveillé de près afin de réduire les effets négatifs sur les populations résidentes d'espèces sauvages, de réduire au minimum les perturbations de l'habitat et de documenter les avantages de cette activité pour l'économie locale.

Les cygnes tuberculés feront l'objet d'une surveillance et seront dissuadés de nicher dans la RNF. Ils seront enlevés conformément à un permis délivré en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, au besoin, pour éviter la détérioration de l'habitat et la concurrence avec les espèces indigènes de sauvagine et d'autres oiseaux aquatiques pour les territoires de nidification.

L'activité de nidification du cormoran à aigrettes fera l'objet d'une surveillance, et son établissement comme espèce nicheuse dans la RNF pourrait être empêché en coordination avec les propriétaires ou gestionnaires de terres avoisinantes si nécessaire. Des mesures de gestion appropriées seront prises au besoin. Si des problèmes particuliers liés à des animaux féraux sont décelés lors d'activités de surveillance régulières menées dans la RNF, le SCF-ECCC pourra prendre des mesures afin d'enlever ces animaux. Des activités de sensibilisation visant à promouvoir la conformité au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* seront entreprises, et les personnes qui relâchent des animaux de compagnie ou des animaux sauvages non désirés ou qui nourrissent des animaux sauvages ou féraux seront signalées à la DALF-ECCC.

5.3 Espèces en péril

Les espèces en péril et les caractéristiques de leur habitat qui sont nécessaires pour qu'elles puissent se maintenir, se reproduire, faire halte et se rétablir dans la RNF seront déterminées et protégées. Le SCF-ECCC travaille en étroite collaboration avec le MPO et le MDNMRNFO afin d'identifier et de surveiller les espèces aquatiques (p. ex. poissons, moules,

crustacés et invertébrés benthiques), en particulier les espèces en péril, dans la RNF de Long Point et les eaux adjacentes du lac Érié.

Les espèces et l'habitat seront surveillés afin d'évaluer l'efficacité des activités de gestion en ce qui a trait à la protection et à l'amélioration de l'habitat essentiel. Les recommandations formulées dans les documents de rétablissement des espèces en péril (programmes de rétablissement, plans d'action, plans de gestion, etc.) seront mises en œuvre autant que possible, en consultation avec les autorités responsables et des spécialistes des espèces concernées.

Les priorités en matière de mesures de gestion et de rétablissement seront établies pour les espèces dont l'habitat essentiel a été désigné et pour celles qui sont rares, comme l'éléocharide fausse-prêle et le magnolia acuminé. La surveillance des colonies d'éléocharides fausse-prêle et des peuplements de magnolias acuminés préexistants et plantés se poursuivra, et des mesures seront prises pour atténuer les menaces et accroître la taille de ces populations, conformément au programme de rétablissement de chacune de ces espèces. Par exemple, la plantation de parcelles supplémentaires de magnolias acuminés peut être entreprise, et des enclos temporaires peuvent être érigés et entretenus pendant cinq à dix ans pour protéger les plantations contre les dommages causés par les mammifères (p. ex. castors, cerfs de Virginie et lapins).

5.4 Partenariats multiorganisationnels de gestion des terres

Les efforts visant à maintenir ou à accroître la capacité du personnel du SCF-ECCC à établir et à entretenir des rapports (p. ex. avec les voisins, les responsables de la planification locale, les organisations de conservation, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les communautés autochtones, la collectivité de Long Point, divers autres intervenants et le personnel chargé de l'application de la loi) faciliteront la mise en place d'une approche globale et coordonnée pour la gestion et la conservation de la péninsule de la pointe Long.

L'entretien des habitats (p. ex. milieux humides, étangs, chenaux, forêts et plages), des clôtures, des barrières et des sentiers bordant la RNF est effectué conjointement par le SCF-ECCC et les gestionnaires ou propriétaires de terres adjacentes. La gestion des terres dans la RNF est également un effort de collaboration; elle est effectuée au moyen de plusieurs permis, accords et ententes de collaboration conformes à la *Loi sur les espèces sauvages du*

Canada et au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Dans les cas où une cogestion supplémentaire a déjà lieu ou est souhaitée, des accords officiels peuvent s'avérer nécessaires pour préciser les rôles et les responsabilités, le partage du matériel et le règlement des différends.

Le SCF-ECCC examinera les accords, les baux, les licences et les permis en vigueur concernant la RNF de Long Point et les renouvellera, les modifiera ou les annulera, au besoin, pour contrer les menaces et relever les défis de gestion actuels et futurs, notamment en ce qui a trait à la conservation des hautes terres et des milieux humides, à la conservation de la sauvagine, à la conservation de multiples espèces, à la lutte contre les espèces non indigènes et envahissantes, à l'adaptation aux changements et à la variabilité climatiques et à la conservation des espèces en péril. Des mesures proactives seront prises pour résoudre les questions en suspens relatives aux limites, à l'accès et à la propriété avec les propriétaires de terres voisines au cours des cinq prochaines années. Tous les baux, licences, permis et accords concernant la RNF de Long Point seront examinés et renouvelés, modifiés ou annulés, au besoin, pour qu'ils demeurent conformes aux buts et aux objectifs de gestion de la RNF et pour assurer la gestion de la RNF au bénéfice des espèces sauvages et de l'habitat.

En collaboration avec la Long Point Company, le Bluff's Hunting Club, Oiseaux Canada, les détenteurs de terres de la parcelle Anderson, la Province de l'Ontario et Conservation de la nature Canada, le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada procédera à un examen périodique de la conformité et des modalités de production de rapports pour veiller à ce que les activités des organisations respectent les conditions et les clauses restrictives établies dans le cadre de la donation de la propriété par la Long Point Company et The Nature Conservancy (États-Unis) au SCF-ECCC (**annexe 2**). Il examinera également les permis, licences, baux et accords actuels pour veiller au respect de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* et des autres lois, politiques et règlements fédéraux.

Un projet visant à améliorer la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* comprendra un examen des documents de communication actuellement fournis aux titulaires de permis en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, aux gestionnaires de terres voisines, aux locataires et aux groupes de visiteurs (p. ex. chasseurs de sauvagine, plaisanciers, visiteurs du parc provincial Long Point) qui portent sur la RNF, les activités autorisées et les activités interdites. En priorité,

le SCF-ECCC offrira des séances d'information à tous les titulaires de permis de recherche (*Loi sur les espèces sauvages du Canada*) et à leur personnel avant la saison de travail sur le terrain. Lors de ces séances, il encouragera le respect des conditions des permis et informera les visiteurs de tout danger ou risque connu ou prévu.

5.5 Gestion des installations et infrastructures et stratégie d'intervention d'urgence

La stratégie décrira les besoins en matière d'entretien à long terme des installations et infrastructures de la RNF ainsi que l'accès à la RNF selon des scénarios de niveau d'eau du lac élevé et faible et en cas de phénomènes météorologiques extrêmes. La surveillance à long terme des communautés végétales de la RNF (à l'aide de photographies aériennes) permettra de constituer un registre historique des modifications du site et de documenter les phénomènes climatiques importants. La stratégie décrira également les mesures d'atténuation possibles pour réduire les répercussions de la variabilité climatique et des changements climatiques prévus. Un plan d'intervention d'urgence sera élaboré dans le cadre de la stratégie afin de réduire les risques et de décrire les étapes et les ressources nécessaires pour intervenir en cas de déversement de produits chimiques et de combustibles (dans le lac Érié) et d'incendie dans la RNF.

5.6. Surveillance et relevés

Les activités de surveillance et de relevés viseront principalement l'obtention d'information sur les espèces végétales et animales et leur habitat afin d'éclairer les mesures de gestion de l'habitat et de conservation des espèces. Les méthodes et les priorités en matière de surveillance et de relevés seront conformes aux programmes de rétablissement des espèces en péril, aux plans d'action, aux plans de gestion et aux autres lois et politiques pertinentes.

La surveillance et les relevés des populations d'espèces végétales et animales sauvages et des conditions de l'habitat comprendront les activités suivantes :

- recenser et surveiller les espèces en péril et l'habitat essentiel désigné à l'aide de protocoles établis lorsqu'il y a des lacunes dans l'information et que des effets potentiels pourraient survenir, pour éclairer les mesures de protection et de rétablissement de l'habitat;
- surveiller et recenser les espèces végétales envahissantes ou non indigènes préoccupantes à l'aide de protocoles établis, lorsqu'il y a des lacunes dans l'information;

- surveiller les espèces envahissantes, les ravageurs et les maladies (y compris l'agrile du frêne et le cygne tuberculé) et prendre des mesures telles que l'élimination des espèces envahissantes, nuisibles (castor), surabondantes (cormoran à aigrettes) et problématiques;
- exécuter un programme de gestion du cerf de Virginie, ce qui comprend la réalisation de recensements périodiques de la végétation et des oiseaux nicheurs et d'un recensement annuel de la population de cerf de Virginie ainsi que la surveillance des coyotes (population, abondance et répartition);
- surveiller et recenser les oiseaux de marais, les amphibiens et les habitats de milieux humides à l'aide de protocoles établis (p. ex. Programme de surveillance des marais des Grands Lacs, Projet d'évaluation et de surveillance des habitats côtiers [PESHG]) pour évaluer l'intégrité des communautés des marais côtiers;
- effectuer des relevés biologiques de l'utilisation des oiseaux migrateurs (sauvagine, oiseaux aquatiques, oiseaux terrestres et oiseaux de rivage) à l'aide de protocoles établis, notamment les relevés décennaux de la sauvagine migratrice du SCF-ECCC pour le lac Érié;
- surveiller et évaluer annuellement les impacts de la population de castors autour des colonies d'éléocharides fausse-prêle;
- surveiller les populations de chauves-souris et leur utilisation de l'habitat;
- établir un inventaire de référence et évaluer la qualité et l'étendue de l'habitat ainsi que la structure des communautés (y compris l'étendue de propagation des espèces envahissantes) dans les zones naturelles (dunes et plages, forêts de hautes terres et de basses terres, savanes, milieux humides et étangs), et vérifier la cartographie de la Classification écologique des terres (CET) en fonction de la réalité de terrain au moyen de protocoles établis, d'images aériennes et de visites sur place afin d'orienter la gestion de l'habitat;
- surveiller les possibilités d'accroître la connectivité de l'habitat, les couloirs de migration et la taille de l'aire protégée par l'entremise de gestionnaires de terres partenaires;
- surveiller la qualité des milieux humides intérieurs et de l'eau;
- élaborer et mettre en œuvre des méthodes de terrain pour surveiller les taux d'érosion, l'accrétion et les changements propres aux sites dans les plages et les avant-dunes le long des rives du lac Érié afin de déterminer les mesures de gestion nécessaires pour atténuer les changements et les perturbations d'origine humaine et naturelle;

- recenser et évaluer les invertébrés, en particulier les papillons diurnes et nocturnes (*Lepidoptera*), les libellules et les demoiselles (*Odonata*), les coléoptères (*Coleoptera*) et les abeilles et les guêpes (*Hymenoptera*);
- effectuer des inspections régulières pour surveiller les installations et les infrastructures, les menaces, les espèces envahissantes et non indigènes, l'accès non autorisé, l'utilisation par les visiteurs, les propriétés chimiques de l'eau et les réactions de l'habitat et des espèces sauvages aux activités de gestion;
- surveiller les activités interdites et préparer un rapport annuel sur l'accès du public (visites autorisées et non autorisées) et les activités illégales (nombre, nature, atténuation);
- examiner les ententes de collaboration, les accords et les permis; les réviser et les renouveler, au besoin, dans le but d'accroître la conformité aux lois fédérales et aux autres politiques pertinentes, et collaborer avec le personnel fédéral et provincial chargé de l'application de la loi sur la faune, au besoin;
- surveiller l'utilisation par les visiteurs et les répercussions des activités humaines (y compris des activités interdites) et modifier les activités au besoin pour maintenir ou améliorer les avantages pour les espèces sauvages et protéger l'habitat (p. ex. enquête auprès des visiteurs qui utilisent la plage ou pratiquent la chasse à la sauvagine, la pêche sportive, la navigation de plaisance, etc.).

5.7. Recherche

Les activités de recherche liées à la RNF de Long Point pourront être autorisées en vertu d'un permis si leurs résultats sont susceptibles de permettre :

- d'accroître les connaissances et de répondre aux besoins en matière de données et de gestion;
- de combler les lacunes en matière d'information;
- d'évaluer et d'atténuer les effets cumulatifs;
- d'évaluer les mesures de gestion.

Les priorités en matière de recherche liée à la RNF de Long Point sont notamment :

- les populations de sauvagine et d'oiseaux migrateurs;
- les espèces en péril;
- la succession végétale et l'utilisation de l'habitat par les espèces;
- l'évaluation des effets potentiels des changements et de la variabilité climatiques et des variations des niveaux d'eau sur les espèces sauvages et l'habitat;

- l'évaluation des effets potentiels des déversements et des incendies importants sur les espèces sauvages et l'habitat;
- les mesures de gestion visant à réduire et à atténuer les effets des espèces envahissantes et non indigènes;
- les mesures de gestion visant à améliorer l'habitat (p. ex. milieux humides, étangs, forêt de hautes terres et communautés de basses terres, savanes, dunes et plages);
- les effets de l'utilisation par les visiteurs et des perturbations d'origine humaine sur les espèces sauvages et l'habitat;
- la mobilisation du public pour appuyer le respect de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

Le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* exige l'obtention d'un permis délivré par le SCF-ECCC en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* pour la réalisation de travaux de recherche ou de surveillance dans la RNF de Long Point. Toutes les demandes de permis de recherche doivent être faites par écrit. Voir l'annexe 3, *Conditions du Service canadien de la faune (Région de l'Ontario) d'Environnement et Changement climatique Canada pour la réalisation de travaux de recherche dans les réserves nationales de faune*. Pour obtenir un permis de recherche ou de surveillance dans la RNF de Long Point ainsi que des renseignements sur les lignes directrices relatives aux propositions de recherche, veuillez communiquer avec :

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
 Bureau des permis de la Région de l'Ontario
 335, chemin River
 Ottawa (Ontario) K1V 1H2
 Téléphone : 613-990-8355
 Télécopieur : 613-990-8400
 Courriel : ec.wildlife.ontario.ec@canada.ca

À la fin de l'activité, les titulaires de permis doivent soumettre l'ensemble des données et des renseignements recueillis au SCF-ECCC; il s'agit d'une condition du permis.

5.8 Accès, information et sensibilisation du public

Certaines activités des visiteurs axées sur les espèces sauvages, compatibles avec le présent plan de gestion, seront autorisées dans la RNF de Long Point si elles n'ont pas d'effets indésirables sur l'habitat et les populations d'espèces sauvages. Ces activités peuvent comprendre l'observation d'espèces sauvages, la marche, l'utilisation des plages, la baignade, la navigation de plaisance, la pêche sportive et la chasse à la sauvagine (voir la section 6.2, *Activités autorisées*). À moins d'autorisation expresse en vertu d'un permis, les activités

publiques sont restreintes aux heures de clarté. Les activités des visiteurs peuvent être davantage restreintes à certains endroits ou de façon saisonnière si elles nuisent à l'atteinte des objectifs relatifs à l'habitat et aux espèces sauvages. Consulter la section 6 pour connaître les activités autorisées, les restrictions et les interdictions.

L'accès public et l'utilisation des secteurs Thoroughfare et de Long Point seront régulièrement examinés et évalués pour vérifier la conformité aux restrictions et aux interdictions ainsi que les effets de l'accès public et de l'utilisation sur les espèces sauvages et l'habitat. L'examen permettra de déterminer les mesures nécessaires au maintien de la santé et de la sécurité publiques, à l'atténuation des effets négatifs des activités du public et au maintien d'une expérience de grande qualité pour les visiteurs.

Les demandes relatives à des activités restreintes ou interdites nécessitent un permis en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* ou un accord officiel et seront traitées au cas par cas. Un tel permis est par exemple requis pour l'accès aux zones où l'accès est interdit par des panneaux.

L'accès limité des visiteurs et les activités de sensibilisation visent à permettre au public de mieux comprendre et de reconnaître le rôle de conservation important que joue la RNF de Long Point dans la protection des oiseaux migrateurs, des espèces sauvages et des espèces en péril, et à encourager le public à collaborer à la conservation des espèces sauvages et de l'habitat.

Les buts en matière d'information et de sensibilisation du public sont notamment le maintien ou l'amélioration des avantages pour les espèces sauvages; l'amélioration de l'expérience éducative des visiteurs; et la protection de l'habitat.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, le SCF-ECCC a créé un site Web public et des documents imprimés, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/long-point.html>. De plus, son personnel donne des présentations sur la RNF à des organisations et groupes locaux.

Étant donné que la principale raison d'être de la RNF est la conservation des oiseaux migrateurs et la protection de l'habitat des espèces en péril, l'accès du public est limité à certaines parties de la RNF, et aucun programme de sensibilisation n'est prévu sur place. Deux aires de fréquentation de jour désignées le long des rives sont propices à la

marche, aux activités de plage, à la baignade et à l'observation d'espèces sauvages (voir la **Figure 2** et la **figure 3**). La navigation de plaisance, la pêche et la chasse à la sauvagine sont permises aux endroits indiqués par des panneaux, pendant les périodes autorisées et conformément aux lois provinciales et fédérales.

Les panneaux de la RNF de Long Point et le matériel de communication et de sensibilisation seront examinés et mis à jour périodiquement afin de fournir aux visiteurs, aux voisins et aux partenaires des directives claires sur les activités autorisées et interdites, les dangers pour la santé et la sécurité et les objectifs de conservation de la RNF.

5.9 Conservation de la péninsule de la pointe Long

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada cherchera des occasions de collaboration et augmentera sa capacité à collaborer avec les gestionnaires de terres de la pointe Long dans le but de définir les enjeux communs et les approches de gestion et de formuler des recommandations et des conseils sur les objectifs et les priorités en matière de gestion, de recherche et de surveillance sur la péninsule.

Les objectifs seront les suivants :

1. mettre en commun l'expertise afin de déterminer quelles activités de collaboration sont nécessaires et possibles;
2. mobiliser les gestionnaires de terres de la pointe Long pour mettre en œuvre et coordonner des mesures de conservation des zones naturelles sur la péninsule;
3. communiquer avec les communautés autochtones, les partenaires, les voisins, les intervenants et la collectivité locale à propos de l'intendance de la péninsule de la pointe Long et leur permettre d'y participer;
4. élaborer une vision à long terme pour la conservation de la péninsule de la pointe Long.

6.0 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leur habitat, les activités humaines sont réduites au minimum et contrôlées dans les RNF par l'application du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement détermine les activités qui sont interdites (paragraphe 3(1)) dans les RNF et prévoit des mécanismes permettant au ministre de l'Environnement et du Changement climatique d'en autoriser certaines. Il confère également au ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux RNF.

La pratique d'activités dans une RNF est autorisée si des avis à cet effet sont affichés à l'entrée de la RNF ou le long de ses limites ou ont été publiés dans les journaux locaux. Toutes les activités sont interdites dans une RNF, sauf si un avis affiché ou publié les autorise expressément. Toutefois, outre ces avis, certaines activités peuvent être autorisées par la délivrance d'un permis ou d'une licence par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou par la conclusion d'un bail ou d'un accord avec ce dernier.

Le ministre dispose du pouvoir législatif nécessaire pour autoriser des activités dans la RNF en vertu des lois et des règlements suivants :

- *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (alinéa 12g)) et *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* (paragraphe 3(2) et articles 4 et 8);
- *Loi sur les espèces en péril* (articles 73 et 74).

6.1 Interdiction d'accès

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut interdire l'accès à une réserve de faune en diffusant un avis qui sera publié dans un journal local ou affiché à l'entrée de la réserve de faune ou le long de ses limites. Ces avis peuvent être affichés lorsque le ministre juge que l'entrée dans la réserve présente un danger pour la santé et la sécurité publiques ou qu'elle peut perturber les espèces sauvages et leur habitat et contrevenir ainsi aux buts et aux objectifs de la RNF.

L'accès est interdit dans la majeure partie de la RNF de Long Point. Les activités autorisées et celles qui pourraient l'être en vertu d'un permis sont décrites dans les sections suivantes.

6.2 Activités autorisées

Afin de protéger les espèces sauvages et leur habitat et de limiter les perturbations d'origine humaine, la majeure partie de la RNF de Long Point, particulièrement l'intérieur des terres, est fermée au public. Les deux aires de fréquentation de jour publiques sont fermées entre le 16 septembre et le 14 mai, pendant les migrations printanière et automnale de la sauvagine (figures 2 et 3). L'accès public pourrait être accordé à la suite de la délivrance d'un permis de recherche, de conservation et d'interprétation, à condition qu'il ne compromette pas les buts de gestion des espèces sauvages et de l'habitat.

Dans le cas de la RNF de Long Point, des avis ou des panneaux autorisant certaines activités seront affichés aux points d'accès désignés de la RNF et aux aires de fréquentation de jour désignées, et seront publiés dans divers médias d'information et de sensibilisation du public (p. ex. sur le site Web d'Environnement et Changement climatique Canada, au <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/long-point.html>). Les activités autorisées dans les zones désignées peuvent être pratiquées de jour seulement, du lever au coucher du soleil (voir ci-dessous pour les exceptions relatives à la chasse à la sauvagine), sauf indication contraire. Des panneaux seront installés le long des limites de la RNF et pour marquer les zones où l'accès est interdit.

Activités autorisées sans restrictions particulières :

- aucune.

Activités autorisées avec restrictions particulières :

- l'observation de la faune, sur les plages désignées, jusqu'aux dunes, durant la période allant du 15 mai d'une année au 15 septembre de la même année;
- la randonnée pédestre, aux endroits visés au premier point, durant la période visée à ce point;
- la baignade, aux plages désignées;
- l'utilisation d'embarcations motorisées dans les aires désignées, à une vitesse maximale de 8 km/h;
- l'utilisation d'embarcations non motorisées dans les aires désignées;
- la chasse sportive à la sauvagine, sauf avec de la grenaille toxique, dans les aires désignées, durant la période commençant une demi-heure avant le lever du soleil et se terminant une demi-heure après le coucher du soleil :
 - a) il faut détenir les permis fédéraux applicables et les autorisations requises par les lois de l'Ontario pour la chasse sportive dans cette province et en respecter les conditions;
 - b) les chiens sans laisse sont autorisés pour la chasse uniquement.
- la pêche sportive; il faut détenir les permis fédéraux applicables et les autorisations requises par les lois de l'Ontario pour la pêche sportive dans cette province et en respecter les conditions.

Les activités de recherche, de surveillance, de relevé et de gestion des espèces sauvages et de l'habitat, les activités commerciales et les groupes de plus de 20 personnes

nécessitent un permis délivré par Environnement et Changement climatique Canada en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*.

Pour plus de certitude, le camping, les feux en plein air, les barbecues au charbon de bois, l'utilisation de véhicules motorisés, l'amarrage de bateaux pendant la nuit, les chiens sans laisse (sauf pour la chasse à la sauvagine) et la marche sur les dunes sont interdits en tout temps, conformément à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Le personnel d'ECCC effectuera des visites périodiques, en particulier durant les périodes de pointe, et des mesures d'application de la loi seront prises au besoin.

Remarque

À moins d'avis contraire, l'utilisation d'aéronefs, la navigation de plaisance, la pêche et la chasse à la sauvagine dans la RNF requièrent des permis fédéraux et provinciaux et doivent respecter les lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables et être effectuées pendant la période autorisée.

S'il y a divergence entre les renseignements fournis dans le présent document et un avis, ce dernier prévaut du fait qu'il constitue l'instrument juridique autorisant l'activité.

6.3 Autorisations

Les permis et avis autorisant une activité peuvent être produits uniquement si le ministre juge que l'activité est un travail de recherche scientifique lié à des besoins en matière d'information ou qu'elle bénéficie aux espèces sauvages et à leur habitat ou contribuera à la conservation des espèces sauvages, ou encore qu'elle n'est pas incompatible avec la raison d'être de la RNF et est conforme au plus récent plan de gestion de celle-ci. Le ministre peut aussi ajouter des conditions aux permis pour protéger les espèces sauvages et leur habitat et réduire au minimum les effets des activités autorisées sur ceux-ci. La délivrance d'un permis peut être refusée ou le permis peut être retiré si les conditions établies ne sont pas respectées.

Toutes les demandes de permis délivrés en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* concernant la RNF de Long Point doivent être présentées au SCF-ECCC par écrit à l'adresse ci-dessous, au moins 40 jours avant le début des activités proposées. Voir l'annexe 3 pour connaître les conditions des permis de recherche dans la RNF de Long Point.

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune

Bureau des permis de la Région de l'Ontario
335, chemin River
Ottawa (Ontario) K1V 1H2
Téléphone : 613-990-8355
Télécopieur : 613-990-8400
Courriel : ec.wildlife.ontario.ec@canada.ca

Pour en savoir plus, consulter le document d'Environnement et Changement climatique Canada intitulé *Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans des aires protégées désignées en vertu de la Loi sur les espèces sauvages du Canada et de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (Environnement Canada, 2011). Cette politique est accessible sur le site Web des aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/documents-reference-aires-protegees/politiques-lignes-directrices.html>.

6.4 Exceptions

Les activités suivantes ne nécessitent ni permis ni autorisation :

- les activités liées à la sécurité publique, à la santé publique ou à la sécurité nationale qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement, et les activités qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* ou de la *Loi sur la protection des végétaux* afin de protéger la santé d'animaux ou de végétaux;
- les activités liées à l'entretien courant des RNF et à la mise en œuvre des plans de gestion, conformément à toutes les autres lois pertinentes (voir la section suivante), et les activités d'application de la loi menées par un agent ou un employé d'ECCE.

6.5 Autres autorisations fédérales et provinciales

D'autres autorisations ou permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans la RNF de Long Point ou dans les terres et les eaux adjacentes, selon la nature de l'activité. Il incombe aux demandeurs de permis d'obtenir tout autre permis, autorisation ou protocole supplémentaire exigé par les lois et règlements fédéraux (p. ex. *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, *Loi sur les espèces en péril*, *Loi sur les pêches*) et provinciaux (p. ex. *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*, *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*), les protocoles du Comité de protection des animaux et les propriétaires fonciers (p. ex.

permission d'accéder à un terrain privé) avant d'entreprendre toute activité (voir l'**annexe 1** pour une liste partielle des lois et règlements).

Par exemple, l'obtention d'un permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* pourrait être nécessaire pour les activités ayant une incidence sur des espèces en péril, leur résidence ou toute partie de leur habitat essentiel.

Pour en savoir plus, communiquer avec les bureaux de délivrance de permis fédéraux et provinciaux.

Gouvernement fédéral

Loi sur les espèces sauvages du Canada, Règlement sur les réserves d'espèces sauvages, Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, Règlement sur les oiseaux migrateurs et Loi sur les espèces en péril

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
Bureau des permis de la Région de l'Ontario
335, chemin River
Ottawa (Ontario) K1V 1H2
Téléphone : 613-990-8355
Télécopieur : 613-990-8400
Courriel : ec.wildlife.ontario.ec@canada.ca

Loi sur les pêches et Loi sur les espèces en péril

Pêches et Océans Canada
Région du Centre et de l'Arctique
501, University Cr
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6
Téléphone : 519-383-1813
Sans frais : 1-866-290-3731
Télécopieur : 519-464-5128
Courriel (permis de recherche) : fwisar@dfo-mpo.gc.ca
Courriel (permis relatif aux espèces en péril pour des travaux de construction ou d'aménagement) : fisheriesprotection@dfo-mpo.gc.ca

Gouvernement provincial

Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune et Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition

Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

Centre d'information sur les ressources naturelles

300, rue Water

Peterborough (Ontario) K9J 8M5

Téléphone : 1-800-667-1940 (sans frais)

ATS : 1-866-686-6072

Courriel : nrisc@ontario.ca

7.0 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Tous les efforts raisonnables seront déployés pour protéger la santé du public et assurer sa sécurité, y compris fournir aux visiteurs l'information nécessaire sur tout danger ou risque connu ou prévu. De plus, les membres du personnel du SCF-ECCC prendront toutes les précautions raisonnables et nécessaires afin d'assurer leur propre santé et sécurité et celles de leurs collègues. Cependant, les visiteurs (y compris les chercheurs et les entrepreneurs) doivent déployer tous les efforts raisonnables pour s'informer des risques et des dangers et être bien préparés et autonomes. Les aires naturelles comportent certains dangers inhérents, et les visiteurs doivent prendre les précautions appropriées, sachant que le personnel du SCF-ECCC ne patrouille pas régulièrement dans les RNF et n'offre pas de services de sécurité des visiteurs dans les secteurs éloignés des RNF.

Les visiteurs de la RNF de Long Point peuvent être confrontés à un temps violent (p. ex. vent, chaleur, tempêtes) et rencontrer une végétation dense et des terrains accidentés, de l'herbe à puce (*Toxicodendron radicans*), des espèces de moustiques pouvant transmettre le virus du Nil occidental, la tique à pattes noires qui peut être porteuse de la bactérie causant la maladie de Lyme et d'autres insectes piqueurs. L'accès aux marais et aux zones d'eau libre peut s'avérer difficile. La plupart des zones de la RNF sont loin des services d'urgence. Tous les visiteurs de la RNF doivent savoir que l'utilisation de la réserve et des eaux environnantes se fait à leurs propres risques.

De manière générale, tous les visiteurs ainsi que les employés ou agents d'ECCC doivent recourir aux experts en la matière et suivre leurs conseils pour effectuer une activité dans ce type d'environnement, et ils doivent démontrer qu'ils possèdent la formation, la certification ou les moyens requis pour accéder au site en toute sécurité. Tous les travaux proposés dans la RNF sont assujettis au *Code canadien du travail*, partie II (normes les plus strictes concernant la certification et la formation en matière de sécurité ainsi que l'expérience du fonctionnement et l'utilisation obligatoire de l'équipement de sécurité et de l'équipement de protection individuelle [EPI] appropriés).

Toute situation d'urgence doit être signalée immédiatement aux autorités compétentes. Il faut indiquer la date, l'heure et la nature de l'incident, et fournir le nom des personnes à contacter, des renseignements sur la ou les personnes à l'origine du rapport d'incident (pour le suivi) et tout autre détail pertinent. Selon le cas, il peut falloir aviser de multiples autorités, le plus rapidement possible. Voir l'annexe 4 pour une liste des organisations à contacter.

En cas d'urgence mettant la vie de quelqu'un en danger dans la RNF de Long Point, composez immédiatement le 911.

En cas d'urgence environnementale, il faut communiquer avec le Système canadien de signalement d'urgences environnementales au numéro de téléphone suivant pour une assistance en tout temps (24 heures) :

Centre d'intervention en cas de déversement de l'Ontario
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario
Téléphone : 416-325-3000 ou 1-800-268-6060
Consultez le site : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/programme-urgences-environnementales/signaler-urgence.html>

Les problèmes non urgents liés à la sécurité ou à la santé qui se posent dans la RNF de Long Point doivent être signalés à :

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
Région de l'Ontario
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Téléphone : 416-739-4826
Sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Tous les déchets (organiques, recyclables et non recyclables) doivent être enlevés à la fin de chaque journée par ceux qui les produisent.

Les activités de gestion visant à améliorer la santé et la sécurité et à réduire le risque d'exposition à des situations dangereuses peuvent comprendre :

- l'installation de panneaux indiquant aux visiteurs les activités autorisées et interdites ainsi que les mesures de sécurité;
- l'affichage d'avis publics à l'entrée de la RNF et le long de ses limites ainsi qu'au sein de la collectivité et dans les médias locaux;
- l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés;
- l'enlèvement des débris;
- la préparation d'un plan d'intervention d'urgence dans la RNF en cas d'incendie ou de déversement.

Des visites périodiques du site (p. ex. toutes les deux semaines pendant la saison de travail sur le terrain) seront effectuées pour surveiller les installations et infrastructures (p. ex. panneaux, clôtures), l'activité humaine et l'état général du site et de l'habitat ainsi que pour déceler toute activité interdite. Des organismes fédéraux effectueront des évaluations officielles régulières de toutes les installations et infrastructures.

Le SCF-ECCC travaille avec les responsables du Programme des sites contaminés d'Environnement et Changement climatique Canada pour effectuer des vérifications de sites afin de détecter les contaminants, d'évaluer les risques et d'éliminer les contaminants présents sur [biens fonciers fédéraux](#). Des évaluations environnementales de site de phases I, II et III ont été effectuées en 2009 et en 2015 dans la RNF de Long Point pour évaluer et définir les problèmes hérités du passé (p. ex. structures vacantes, déchets et débris), et formuler des recommandations pour l'assainissement et des analyses supplémentaires des contaminants (DTS Consulting Engineers Inc., 2009; Exp Services Inc., 2016; Franz Environmental Inc., 2009). Les mesures d'assainissement recommandées dans le rapport de la phase III (2016) seront mises en œuvre par ordre de priorité (Exp Services Inc., 2016).

En 2018, Stantec Consulting Ltd. (Stantec) a été mandatée par le SCF-ECCC pour effectuer une étude sur l'amiante dans toutes les cabanes et tous les ateliers de la RNF. Elle a détecté de l'amiante à un seul endroit, soit dans un petit panneau de ciment derrière le poêle à bois dans la cabane de la baie Gravelly. Suivant les recommandations du rapport de Stantec, le SCF-ECCC évaluera l'état du panneau une fois par année et en cas de changement des conditions. Si l'enlèvement devient nécessaire, il sera fait par un professionnel qualifié (Stantec, 2018).

8.0 APPLICATION DE LA LOI

La gestion des RNF repose sur trois lois fédérales et leurs règlements connexes :

- la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*;
- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*;
- la *Loi sur les espèces en péril*.

Afin de promouvoir la conformité à la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, au *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et au *Règlement sur les oiseaux migrateurs* (**annexe 1**), le SCF-ECCC installe des panneaux indiquant les activités autorisées et toute restriction applicable le long des limites de la RNF et à ses principaux points d'accès. Il installe également des panneaux pour indiquer les zones où l'entrée est interdite. L'emplacement des panneaux indiquant les limites peut changer selon les changements environnementaux de la propriété (p. ex. formation de barres de sable ou changement dans les communautés végétales).

La Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada est responsable de l'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* et de la *Loi sur les espèces en péril* ainsi que des lois provinciales sur les espèces sauvages. Elle procédera à des inspections et à des enquêtes sur place et patrouillera dans la RNF pour promouvoir la conformité et empêcher l'accès sans autorisation et les activités interdites dans la RNF. Ses agents surveillent la conformité aux lois énumérées ci-dessus ainsi qu'à la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et à la *Loi sur l'entrée sans autorisation* de la province, et entreprennent des enquêtes au besoin. Ils sont responsables des interventions en cas d'infraction et des mesures d'application de la loi appropriées.

Voici des exemples d'activités qui peuvent constituer une infraction si elles sont effectuées sans autorisation dans la RNF :

- accéder au site à l'extérieur des aires de fréquentation de jour désignées;
- détruire ou déranger des oiseaux migrateurs, leurs nids ou leurs œufs;

- endommager, détruire ou enlever une plante;
- introduire un organisme vivant susceptible de nuire à une espèce sauvage ou à son habitat;
- abattre ou déranger un animal, détruire ou déranger des carcasses, des nids ou des œufs;
- déplacer ou enlever de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau;
- pratiquer la chasse, la pêche ou le piégeage;
- utiliser un moyen de transport ou un véhicule à moteur (p. ex. camion, véhicule tout terrain, motoneige);
- faire décoller ou atterrir un aéronef, y compris un aéronef télépiloté;
- avoir en sa possession une carcasse, un nid ou des œufs;
- avoir en sa possession un instrument pouvant servir à la chasse;
- avoir en sa possession des lests en plomb ou des turlottes plombées pendant la pratique de la pêche;
- faire du camping;
- allumer un feu;
- enlever ou endommager un artéfact naturel, un bâtiment, une clôture, une affiche, un panneau ou une autre structure, quels qu'ils soient;
- jeter ou laisser des déchets ou des substances susceptibles de diminuer la qualité de l'environnement naturel;
- laisser un animal domestique en liberté ou le tenir en laisse de plus de 3 m.

9.0 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le présent plan de gestion de 2022 sera mis en œuvre sur une période de dix ans, et sera fondé sur une approche de gestion adaptative. Les détails de sa mise en œuvre et de celle des plans de travail reposeront sur les priorités et le cadre budgétaire du SCF-ECCC. La mise en œuvre du plan sera évaluée cinq ans après la publication de celui-ci, sur la base des activités présentées au tableau 5.

Tableau 5. Calendrier de la stratégie de mise en œuvre pour la RNF de Long Point (2022-2031).

Activité	Continu	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
Établir un inventaire de référence et évaluer la qualité et l'étendue de l'habitat ainsi que la structure des communautés dans les aires naturelles (décennal)		X									
Surveiller et recenser les oiseaux de marais, les amphibiens et les habitats de milieux humides à l'aide de protocoles établis (périodique)		X		X		X		X		X	
Faire des évaluations écologiques et surveiller la qualité de l'eau dans les milieux humides intérieurs et côtiers, les prés marécageux et les communautés de pannes (périodique)		X		X		X		X		X	
Effectuer des relevés et des activités de surveillance des taxons migrateurs à l'aide de protocoles établis et fournir du soutien à cet effet (annuel, mais selon un calendrier rotatif par taxons ou protocoles)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Recenser et surveiller les populations d'espèces en péril et l'habitat essentiel désigné pour évaluer l'efficacité des activités de gestion et des mesures de rétablissement (variable selon l'espèce, annuel ou au besoin)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Entreprendre la plantation d'espèces végétales indigènes au besoin et surveiller les résultats (annuel, au besoin)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réaliser un recensement des cerfs de Virginie (annuel) et gérer la population (au besoin)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réaliser un relevé de la végétation (périodique), un recensement des oiseaux nicheurs (annuel) et surveiller la population de coyotes pour appuyer la gestion du cerf de Virginie (continu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Activité	Continu	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
		2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
Contribuer à l'élaboration d'une étude de géoconservation pour la péninsule de la pointe Long		X	X	X							
Surveiller les taux d'érosion et d'accrétion des plages et des dunes (bisannuel)		X		X		X		X		X	
Surveiller, recenser et gérer les espèces prioritaires envahissantes et non indigènes, nuisibles et surabondantes (annuel, continu, au besoin)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gérer les roseaux non indigènes (annuel, continu) et assurer le suivi des mesures de gestion dans la RNF (annuel, périodique)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Travailler en partenariat avec les principaux propriétaires fonciers de la pointe Long, d'autres intervenants et des experts des espèces envahissantes pour gérer les roseaux sur la pointe, ce qui comprend la production de rapports de situation bisannuels sur la lutte contre les roseaux dans la RNF de Long Point			X		X		X		X		X
Surveiller le respect des lois applicables et des exigences de permis (annuel, continu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Assurer le suivi des activités du public et des visiteurs, du nombre de visiteurs, des activités interdites et des effets connus sur les espèces sauvages et l'habitat, et assurer la coordination avec la DALF-ECCC au besoin (annuel, continu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Examiner les accords de collaboration, les baux, les licences, les permis et les autres ententes; les réviser et les renouveler au besoin (annuel, continu, au besoin)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Surveiller, inspecter et entretenir les installations et infrastructures sur place (continu)	X										
Entretien et améliorer les panneaux et les avis publics (annuel, continu)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Accorder la priorité aux réunions avec les collaborateurs, les partenaires et les gestionnaires de terres régionaux (continu, périodique)	X										
Encourager la conservation des terres adjacentes prioritaires et contribuer aux initiatives de conservation et de sensibilisation régionales (continu)	X										
Établir ou soutenir des partenariats locaux de gestion des terres à des fins de lutte contre les espèces envahissantes, d'intervention d'urgence en cas de déversement ou d'incendie et d'atténuation	X										

Activité	Continu	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		2	2	2	2	2	2	2	2	3	3
		2	3	4	5	6	7	8	9	0	1
des impacts des changements climatiques (continu, au besoin)											

9.1 Mandats et autorités de gestion

Le Service canadien de la faune (Région de l'Ontario) d'Environnement et Changement climatique Canada est responsable de la gestion du site de la RNF de Long Point. Cette gestion comprend la surveillance et les relevés biologiques, la recherche, la gestion de l'habitat et de l'utilisation des terres, la délivrance de permis et de licences, l'information et la sensibilisation du public, l'entretien du site ainsi que les panneaux d'information et les panneaux délimitant la propriété.

9.2 Examen du plan de gestion

L'évaluation consistera en un examen des données obtenues dans le cadre de la surveillance, des relevés, des projets de recherche et des ententes de collaboration décrites plus bas. La surveillance, les relevés et les projets de recherche menés dans la RNF de Long Point seront effectués dans les limites des ressources humaines et financières disponibles. Les données recueillies seront examinées chaque année et éclaireront les mesures de gestion futures et la planification relatives à la RNF. Elles serviront aussi à évaluer les contributions fédérales à la réalisation des mandats propres au SCF-ECCC pour lesquels l'aire protégée a été créée.

Le présent plan de gestion sera examiné cinq ans après son approbation initiale, et mis à jour tous les dix ans par la suite. Des renseignements supplémentaires peuvent y être joints, au besoin, pour faciliter la gestion du site et la prise de décisions.

10.0 COLLABORATEURS

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada collabore avec les propriétaires fonciers, les collectivités, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et d'autres organisations, à l'échelle locale, pour protéger et conserver les espèces sauvages et leur habitat dans la RNF de Long Point et contribuer à la conservation de la péninsule et de la région.

La collaboration officielle sur les questions touchant les mandats et les autorités de gestion se poursuivra avec la Division de l'application de la loi sur la faune d'Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada, la Province de l'Ontario et le comté de Norfolk.

En ce qui concerne la contribution à la protection et à la conservation des espèces sauvages et de leur habitat dans la RNF, la collaboration avec des organismes et des organisations sera privilégiée. Par exemple, des relations de collaboration pourraient être établies ou maintenues avec des universités et des centres de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques, avec la province pour mettre en œuvre les mesures de rétablissement des espèces en péril (particulièrement celles relevant de la compétence provinciale), ou avec des gestionnaires de terres de la pointe Long, des organisations non gouvernementales et des autorités municipales pour sensibiliser le public aux objectifs de la RNF.

Le SCF-ECCC est ouvert à la collaboration avec les universités et les centres de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques. Ces établissements comprennent (sans toutefois s'y limiter) l'Université McGill, l'Université de Guelph, l'Université de Waterloo et l'Université Western.

Parmi les autres collaborateurs participant à la gestion de la RNF de Long Point, on retrouve, entre autres, les propriétaires de terres de la parcelle Anderson, l'Observatoire d'oiseaux de Long Point d'Oiseaux Canada, le Bluff's Hunting Club, la Carolinian Canada Coalition, Delta Waterfowl, Canards Illimités Canada, Pêches et Océans Canada, la Long Point Basin Land Trust, la Long Point Bay Anglers' Association, la Long Point Company, la Long Point Country Chamber of Commerce, la Long Point Foundation for Conservation, la Long Point *Phragmites* Action Alliance, la Long Point Ratepayers' Association, l'Office de protection de la nature de la région de Long Point, Long Point Waterfowl, la Long Point Waterfowlers' Association, la Long Point World Biosphere Reserve Foundation, Conservation

de la nature Canada, le comté de Norfolk, Norfolk County Tourism, Norfolk Field Naturalists, le Norfolk Land Stewardship Council, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, les ministères de la province de l'Ontario, Tallgrass Ontario, The Nature Conservancy, et l'Office de protection de la nature du bassin supérieur de la rivière Thames.

11.0 OUVRAGES CITÉS

- Adams, S., G. A. Schuster et C. A. Taylor. 2010. *Orconectes immunis*. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3. www.iucnredlist.org [téléchargé le 16 mars 2015].
- Ashley, E. P., G. B. McCullough et J. T. Robinson. 1998. Morphological responses of white-tailed deer to a severe population reduction. *Can. J. Zool.* 76: 1-5.
- Ashley, E. P., et J. T. Robinson. 2007. LPNWA White-tailed Deer Management Plan. Canadian Wildlife Serv. Report. Ontario Region, 39 pp.
- Badzinski, S., comm. pers., 2015. Communication personnelle adressée à un membre inconnu du personnel du SCF. Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario (Ontario).
- Badzinski, S., S. Proracki, S. A. Petrie et D. Richards. 2008. Changes in the distribution and abundance of common reed (*Phragmites australis*) between 1999 and 2006 in marsh complexes at Long Point – Lake Erie. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources. <http://longpointbiosphere.com/download/Environment/Badzinski-et-al-Changes-in-Phragmites-at-LP-2008.pdf> [consulté en octobre 2019].
- Barney, T., et S. Badzinski. 2015. Status of Mute Swans in Ontario. Rapport inédit (version provisoire). Environment Canada, Canadian Wildlife Service. Ottawa, Ontario.
- Barr, D. 1981. Discovery of the meadow crayfish. In: Seasons – Special Issue on Long Point. Vol. 21, No.1, Spring 1981. Pp. 49-51. Federation of Ontario Naturalists, Don Mills, Ontario.
- Barrett, H. B. 1977. Lore & Legends of Long Point. Burns and MacEachern. Don Mills, Ontario. 240 p.
- Bartok, N. D. 2011. Relative abundance and habitat associations of Least Bitterns (*Ixobrychus exilis*) at Long Point, Lake Erie, Ontario. Mémoire de maîtrise ès sciences. University of Western, London, Ontario. 80 p.
- Bedford, K. W. 1992. The Physical Effects of the Great Lakes on Tributaries and Wetlands: A Summary. *Journal of Great Lakes Research* 18:4, 571-589.
- Bernard, D., comm. pers., 2014. Communication personnelle adressée à B. Huis. Novembre 2014. Technicien de la faune, Réserve nationale de faune de Long Point, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, Port Rowan (Ontario).
- Bernard, D., comm. pers., 2015. Correspondance par courriel adressée à B. Huis. Février 2015. Technicien de la faune, Réserve nationale de faune de Long Point, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, Port Rowan (Ontario).
- Bernard, D., comm. pers., 2019. Communication personnelle adressée à K. Birtles ou à G. Howell. Janvier 2019. Technicien de la faune, Réserve nationale de faune de

Long Point, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, Port Rowan (Ontario).

Birdlife International. 2015. Long Point Peninsula and Marshes, Port Rowan, Ontario. Important Bird Area Site Summary. <http://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=ON001> [consulté en septembre 2015]. [Également disponible en français : Birdlife International. 2015. Long Point Peninsula and Marshes, Port Rowan, Ontario. Résumé de Site. <https://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=ON001&siteID=ON001&lang=fr.>]

Bird Studies Canada. 2015. Long Point Bird Observatory. <http://www.bsc-eoc.org/longpoint/index.jsp?targetpg=lpbobreeding&lang=EN> [consulté en novembre 2015]. [Également disponible en français : Études d'Oiseaux Canada. 2015. L'observatoire des oiseaux de Long Point. [https://www.oiseauxcanada.org/etudier-les-oiseaux/observatoire-doiseaux-de-long-point/.](https://www.oiseauxcanada.org/etudier-les-oiseaux/observatoire-doiseaux-de-long-point/)]

Bonsal, B. R., Peters, D. L., Seglenieks, F., Rivera, A., et Berg, A. 2019. Changes in freshwater availability across Canada; Chapter 6 *in* Canada's Changing Climate Report, (ed.) E. Bush et D. S. Lemmen; Government of Canada, Ottawa, Ontario, p. 261–342. [Également disponible en français : Bonsal, B. R., Peters, D. L., Seglenieks, F., Rivera, A., et Berg, A. 2019. Évolution de la disponibilité de l'eau douce au Canada; chapitre 6 du Rapport sur le climat changeant du Canada, E. Bush et D. S. Lemmen (éd.); gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), p. 262-342.]

Bookhout, T. A., K. E. Bednarik et R. W. Kroll. 1989. The Great Lakes Marshes. Pp. 131-156. *In*: Smith, L. M., R. L. Pederson et R. M. Kaminski, Habitat Management for Migrating and Wintering Waterfowl in North America. Texas Tech University Press, Lubbock, Texas.

Bowles, J. M. 2010. Recovery strategy for the Bent Spike-rush (*Eleocharis geniculata*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. vi + 17 p.

Bowles, J. M., et M. S. W. Bradstreet. 2008. Sixteen Years of Monitoring Vegetation after a Reduction in Deer Browsing at Long Point, Lake Erie: 1992-2007. Canadian Wildlife Service, Ontario Region. 85 p.

Bowles, J. M., et M. S. W. Bradstreet. 2010. Monitoring Vegetation after a Reduction in Deer Browsing at Long Point, Lake Erie: 2010. Canadian Wildlife Service, Ontario Region. 56 p.

Boyne, A. W. 2001. Updated COSEWIC status report – Piping Plover *Charadrius melodus*. Sackville, New Brunswick. 46 p. [Également disponible en français : Boyne, A. W. 2001. Mise à jour du Rapport de situation du COSEPAC sur le Pluvier siffleur *Charadrius melodus*. Sackville (Nouveau-Brunswick). 46 p.]

Bradstreet, M. S. W. 1977. The biological environment on Long Point, Lake Erie: an overview. Unpublished report to The Nature Conservancy of Canada, Toronto. 159 p.

Bradstreet, M. S. W., et J. M. Bowles. 1999. Monitoring Vegetation after a Reduction in Deer Browsing at Long Point, Lake Erie: 1999. Canadian Wildlife Service, Ontario Region. 46 p.

- Bradstreet, M. S. W., J. M. Bowles, J. D. McCracken, K. M. Thomas et M. Dyer. 1991. Monitoring vegetation and breeding bird communities after a reduction in deer browsing at Long Point, Lake Erie: 1991. Canadian Wildlife Service, Ontario Region. 63 pp.
- Bradstreet, M. S. W., G. W. Page et W. G. Johnston. 1977. Shorebirds at Long Point, Lake Erie 1966-1971: Seasonal occurrence, habitat preference, and variation in abundance. *Canadian Field Naturalist*. 91: 225-236.
- Cadman, M. D., D. A. Sutherland, G. G. Beck, D. Lepage et A. R. Couturier (eds.). 2007. Atlas of the Breeding Birds of Ontario, 2001–2005, Bird Studies Canada, Environment Canada, Ontario Field Ornithologists, Ontario Ministry of Natural Resources, et Ontario Nature, Toronto, xxii + 706 p. [Également disponible en français : Cadman, M. D., D. A. Sutherland, G. G. Beck, D. Lepage, et A. R. Couturier (dir.). 2010. Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, 2001–2005, Études d'Oiseaux Canada, Environnement Canada, Ontario Field Ornithologists, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, et Ontario Nature, Toronto. xxii + 706 p.]
- Chambers, R. M., L. A. Meyerson et K. Saltonstall. 1999. Expansion of *Phragmites australis* into tidal wetlands of North America. *Aquatic Botany* 64. p. 261-273.
- Cohen, S., Bush, E., Zhang, X., Gillett, N., Bonsal, B., Derksen, C., Flato, G., Greenan, B., et Watson, E. 2019. Synthesis of Findings for Canada's Regions; Chapter 8 in Canada's Changing Climate Report, (ed.) E. Bush et D. S. Lemmen; Government of Canada, Ottawa, Ontario, p. 424–443. [Également disponible en français : Cohen, S., Bush, E., Zhang, X., Gillett, N., Bonsal, B., Derksen, C., Flato, G., Greenan, B., et Watson, E. 2019. Le contexte national et mondial des changements régionaux au Canada; chapitre 8 du Rapport sur le climat changeant du Canada, E. Bush et D. S. Lemmen (éd.); gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), p. 426-446.]
- Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas. 2007. Monarch Butterfly Biosphere Reserve World Heritage Site Nomination Document. <https://whc.unesco.org/uploads/nominations/1290.pdf> [consulté en janvier 2019].
- COSEWIC (Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada). 2010. COSEWIC assessment and status report on the Monarch *Danaus plexippus* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. vii + 43 p. (<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry.html>). [Également disponible en français : COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2010. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le monarque (*Danaus plexippus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 51 p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).]
- COSEWIC (Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada). 2011. COSEWIC assessment and status report on the Snuffbox *Epioblasma triquetra* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xi + 50 p. (<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry.html>). [Également disponible en français : COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2011. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur

l'épioblasme tricorne (*Epioblasma triquetra*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xi + 56 p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).]

- COSEWIC (Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada). 2020. www.cosewic.ca. [Également disponible en français : COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada). 2020. <https://www.cosewic.ca/index.php/fr/>.]
- Crewe, T. L., et J. D. McCracken. 2015. Long-term Trends in the Number of Monarch Butterflies (*Lepidoptera: Nymphalidae*) Counted on Fall Migration at Long Point, Ontario, Canada (1995-2014). *Annals of the Entomological Society of America*. 108(5): 707-717.
- Crocker, D. W., et D. W. Barr. 1968. Handbook of the crayfishes of Ontario. Prepared for the Ontario Ministry of the Environment. University of Toronto Press. Toronto, Ontario. 158 p.
- Dakin, S., et A. Skibicki. 1994. "Human History of the Long Point Area" Long Point Environmental Folio Series. Working Paper #6. Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
- Davidson-Arnott, R. G. D., et A. G. Van Heyningen. 2003. Migration and sedimentology of longshore sandwaves, Long Point, Lake Erie, Canada. 50: 1123-1137.
- Dennis, D. G., G. B. McCullough, N. R. North et R. K. Ross. 1984. An updated assessment of migrant waterfowl use of the Ontario shorelines of the southern Great Lakes. *Waterfowl Studies in Ontario*. Canadian Wildlife Service Occasional Paper No. 54, p. 37-42. [Également disponible en français : Dennis, D. G., G. B. McCullough, N. R. North et R. K. Ross. 1984. Mise à jour de l'évaluation du nombre d'oiseaux aquatiques utilisant les rives ontariennes des Grands Lacs situés au sud durant leur migration. Études sur les oiseaux aquatiques en Ontario, Service canadien de la faune, Publication hors série n° 54, p. 39-45.]
- Derksen, C., Burgess, D., Duguay, C., Howell, S., Mudryk, L., Smith, S., Thackeray, C., et Kirchmeier-Young, M. 2019. Changes in snow, ice, and permafrost across Canada; Chapter 5 in *Canada's Changing Climate Report*, (ed.) E. Bush et D. S. Lemmen; Government of Canada, Ottawa, Ontario, p. 194–260. [Également disponible en français : Derksen, C., Burgess, D., Duguay, C., Howell, S., Mudryk, L., Smith, S., Thackeray, C., et Kirchmeier-Young, M. 2019. Évolution de la neige, de la glace et du pergélisol à l'échelle du Canada; chapitre 5 du Rapport sur le climat changeant du Canada, E. Bush et D. S. Lemmen (éd.); gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), p. 195-260.]
- Dewey, K. D. 1981. Fish inventory, hydrographic mapping, biolimnological sampling, bird, reptile, amphibian, and large mammal utilization of six inland ponds in the Gravelly Bay area of Long Point National Wildlife Area. Rapport inédit. Canadian Wildlife Service, London, Ontario. 79 p.
- DTS Consulting Engineers Inc. 2009. Phase II Environmental Site Assessment: Long Point National Wildlife Area, Norfolk, Ontario, DFRP# 22852, ARMS# 00509. Final Report. Prepared for Public Works and Government Services Canada and Environment Canada, Real Property Management by DTS Consulting Engineers Inc. October 2009. Ottawa, Ontario.

- Ducks Unlimited Canada. 2010. Final Report: Southern Ontario Wetland Conversion Analysis, March 2010.
- Dudley, N. (ed.). 2008. Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN. X + 86p. [Également disponible en français : Dudley, N. (éd.). 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland (Suisse), UICN. x + 96 p.]
- Dzal Y., L. A. Hooton, E. L. Clare et M. B. Fenton. 2009. Bat activity and genetic diversity at Long Point, Ontario, an important bird stopover site. *Acta Chiropterologica*. 11(2): 307-315.
- Eastern Foxsnake Recovery Team. 2010. Recovery strategy for the Eastern Foxsnake (*Pantherophis gloydi*) – Carolinian and Georgian Bay populations in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. vi + 39 p. [Également disponible en français : Équipe de rétablissement de la couleuvre fauve de l'Est. 2010. Programme de rétablissement de la couleuvre fauve de l'Est (*Pantherophis gloydi*), populations de la zone carolinienne et de la baie Georgienne, en Ontario. Série de Programmes de rétablissement de l'Ontario. Préparé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Peterborough (Ontario). vi + 47 p.]
- EC-CWS (Environment Canada - Canadian Wildlife Service). 2011. Coastal Habitat Assessment and Monitoring Project: Year 2 Technical Report. Rapport inédit. Downsview (Ontario), 28 p.
- EC-CWS (Environment Canada – Canadian Wildlife Service). 2012. Ontario Piping Plover *circumcinctus* subspecies (*Charadrius melodus circumcinctus*) records. Données inédites. Environment Canada – Canadian Wildlife Service (Ontario), Downsview, Ontario. [Également disponible en français : EC-SCF (Environnement Canada – Service canadien de la faune). 2012. Mentions du pluvier siffleur de la sous-espèce *circumcinctus* (*Charadrius melodus circumcinctus*) en Ontario. Données inédites. Environnement Canada – Service canadien de la faune (Ontario), Downsview (Ontario).]
- EC-CWS (Environment Canada – Canadian Wildlife Service). 2013. Non-native *Phragmites* at Long Point National Wildlife Area. Données inédites. Environment Canada – Canadian Wildlife Service (Ontario), Downsview, Ontario. [Également disponible en français : EC-SCF (Environnement Canada – Service canadien de la faune). 2013. Les roseaux non indigènes à la Réserve nationale de faune de Long Point. Données inédites. Environnement Canada – Service canadien de la faune (Ontario), Downsview (Ontario).]
- EC-CWS (Environment Canada - Canadian Wildlife Service). 2015a. Tracking changes in marsh condition using Coastal Habitat Assessment and Monitoring Project (CHAMP) data. Rapport inédit (version provisoire). Toronto, Ontario.
- EC-CWS (Environment Canada – Canadian Wildlife Service). 2015b. King Rail (*Rallus elegans*) records. Données inédites. Environment Canada – Canadian Wildlife Service (Ontario), Downsview, Ontario. [Également disponible en français : EC-SCF (Environnement Canada – Service canadien de la faune). 2015b. Mentions du râle élégant (*Rallus elegans*). Données inédites. Environnement Canada – Service canadien de la faune (Ontario), Downsview (Ontario).]

- ECCC-CWS (Environment Canada - Canadian Wildlife Service). 2019. Tracking changes in marsh condition using Coastal Habitat Assessment and Monitoring Project (CHAMP) data. Rapport inédit (version provisoire). Toronto, Ontario.
- Environment Canada et Ontario Ministry of Natural Resources. 2003. The Ontario Great Lakes Coastal Wetland Atlas: A Summary of Information (1983-1997).
- Environment Canada. 2011. Policy when Considering Permitting or Authorizing Prohibited Activities in Protected Areas Designated Under the *Canada Wildlife Act* and *Migratory Birds Convention Act, 1994* (December 2011). Cat. No.: CW66-311/2012E-PDF ISSN 978-1-100-20495-6. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2011. Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans des aires protégées désignées en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (décembre 2011). N° de cat. : CW66-311/2012F-PDF, ISSN 978-1-100-99040-8.]
- Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the King Rail (*Rallus elegans*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vi + 21 p. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement du Râle élégant (*Rallus elegans*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vi + 23 p.]
- Environment Canada. 2013a. Action Plan for the Piping Plover (*Charadrius melodus circumcinctus*) in Ontario. Species at Risk Act Action Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iii + 20 p. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2013a. Plan d'action pour le Pluvier siffleur (*Charadrius melodus circumcinctus*) en Ontario. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 23 p.]
- Environment Canada. 2013b. How much Habitat is Enough? Third Edition. Environment Canada, Toronto, Ontario. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2013b. Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition. Environnement Canada, Toronto (Ontario).]
- Environment Canada. 2014. Recovery Strategy for the Least Bittern (*Ixobrychus exilis*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. vi + 41 p. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2014. Programme de rétablissement du Petit Blongios (*Ixobrychus exilis*) au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa, v + 42 p.]
- Environment Canada. 2015. Action Plan for the Cucumber Tree (*Magnolia acuminata*) in Canada. Species at Risk Act Action Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 23 p. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan d'action pour le magnolia acuminé (*Magnolia acuminata*) au Canada, Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 26 p.]

- Environment Canada. 2016. Recovery Strategy for the Bent Spike-rush (*Eleocharis geniculata*), Great Lakes Plains population, in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Environment Canada, Ottawa. 20 p. + Annexes. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2016. Programme de rétablissement de l'éléocharide géniculée (*Eleocharis geniculata*), population des plaines des Grands Lacs, au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. 23 p. + annexes.]
- ECCC (Environment and Climate Change Canada) et la US EPA (U.S. Environmental Protection Agency). 2017. State of the Great Lakes 2017 Technical Report. Cat No. En161-3/1E-PDF. EPA 905-R-17-001. https://binational.net/wp-content/uploads/2017/09/SOGL_2017_Technical_Report-EN.pdf. [Également disponible en français : ECCC (Environnement et Changement climatique Canada) et la US EPA (U.S. Environmental Protection Agency). 2017. État des Grands Lacs 2017 : Rapport technique. N° de cat. : En161-3/1F-PDF. EPA 905-R-17-001. https://binational.net/wp-content/uploads/2017/09/SOGL_2017_Technical_Report-FR.pdf.]
- Erie Wrecks. 2015. Long Point Shipwrecks. <http://www.eriwrecks.com/shipwrecks/longpoint/longpoint.html> [consulté en novembre 2014].
- Evers, D. C., J. G. Wiener, N. Basu, R. A. Bodaly, H. A. Morrison et K. A. Williams. 2011. Mercury in the Great Lakes region: bioaccumulation, spatiotemporal patterns, ecological risks, and policy. *Ecotoxicology*. 20(7): 1487-1499.
- Ewert, D. N., G. J. Soulliere, R. D. Macleod, M. C. Shieldcastle, P. G. Rodewald, E. Fujimura, J. Shieldcastle et R. J. Gates. 2006. Migratory Bird Stopover Site Attributes in the Western Lake Erie Basin. Final report to The George Gund Foundation.
- Exp Services Inc. 2016. Phase III Environmental Site Assessment and Preliminary Quantitative Risk Assessment, Long Point National Wildlife Area, Ontario. Final Report. Prepared for Public Works and Government Services Canada by Exp Services Inc. March 16, 2016. Brampton, Ontario.
- Expert Panel on Climate Change for Ontario. 2009. "Adapting to Climate Change in Ontario: Towards the Design and Implementation of a Strategy and Action Plan." pp. 88: Report to the Minister of the Environment, Queen's Press for Ontario, November 2009.
- Fields, S. 2005. Great Lakes Resource at Risk. *Environmental Health Perspectives*. 113(3): A164-A173.
- Fisheries and Oceans Canada. 2012. Recovery strategy for the Pugnose Shiner (*Notropis anogenus*) in Canada (Proposed). *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa ON. x +75 p. [Également disponible en français : Pêches et Océans Canada. 2012. Programme de rétablissement du méné camus (*Notropis anogenus*) au Canada [proposition], Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa (Ontario). ix + 82 p.]
- Fisheries and Oceans Canada. 2017. Report on the Progress of Recovery Strategy Implementation for the Lake Chubsucker (*Erimyzon sucetta*) in Canada for the

- Period 2010 – 2015. In *Species at Risk Act Recovery Strategy Report Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. iii+ 31 p. [Également disponible en français : Pêches et Océans Canada. 2017. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du sucet de lac (*Erimyzon sucetta*) au Canada pour la période allant de 2010 à 2015. Série des rapports sur les programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Pêches et Océans Canada, Ottawa. iv + 34 p.]
- Fisheries and Oceans Canada. 2018. Report on the Progress of Recovery Strategy Implementation for the Eastern Sand Darter (*Ammocrypta pellucida*) in Canada (Ontario Populations) for the Period 2012 – 2017. *Species at Risk Act Recovery Strategy Report Series*. Fisheries and Oceans Canada, Ottawa. v + 33 p. [Également disponible en français : Pêches et Océans Canada. 2018. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre du programme de rétablissement du dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) au Canada (populations de l'Ontario) pour la période 2012 à 2017. *Loi sur les espèces en péril*, Série de rapports sur les programmes de rétablissement. Pêches et Océans Canada, Ottawa. v + 39 p.]
- Fox, W. A., et J. E. Molto. 1994. The Shaman of Long Point. In: Ontario Archaeology No. 57, 1994. p. 23-44. https://ontarioarchaeology.org/wp-content/uploads/oa057-02_fox.pdf [consulté en décembre 2014].
- Francis, G., et G. Whitelaw. 2001. Long Point Biosphere Reserve Periodic Review Report. Canadian Biosphere Reserves Association. Reviewers on Behalf of the Canadian Commission for UNESCO and Canada/MAB.
- Franz Environmental Inc. 2009. Phase I and Preliminary Phase II Environmental Site Assessment at Long Point National Wildlife Area, Norfolk, Ontario, DFRP# 22852, ARMS# 00509. Final Report. Prepared for Public Works and Government Services Canada and Environment Canada, Canadian Wildlife Service by Franz Environmental Inc. February 2009. Mississauga, Ontario.
- Gilbert, J. M., et K. Oldenburg. 2013. Ecological Assessment of Long Point Bay, Lake Erie. 2007-2009. Volume 1. Ontario Ministry of Natural Resources. Lake Erie Management Unit. 408 p.
- Gilbert, J. M., comm. pers., 2014. Correspondance par courriel adressée à B. Huis. Décembre 2014. Écologiste des milieux humides, Ontario *Phragmites* Working Group, Ontario Invasive Plant Council, Langton (Ontario).
- Gillingwater, S. D. 2011. Recovery Strategy for the Queensnake (*Regina septemvittata*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. vi + 34 p.
- Gillingwater, S. D., et T. J. Piraino. 2005. Turtle Research and Herpetofaunal Survey of the Long Point National Wildlife Area Update Report. Unpublished report to Environment Canada – Canadian Wildlife Service, London, Ontario.
- Gislason, D., K. Reid et K. Oldenburg. 2010. Assessment and mitigation of the effects of commercial fishing activities in aquatic Species at Risk in Long Point Bay. Species at Risk Research Fund for Ontario (SARRFO) Report – SARF151. Ontario Commercial Fisheries Association, Blenheim, et Ministry of Natural Resources, Lake Erie Management Unit, Port

Dover. http://www.ocfa.ca/downloads/sarrfo_report_inner-long-point-bay-fisheries_29apr10-7pdf-2.pdf [consulté en février 2015].

Government of Canada. 2019. Species at Risk Registry. <http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/> [consulté en janvier 2019]. [Également disponible en français : Gouvernement du Canada. 2019. Registre public des espèces en péril. <http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/>.]

Government of Ontario. 2019. Endangered Species Act, 2007. ONTARIO REGULATION 230/08 SPECIES AT RISK IN ONTARIO LIST. <http://www.ontario.ca/laws/regulation/080230> [consulté en janvier 2019]. [Également disponible en français : Gouvernement de l'Ontario. 2019. Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition. RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 230/08 : LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL EN ONTARIO. <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080230>.]

Green, David M., Anne R. Yagi et Stewart E. Hamill. 2011. Recovery Strategy for the Fowler's Toad (*Anaxyrus fowleri*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. vi + 21 p.

Gula, J., et W. Peltier. 2012. Dynamical downscaling over the Great Lakes basin of North America using the WRF regional climate model: the impact of the Great Lakes system on regional greenhouse warming; *Journal of Climate*, v. 25, p. 7723–7742. doi: 10.1175/JCLI-D-00388.1

Hamilton, B., comm. pers., 2015. Correspondance par courriel adressée à B. Huis. Février 2015. Agent de programme, Protection des végétaux, Agence canadienne d'inspection des aliments, London (Ontario).

Hamilton, M., A. Scheuhammer et N. Basu. 2011. Mercury, selenium and neurochemical biomarkers in different brain regions of migrating common loons from Lake Erie, Canada. *Ecotoxicology*. 20(7): 1677-1683.

Hamr, P. 1998. Conservation status of Canadian freshwater crayfishes. World Wildlife Fund Canada, Toronto, Ontario.

Hamr, P. 2003. Conservation status of burrowing crayfishes in Canada. Report for the Endangered Species Unit, World Wildlife Fund Canada. Upper Canada College Press, Toronto.

Hazen, S. 2000. *Down By the Bay: A History of Long Point and Port Rowan, 1799-1999*. Boston Mills Press, Erin, Ontario. 306 p.

Heffernan, S. E. 1978. Long Point, Ontario: Land use, landscape change and planning. Mémoire de maîtrise ès arts. University of Waterloo. 165 p.

Heffernan, S. E., et B. D. Ralph. 1978. Vegetation of Long Point, Ontario (from Courtright Ridge to the Tip). Unpublished report to Environment Canada – Canadian Wildlife Service, London, Ontario. 53 p.

- Herdendorf, C. E. 1987. The Ecology of the coastal marshes of Western Lake Erie: A community profile. U.S. Fish and Wildlife Service, Biological Report 85(7.9).
- Herdendorf, C. E. 1992. Lake Erie Coastal Wetlands: An Overview. *Journal of Great Lakes Research*. 18(4), p. 533-551.
- Important Bird Areas Canada. 2014. Long Point Peninsula and Marshes, Port Rowan, Ontario. <http://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=ON001&lang=EN> [consulté en décembre 2014]. [Également disponible en français : Birdlife International 2015. Long Point Peninsula and Marshes, Port Rowan, Ontario. Résumé de Site. [https://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=ON001&siteID=ON001&lang=fr.](https://www.ibacanada.ca/site.jsp?siteID=ON001&siteID=ON001&lang=fr)]
- IUCN (International Union for Conservation of Nature). 2014. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2014.3. www.iucnredlist.org [consulté en février 2015].
- Johnson, L. (ed.). 2007. The Natural Treasures of Carolinian Canada: Discovering the Rich Natural Diversity of Ontario's Southwestern Heartland. Lorimer/Carolinian Canada Coalition.
- Jude, D. J., et J. Pappas. 1992. Fish utilization of Great Lakes coastal wetlands. *Journal of Great Lakes Research*. 18(4), p. 651-672.
- Jung, A. J., D. Rokitnicki-Wojcik et J. D. Midwood. 2017. Characterizing Past and Modelling Future Spread of *Phragmites australis* ssp. *australis* at Long Point Peninsula, Ontario, Canada. *Wetlands*. 37(5), p. 961-973.
- Knapton, R. W., et S. A. Petrie. 1999. Changes in Distribution and Abundance of Submerged Macrophytes in the Inner Bay at Long Point, Lake Erie: Implications for Foraging Waterfowl. *Journal of Great Lakes Research*. 25(4), p. 783-798.
- Korol, J. B., comm. pers., 2021. Communication personnelle. Mars 2021. Biologiste de l'habitat, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, Toronto (Ontario).
- Kreutzweiser, R. D., et A. O. Gabriel. 2000. Managing environmental stress: An evaluation of environmental management of the Long Point sandy barrier, Lake Erie, Canada. *Environmental Management* 25(1), p. 71-85.
- Kushlan, J. A., M. J. Steinkamp, K. C. Parsons, J. K. Capp, M. A. Cruz, M. Coulter, I. Davidson, L. Dickson, N. Edelson, R. Elliot, R. M. Erwin, S. Hatch, S. Kress, R. Milko, S. Miller, K. Mills, R. Paul, R. Phillips, J. E. Saliva, B. Sydeman, J. Trapp, J. Wheeler et K. Wohl. 2002. Waterbird Conservation for the Americas: The North American Waterbird Conservation Plan, Version 1. Waterbird Conservation for the Americas, Washington, DC, U.S.A. 78 p. <http://nabci.net/wp-content/uploads/Waterbird-Conservation-for-the-Americas.pdf> [consulté en mars 2015].
- Lake Erie Source Protection Region. 2008. Long Point Region Watershed Characterization – Executive Summary. 32 p. Prepared for Long Point Region Conservation Authority. <https://www.sourcewater.ca/en/source-protection-areas/Long-Point-Region.aspx> [consulté en octobre 2013].

- Larson, E. R., M. A. Renshaw, C. A. Gantz, J. Umek, S. Chandra, D. M. Lodge et S. P. Egan. 2017. Environmental DNA (eDNA) detects the invasive crayfishes *Orconectes rusticus* and *Pacifastacus leniusculus* in large lakes of North America. *Hydrobiologia*. 800(1), p. 173-185.
- MacDonald, J. D. A. 1986. The Varden Site: A Multi-Component Fishing Station on Long Point, Lake Erie. Unpublished report for Ministry of Culture and Communications, London, Ontario. 119 p.
- Mackenzie, S. A., K. C. Cameron et E. Buck. 2020. Long Point Bird Observatory 2019 Program Report.
- Mackenzie, S. A., and D. L. LeClair. 2014. Long Point Bird Observatory 2013 Program Report. Unpublished report to Bird Studies Canada. [Accessed October 2014].
- Mackenzie, S. A., comm. pers., 2019. Correspondance par courriel adressée à D. Sadler. Janvier 2019. Gestionnaire de programme, Observatoire d'oiseaux de Long Point, Études d'Oiseaux Canada, Port Rowan (Ontario).
- Mackenzie, S. A., personal communication, 2021. Comments on the Draft Long Point Management Plan. February 2021. Program Manager – Long Point Bird Observatory, Bird Studies Canada, Port Rowan, Ontario.
- Mahon, R., et E. K. Balon. 1977. Fish community structure in lakeshore lagoons on Long Point, Lake Erie, Canada. *Environmental Biology of Fishes* 2(2), p. 71-82.
- Marson, D., J. Barnucz et N. E. Mandrak. 2010. Fish Community Sampling in National Wildlife Areas in Southwestern Ontario, 2002-2005. Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Sciences 2918: v + 47 p.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2010/mpo-dfo/Fs97-4-2918-eng.pdf
[consulté en mars 2015].
- McCracken, J. D., M. S. W. Bradstreet et G. L. Holroyd. 1981. Breeding birds of Long Point, Lake Erie. Canadian Wildlife Service Report, Series No. 44. [Également disponible en français : McCracken, J. D., M. S. W. Bradstreet et G. L. Holroyd. 1981. Les oiseaux nicheurs de Long Point (lac Érié). Service canadien de la faune, Série de rapports n° 44.]
- McCracken, J. D., R. A. Reid, R. B. Renfrew, B. Frei, J. V. Jalava, A. Cowie et A. R. Couturier. 2013. Recovery Strategy for the Bobolink (*Dolichonyx oryzivorus*) and Eastern Meadowlark (*Sturnella magna*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. viii + 88 p.
- McCullough, G. B., et J. T. Robinson. 1988. A report on the overbrowsing of vegetation by white-tailed deer on the Long Point National Wildlife Area. Canadian Wildlife Serv. Report. Ontario Region. 59 pp.
- McGuire, L. P. 2012. Physiological ecology of bat migration (Spine title: Physiological Ecology of Bat Migration). Thèse. University of Western Ontario. 181 p.
<http://ir.lib.uwo.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1605&context=etd> [consulté en janvier 2015].

- McKeating, G. 1983. Management Plan: Long Point National Wildlife Area, Canadian Wildlife Service. London, Ontario. 73 pp. [Également disponible en français : McKeating, G. 1983. Plan d'aménagement : Réserve nationale de faune de Long Point, Service canadien de la faune. London (Ontario). 77 p.]
- Meyer, S. W. 2003. Comparative use of *Phragmites australis* and Other Habitats by Birds, Amphibians, and Small Mammals at Long Point, Ontario. Mémoire de maîtrise ès sciences. University of Western Ontario. 127 p.
<http://longpointbiosphere.com/download/invasive/Wildlife-Use-of-Phragmites-australis-2003.pdf> [consulté en janvier 2015].
- Meyer, S. W., S. S. Badzinski, M. Schummer et C. Sharp. 2012. Changes in Summer Abundance and Distribution of Mute Swans Along the Lower Great Lakes of Ontario, 1986 – 2011. *Ontario Birds* 30, p. 48-60.
- Meyer, S. W., S. S. Badzinski, S. A. Petrie et C. Davison Ankney. 2010. Seasonal Abundance and Species Richness of Birds in Common Reed Habitats in Lake Erie. *Journal of Wildlife Management*. 74(7), p. 1559-1567.
<https://wildlife.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1937-2817.2010.tb01284.x>
 [consulté en janvier 2015].
- Mitsch, W. J., et J. G. Gosselink. 2007. *Wetlands*, 4th ed. John Wiley & Sons, Inc. Hoboken, New Jersey.
- Montreal Insectarium. 2016. Mission Monarch. <http://www.mission-monarch.org/> [consulté en janvier 2019]. [Également disponible en français : Insectarium de Montréal. 2016. Mission monarque. <https://www.mission-monarch.org/fr/>.]
- Music, B., Frigon, A., Lofgren, B., Turcotte, R., et Cyr, J. F. 2015. Present and future Laurentian Great Lakes hydroclimatic conditions as simulated by regional climate models with an emphasis on Lake Michigan-Huron; *Climatic Change*, v. 130, p. 603–618.
- National Audubon Society. 2009. *Birds and Climate Change - Ecological Disruption in Motion*. New York, New York.
- Norfolk Farms. 2012. Top Growing Region, Ontario's Garden, Norfolk County.
- Ogden, N. H., C. Bouchard, K. Kurtenbach, G. Margos, L. R. Lindsay, L. Trudel, S. Nguon et F. Milord. 2010. Active and Passive Surveillance and Phylogenetic Analysis of *Borrelia burgdorferi* Elucidate the Process of Lyme Disease Risk Emergence in Canada. *Environmental Health Perspectives* 118(7): 909-914.
- OMNR (Ontario Ministry of Natural Resources). 1989. Long Point Provincial Park Management Plan. 11 pp. http://files.ontario.ca/environment-and-energy/parks-and-protected-areas/mnr_bpp0272.pdf [consulté en janvier 2015].
- OMNR (Ontario Ministry of Natural Resources). 2012. Rusty Crayfish (*Orconectes rusticus*). Fact Sheet. Invading Species Awareness Program.
<https://docs.ontario.ca/documents/3216/stdprod-104408.pdf> [consulté en mars 2015].

[Également disponible en français : MRNO (Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario). 2012. Écrevisse américaine (*Orconectes rusticus*). Fiche de renseignements. Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes de l'Ontario. <https://docs.ontario.ca/documents/3217/stdprod-104431.pdf>.]

- OMNR (Ontario Ministry of Natural Resources). 2013. Recovery Strategy for the Eastern Sand Darter (*Ammocrypta pellucida*) in Ontario. Ontario Recovery Strategy Series. Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. iii + 5 p. + Appendix vii + 58 p. Adoption of Recovery Strategy for the Eastern Sand Darter (*Ammocrypta pellucida*) in Canada: Ontario populations (Fisheries and Oceans Canada, 2012).
- Ontario Partners in Flight. 2008. Ontario Landbird Conservation Plan: Lower Great Lakes/St. Lawrence Plain, North American Bird Conservation Region 13. Ontario Ministry of Natural Resources, Bird Studies Canada, Environment Canada. 172 pp. <http://greenspace-alliance.ca/wp-content/uploads/2017/10/PIFOBCR13Plan.pdf> [consulté en mars 2021].
- Parker, B. H., B. E. Craig, T. Griffin et J. Porter-Gibson. 2003. Long Point World Biosphere Reserve Monitoring Program Site Report. Rapport inédit. Long Point World Biosphere Reserve Foundation, Port Rowan, Ontario, Canada.
- Patterson, L. 2014. "Conserving the clubs: can the tradition continue?" *In*: Ducks Unlimited Canada *Conservator*. May 2014.
- Pearce, J., H. Bickerton et B. Walters. 2012. Understanding the Effects of Reduced Deer Browsing and Resultant Changes in Vegetation Diversity and Structure on Breeding Birds and Their Habitat at Long Point National Wildlife Area. Pearce & Associates Ecological Research, Sault Ste. Marie, Ontario. Prepared for Canadian Wildlife Service, Ontario Region. 183 p.
- Petrie, S. A. 1998. Waterfowl and Wetlands of Long Point Bay and Old Norfolk County: Present Conditions and Future Options for Conservation. Inédit. Norfolk Land Stewardship Council Report. Long Point Waterfowl and Wetlands Research Fund, Port Rowan, Ontario. 182 p.
- Petrie, S. A., et C. M. Francis. 2003. Rapid increase in the lower Great Lakes population of feral Mute Swans: A review and a recommendation. *Wildlife Society Bulletin* 31: 407-416.
- Petrie, S. A., S. S. Badzinski et K. L. Wilcox. 2002. Population Trends and Habitat Use of Tundra Swans Staging at Long Point, Lake Erie. *Waterbirds* 25 (Special Publication 1): 143-149.
- Planck, J. T. 1981a. Amphibian and reptile distributions along the proposed Gravely Bay Walking Trail, Long Point National Wildlife Area. Rapport inédit. Canadian Wildlife Service, London, Ontario.
- Planck, J. T. 1981b. Amphibian and Reptile Distributions at Bluff Point, Long Point National Wildlife Area. Rapport inédit. Canadian Wildlife Service, London, Ontario.
- Planck, J. T. 1983. Management implications of Autumn waterfowl in the Thoroughfare Unit, Long Point National Wildlife Area. Unpublished report to Environment Canada – Canadian Wildlife Service Ontario, London, Ontario.

- Poos, M., A. J. Dextrase, A. N. Schwalb et J. D. Ackerman. 2009. Secondary invasion of the round goby into high diversity Great Lakes tributaries and species at risk hotspots: potential new concerns for endangered freshwater species. *Biological Invasions*. 12(5), p. 1269-1284.
- Prince, H. H., P. I. Paddling et R. W. Knapton. 1992. Waterfowl use of the Laurentian Great Lakes. *Journal of Great Lakes Research*. 18(4): 673-699. International Association of Great Lakes Research.
- Ramsar Convention Secretariat. 2019. The List of Wetlands of International Importance. Ramsar Convention. <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sitelist.pdf> [consulté en octobre 2019]. [Également disponible en français : Secrétariat de la Convention de Ramsar. 2019. La Liste des zones humides d'importance internationale. Convention de Ramsar. <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/sitelist.pdf>.]
- Raphael, C. N. 1987. Prehistoric and historic wetland heritage of the upper Great Lakes. *Michigan Acad.* 19: p. 331-365.
- Reid, S. M., et J. J. Nocera. 2015. Composition of native crayfish assemblages in southern Ontario rivers affected by rusty crayfish (*Orconectes rusticus* Girard, 1852) invasions – implications for endangered queensnake recovery. Science and Monitoring Branch, OMNRF. Peterborough, Ontario.
- Reznicek, A. A., et P. M. Catling. 1989. Flora of Long Point, Regional Municipality of Haldimand-Norfolk, Ontario. *The Michigan Botanist*, May 1989. Vol. 28, No. 3. p. 99-175, Michigan Botanical Club, Ann Arbor, Michigan.
- Robichaud, C. D., et R. C. Rooney. 2017. Long-term effects of a *Phragmites australis* invasion on birds in a Lake Erie coastal marsh. *Journal of Great Lakes Research*, June 2017. 43(3): 141-149.
- Sadler D. 2013. Deer Management – An Overview of the Relationship between Deer Population and Vegetation Communities in the Long Point National Wildlife Area. Canadian Wildlife Serv. Report. Ontario Region. 29 p.
- S. Burnett & Associates Limited. 2011. Three Wildlife Culverts (Ecopassages) on the Long Point Causeway between Lakeshore Rd and Erie Blvd, Long Point, Norfolk County. Environmental Assessment Report. Prepared by S. Burnett & Associates Limited for The Corporation of Norfolk County.
- Smith, I., comm. pers., 2019. Communication personnelle adressée à G. Howell. Février 2019. Agent d'évaluation du paysage, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, Toronto (Ontario).
- Smith, P., S. Badzinski, S. Meyer, C. Sharp et B. Campbell. 2013. Migrant Waterfowl Use of the Ontario Shorelines of the Southern Great Lakes. Rapport inédit (version provisoire). Environment Canada, Canadian Wildlife Service - Ontario. Ottawa, Ontario.

- Snell, E. 1987. Wetland Distribution and Conversion in Southern Ontario. Working Paper No. 48, Inland Waters and Lands Directorate, Environment Canada, Ottawa, Ontario. [Également disponible en français : Snell, E. 1987. Répartition et conversion des milieux humides dans le sud de l'Ontario. Document de travail n° 48, Direction générale des eaux intérieures et des terres, Environnement Canada, Ottawa (Ontario).]
- Stantec. 2018. Asbestos Survey, Long Point National Wildlife Area, Long Point, Ontario. Rapport inédit (version provisoire). Stantec Consulting Ltd. Ecollab files.
- Stewart, C. J., et R. G. D. Davidson-Arnott. 1988. Morphology, formation and migration of longshore sandwaves; Long Point, Lake Erie, Canada. *Marine Geology* 81: 63-77.
- Still, L. 1985. The Varden Site Faunal Analysis: A Seasonal Fishing Station on Long Point, Ontario. Rapport inédit. Zooarchaeological Identification Centre, National Museum of Natural Sciences, National Museums of Canada, Ottawa. 84 p.
- Tagliavia, C., et K. Hayes. 2009. The effects of invasive plant species on species at risk and critical habitat in the Great Lakes region. Unpublished report to Environment Canada – Canadian Wildlife Service, Ontario Region, London, Ontario.
- Taylor, R. M., P. Hamr et A. Karstaad. 2005. Crayfishes. *In*: G. Winterton (Editor), The Comprehensive Bait Guide for Eastern Canada, the Great Lakes Region and Northeastern United States: identifying, harvesting and culture of baitfishes, crayfishes, frogs and leeches, pp. 222-317. University of Toronto, Ontario. iv + 437 p.
- Timmerman, A. 1992. The Fish Community of Selected Marshes Bordering Inner Long Point Bay, Lake Erie, 1983-85. Simcoe District, Ontario Ministry of Natural Resources. 57 p.
- UNESCO. 1971. Convention on Wetlands of International Importance especially as Waterfowl Habitat. https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/scan_certified_e.pdf [consulté en juillet 2021]. [Également disponible en français : UNESCO. 1971. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/scan_certified_f.pdf.]
- Wetlands International. 2012. Waterbird Population Estimates. Fifth Edition. Summary Report. Wetlands International, Wageningen, The Netherlands. 24 pp. <https://www.wetlands.org/download/2947/> [consulté en mars 2015].
- Wicken, E. 1986. Terrestrial ecozones of Canada. Ecological Land Classification Series No. 19. Environment Canada. Ottawa, Ontario. [Également disponible en français : Wicken, E. 1986. Écozones terrestres du Canada. Série de la classification écologique du territoire n° 19. Environnement Canada. Ottawa (Ontario).]
- Wilcox, S. 1996. Historical Economies of the Long Point Area. Part of the Long Point Environmental Folio, Chapter 4. J. G. Nelson et K. L. Wilcox (Editors). Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
- Wilcox, K. L., S. A. Petrie, L. A. Maynard et S. W. Meyer. 2003. Historical Distribution and Abundance of *Phragmites australis* at Long Point, Lake Erie, Ontario. *Journal of Great Lakes Research*. 29(4): 664-680. International Association of Great Lakes Research.

http://www.reabic.net/publ/Wilcox_et%20al_2003_Phragmites%20australis.pdf [consulté en janvier 2015].

Zhang, X., Flato, G., Kirchmeier-Young, M., Vincent, L., Wan, H., Wang, X., Rong, R., Fyfe, J., Li, G., et Kharin, V. V. 2019. Changes in Temperature and Precipitation Across Canada; Chapter 4 *in* Bush, E. et Lemmen, D. S. (Eds.) Canada's Changing Climate Report. Government of Canada, Ottawa, Ontario, pp 112-193. [Également disponible en français : Zhang, X., Flato, G., Kirchmeier-Young, M., Vincent, L., Wan, H., Wang, X., Rong, R., Fyfe, J., Li, G., et Kharin, V. V. 2019. Les changements de température et de précipitations pour le Canada; chapitre 4 du Rapport sur le climat changeant du Canada, E. Bush et D. S. Lemmen (éd.); gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), p. 113-193.]

12.0 AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Barrett, H. B. 2013. Lore & Legends of Long Point – II. 2nd Ed. Patterson's Creek Press. 256 p.

Beazley, K., et J. G. Nelson. 1996. Forests of the Long Point Area. Part of the Long Point Environmental Folio, Chapter 7. J. G. Nelson et K. L. Wilcox (Editors). Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
<http://longpointbiosphere.com/Publications/FOLIO/content/content.htm> [consulté en décembre 2014].

Cheskey, T. 1996. Birds of the Long Point Area. Part of the Long Point Environmental Folio, Chapter 8. J. G. Nelson et K. L. Wilcox (Editors). Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
<http://longpointbiosphere.com/Publications/FOLIO/content/content.htm> [consulté en décembre 2014].

Coakley, J. P. 1985. Evolution of Lake Erie based on the postglacial sedimentary record below the Long Point, Point Pelee, and Pointe-Aux-Pins forelands. Thèse de doctorat, University of Waterloo, Waterloo, Ontario. 362 p.

Craig, B. 1996. Fisheries of Lake Erie and the Long Point Area. Part of the Long Point Environmental Folio, Chapter 6. J. G. Nelson et K. L. Wilcox (Editors). Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
<http://longpointbiosphere.com/Publications/FOLIO/content/content.htm> [consulté en décembre 2014].

Harrison, K. E., et R. W. Archer. 2008. Natural Sciences Research Gap Analysis and Annotated Bibliography for Long Point Bay and the Greater Long Point Area. Prepared by Bird Studies Canada for Ontario Ministry of Natural Resources, Lake Erie Management, Port Dover, Ontario. 208 pp. <http://www.longpointbiosphere.ca/wp-content/uploads/2013/04/Long-Point-Annotated-Bibliography.pdf> [consulté en octobre 2014].

McCracken, J. 1987. The Breeding Birds of Haldimand Norfolk. *In*: The Natural Areas Inventory of Haldimand Norfolk Simcoe, Ontario. M. E. Gartshore, D. A. Sutherland et J. D. McCracken (Editors).

- Skibicki, A. 1996. Land Management in the Long Point Area. Part of the Long Point Environmental Folio, Chapter 16. J. G. Nelson et K. L. Wilcox (Editors). Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
<http://longpointbiosphere.com/Publications/FOLIO/content/content.htm> [consulté en décembre 2014].
- Wilcox, K., et R. Knapton. 1996. Waterfowl and Long Point's Inner Bay. Part of the Long Point Environmental Folio, Chapter 9. J. G. Nelson et K. L. Wilcox (Editors). Heritage Resources Centre, University of Waterloo, Waterloo, Ontario.
<http://longpointbiosphere.com/Publications/FOLIO/content/content.htm> [consulté en décembre 2014].
- Wren, L. S., et A. R. Couturier. 2009. Canada. Pp. 113-124 *in*: C. Devenish, D. F. Díaz Fernández, R. P. Clay, I. Davidson et I. Yépez Zabala (Editors). *Important Bird Areas Americas - Priority sites for biodiversity conservation*. Quito, Ecuador: Birdlife International (BirdLife Conservation Series No. 16).

ANNEXE 1. LOIS

Lois fédérales

Loi sur les espèces sauvages du Canada (L.R.C. [1985], ch. W-9)
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-9/index.html>

Loi sur les pêches (L.R.C. [1985], ch. F-14)
<https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/>

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C. 1994, ch. 22)
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-7.01/>

Loi sur les espèces en péril (L.C. 2002, ch. 29)
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html>

Loi sur les espèces en péril – inscription
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/processus-inscription.html>

Registre public des espèces en péril
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Règlement sur les réserves d'espèces sauvages (C.R.C., ch. 1609)
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._1609/index.html

Lois provinciales – Ontario

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition, L.O. 2007, ch. 6
<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/07e06>

Règl. de l'Ont. 230/08 : LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL EN ONTARIO
<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/080230>

Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune, L.O. 1997, ch. 41
<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/97f41>

Loi sur l'entrée sans autorisation, L.R.O. 1990, ch. T.21
<https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90t21>

Description légale des terres tirée de l'annexe 1 du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*

Réserve nationale de faune de Long Point

Toutes les parcelles de terrain dans le canton géographique de South Walsingham, comté de Norfolk, qui se trouvaient auparavant dans la municipalité régionale de Haldimand-Norfolk, décrites comme l'ensemble du bloc numéro 1 de Long Point; la partie du bloc numéro 2 et la partie du bloc numéro 3 figurant dans la partie 1 du plan n° 37R-11160 du bureau d'enregistrement de Norfolk; le bloc numéro 4; les lots 1, 2 et 3 du bloc numéro 5; le bloc numéro 6; les lots 1 à 11 du bloc numéro 7; le bloc numéro 8; le bloc numéro 9; le bloc numéro 10; le bloc numéro 11; le bloc numéro 12, à l'exception de la partie du bloc numéro 12 figurant dans la partie 1 du plan n° 37R-1354 du bureau d'enregistrement de Norfolk; une partie du bloc numéro 16, figurant dans la partie 1 du plan n° 37R-1303 au bureau d'enregistrement de Norfolk et l'ensemble des parties 1, 2 et 3 figurant sur le plan n° 37R-2507 déposé au même bureau et enregistrées par le document n° 390158 sous l'appellation parcelles « B » et « BB ». Ensemble, avec toutes les terres adjacentes auxdits lots et blocs sur Long Point qui, le 4^e jour de mai 1866, se trouvaient en dehors des lignes transversales d'étude de la ligne extérieure de Long Point, indiquées sur un plan d'étude par James Black, arpenteur-géomètre provincial, daté du 24 avril 1856;

À l'exception des lots, blocs et parties décrits ci-dessus, une bande de terrain située au bord de l'eau du lac Érié et de la baie de Long Point, d'une profondeur de 132 pieds du bord de l'eau; ladite bande étant exceptée pour la pêche, mais en laissant toujours un accès libre à l'arrière de celle-ci comme indiqué dans la concession initiale de la Couronne pour lesdits lots et blocs;

Le reste représente environ 3 162 hectares (7 815 acres).

ANNEXE 2. CLAUSES RESTRICTIVES INSCRITES AUX TERMES DE LA DONATION

[Traduction]

Le donataire ne permettra ni ne tolérera que lesdites terres soient utilisées d'une manière incompatible avec la gestion d'une réserve de faune conformément aux dispositions de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, et aucune activité qui pourrait modifier les caractéristiques physiques desdites terres ou avoir une incidence négative sur celles-ci, ou qui pourrait nuire à leur état naturel, sauvage et primitif, ne sera permise, sauf si elle peut être utile à des fins de recherche, de conservation ou d'interprétation des espèces sauvages, ci-après appelées « fins liées aux espèces sauvages », ou si elle est nécessaire pour aménager des sentiers ou ériger des clôtures de délimitation ou pour l'entretien des sentiers et des clôtures.

Sans limiter la portée générale du paragraphe 1 de la présente annexe, le donataire ne doit ni tolérer ni permettre :

l'utilisation desdites terres pour un projet commercial ou d'affaires ou une entreprise de quelque nature que ce soit, à l'exception des projets ou des entreprises qui, de l'avis du ministre de l'Environnement, peuvent être nécessaires ou souhaitables à des fins liées aux espèces sauvages;

la construction de structures ou de bâtiments sur lesdites terres, à l'exception de ceux qui peuvent convenir à des fins liées aux espèces sauvages;

la construction ou l'offre d'installations de camping sur lesdites terres, sauf si cela peut être nécessaire pour loger des employés, des entrepreneurs ou des titulaires de permis effectuant des activités à des fins liées aux espèces sauvages;

l'entrée de maisons mobiles ou de caravanes ou le montage de structures sur lesdites terres, sauf si cela peut être nécessaire pour loger des employés, des entrepreneurs ou des titulaires de permis effectuant des activités à des fins liées aux espèces sauvages, ou pour servir d'abri de secours;

la coupe, la mutilation, l'endommagement, la destruction ou l'enlèvement d'arbres, de végétation ou d'autres formes de vie végétale sur lesdites terres ou à l'intérieur de celles-ci,

sauf dans la mesure nécessaire pour aménager ou entretenir des sentiers ou pour protéger des personnes de la mort ou de blessures corporelles ou à des fins liées aux espèces sauvages;

la construction de routes ou de chemins conçus pour le passage de véhicules ou de machines, sauf dans la mesure nécessaire à l'entretien des sentiers ou à des fins liées aux espèces sauvages;

le dépôt de toute substance sur lesdites terres ou l'excavation, le dragage ou l'enlèvement de terre végétale, de sable, de gravier, de roches ou d'autres matériaux, sauf si cela est nécessaire à des fins liées aux espèces sauvages;

l'entrée de tout véhicule ou toute machine sur lesdites terres, sauf si cela est nécessaire à des fins liées aux espèces sauvages;

toute activité sur lesdites terres ou dans les environs pouvant modifier substantiellement ou endommager les caractéristiques physiques desdites terres.

(Contrat bilatéral 390158)

ANNEXE 3. CONDITIONS DU SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE (RÉGION DE L'ONTARIO) D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE DANS LES RÉSERVES NATIONALES DE FAUNE

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* pris en application de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, l'autorisation d'entreprendre des travaux de recherche dans les réserves nationales de faune peut être accordée sous réserve des conditions suivantes :

1. Toutes les demandes de permis de recherche doivent être accompagnées d'une proposition écrite précisant les objectifs et la durée du projet, les modalités de collecte de données et de spécimens et de prise de mesures (le cas échéant), le nombre de participants, les sources de financement, les endroits où les travaux de recherche seront réalisés, les avantages pour la réserve nationale de faune (RNF), les inconvénients possibles et les mesures d'atténuation proposées. Toutes les propositions peuvent être soumises à un examen par le Comité de protection des animaux d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ou de l'établissement demandeur.
2. Aucune recherche ne peut être entreprise sans un permis délivré en vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, et les travaux de recherche doivent être compatibles avec le plan de gestion de la RNF établi pour le site et satisfaire aux exigences des lois pertinentes (p. ex. *Loi sur les espèces en péril*, *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*).
3. Tous les chercheurs doivent se conformer à la réglementation en vigueur applicable à la RNF.
4. Les chercheurs sont tenus d'obtenir tous les permis (p. ex. *Loi sur les espèces en péril*, *Loi sur les pêches*), approbations et permissions nécessaires (p. ex. auprès des gestionnaires ou des propriétaires des terres) avant le début de leur projet.
5. Des copies des données brutes (cahiers de terrain et cartes), des rapports préliminaires sur les activités de recherche et du manuscrit final devront être remises au Service canadien de la faune – Région de l'Ontario d'Environnement et Changement climatique Canada (SCF-ECCC) à la fin de chaque saison de travail sur le terrain.
6. La priorité sera accordée aux projets ayant une incidence directe sur la gestion de la RNF et des espèces en péril.
7. Les demandes visant des projets de recherche de moindre envergure doivent être présentées par écrit au SCF-ECCC (Région de l'Ontario) avant le début du projet. **Pour les**

projets de moindre envergure ne présentant aucun problème, il faut prévoir un délai d'au moins quarante jours pour l'examen, le traitement du dossier et la délivrance du permis. Le délai est plus long (minimum de six mois) pour les projets de plus grande envergure (projets pouvant nécessiter un examen par des spécialistes, échelonnés sur plusieurs années, etc.).

8. Un énoncé indiquant pourquoi le projet de recherche ne peut être effectué ailleurs doit être fourni au SCF-ECCC (Région de l'Ontario).
9. Tous les travaux de recherche proposés sont assujettis au *Code canadien du travail*, partie II (normes les plus strictes concernant la certification et la formation en matière de sécurité ainsi que l'expérience du fonctionnement et l'utilisation obligatoire de l'équipement de sécurité approprié).

Remarque

Le ministre peut ajouter des conditions pour protéger les espèces sauvages et leur habitat et réduire au minimum les effets de l'activité autorisée sur eux.

Tous les projets et activités menés dans la RNF doivent faire l'objet d'un examen environnemental préalable et pourraient, si nécessaire, être soumis aux différentes étapes du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (Environnement et Changement climatique Canada).

ANNEXE 4. ORGANISATIONS À CONTACTER EN CE QUI CONCERNE LA RNF DE LONG POINT

Organisations à contacter en ce qui concerne la RNF DE LONG POINT (Ontario) Administrée par le Service canadien de la faune (Région de l'Ontario)-Environnement et Changement climatique Canada 42° 55' de latitude N./80° 17' de longitude O.	
Numéros à composer en cas d'urgence	
En cas d'urgence, composez le 911.	
Les demandes de renseignements généraux doivent être adressées aux numéros de téléphone locaux, pas au 911.	
REMARQUE	
Il n'y a <u>pas</u> d'adresse municipale attribuée à la RNF de Long Point. Le point de contact (et la rampe de mise à l'eau) le plus proche est le parc provincial Long Point (nouveau parc); adresse municipale : 350, BOUL. ERIE (ROUTE 59), COMTÉ DE NORFOLK.	
Toute urgence mettant la vie en danger	911
Police-incendie-ambulance	911
Police provinciale de l'Ontario	1-888-310-1122
Police provinciale de l'Ontario – détachement du comté de Norfolk 548, Queensway West, Simcoe (Ontario) N3Y 4T2	519-426-3434
Ambulance	519-426-4115
Service d'incendie du comté de Norfolk	519-426-4115
Pour signaler une urgence aérienne ou maritime, appelez la Police provinciale de l'Ontario	911 1-888-310-1122
Recherche et sauvetage maritimes et aériens (urgences seulement)	1-800-267-7270
Gendarmerie royale du Canada (GRC), Division de l'Ontario	519-640-7267
Pour signaler un déversement (air, terre ou eau), appelez le Centre d'intervention en cas de déversement de l'Ontario, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7	1-800-268-6060 ou 416-325-3000
Centres antipoison (urgences)	1-800-268-9017
Hôpital général de Norfolk 365, rue West, Simcoe (Ontario) N3Y 1T7	Numéro de téléphone principal : 519-426-0130
Environnement et Changement climatique Canada – Ontario	
Service canadien de la faune (national)	1-800-668-6767
Service canadien de la faune (Ontario) – Bureau régional et Bureau des permis	1-613-990-8355
Division de l'application de la loi sur la faune (Ontario)	905-336-6410
Numéros généraux	
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (agent de protection de la nature)	1-877-847-7667
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (demandes de renseignements généraux)	1-800-667-1940
Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, district d'Aylmer	519-773-9241
Parc provincial Long Point, Parcs Ontario (directeur adjoint et directeur)	519-586-2133 519-426-3249
Comté de Norfolk	519-426-5870
Office de protection de la nature de la région de Long Point	519-842-4242
Environnement et Changement climatique Canada, météo maritimes – Lac Érié Est https://meteo.gc.ca/marine/forecast_f.html?mapID=11&siteID=07503 https://meteo.gc.ca/marine/forecast_f.html?mapID=11&siteID=07503 (français)	

<p>https://weather.gc.ca/marine/forecast_e.html?mapID=11&siteID=07503https://meteo.gc.ca/marine/forecast_f.html?mapID=11&siteID=07503 (anglais)</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada, conditions et prévisions météorologiques pour Norfolk</p> <p>https://meteo.gc.ca/city/pages/on-50_metric_f.html (français)</p> <p>https://weather.gc.ca/city/pages/on-50_metric_e.html (anglais)</p>	
<p>Garde côtière canadienne, prévisions météorologiques maritimes pour les Grands Lacs (radiodiffusion maritime continue)</p>	<p>Canaux VHF 21B et 83B (anglais), 23B (français)</p>